



Rapport d'Activité 2018

Association de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

Direction Générale : 53 bis Chemin de Gendriac - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY

 : 04 71 02 24 77 -  : 04 71 02 39 45 - <http://www.asea43.org> -  : siegesocial@asea43.org

Siège social : Meymac - 43150 Le Monastier/Gazeille

Mesdames, messieurs,

Bienvenue et merci de participer à notre Assemblée Générale.

Vous trouverez les rapports détaillés de l'ensemble des structures dans le rapport d'activité qui vous a été remis et vous pourrez bien entendu les commenter ou poser vos questions en fin de présentation.

Une précision avant d'aller plus loin dans notre propos, si les comptes que nous vous présentons sont bien ceux de l'année 2018, les rapports d'activité concernent une période qui va de la précédente Assemblée Générale à aujourd'hui, pour vous permettre d'être informés sur les dernières évolutions de notre Association.

«Rien n'est permanent sauf le changement», cette phrase d'Héraclite est bien adaptée à la période que traverse notre association. Le départ du Président en juillet, le départ de la Directrice Générale en novembre, d'un Directeur de pôle et de la Directrice Administrative et financière en octobre ont et vont entraîner du mouvement. Mais chaque changement permet aussi d'engager de nouveaux challenges et d'apporter des compétences nouvelles et nous sommes convaincus que cette nouvelle équipe saura faire face avec enthousiasme et détermination aux nouveaux défis qui ne manqueront pas de s'annoncer.

Une Assemblée Générale est l'occasion de revenir sur les réalisations de l'année passée et les projets des années futures.

Le Projet Stratégique Associatif 2015/2020 touche à sa fin, mais les valeurs de l'ASEA restent identiques : la dignité des personnes, la solidarité, la responsabilité, la laïcité, l'engagement. Elles préfacent les nouvelles orientations stratégiques qui se déclineront en 2020 et qui prendront en compte les actualités, le CPOM en cours de signature, la réalité économique et les évolutions législatives.

Nous allons reprendre rapidement les faits majeurs de l'exercice 2018 et ceux des huit premiers mois de 2019

Pour 2018

Au niveau des réalisations

- Au 1^{er} janvier 2018 la fusion/absorption de l'association LE TREMPLIN par l'ASEA 43 se réalise après un an de mandat de gestion. Le TREMPLIN devient le 4^{ème} pôle de l'ASEA et s'appelle désormais « pôle précarité insertion LE TREMPLIN ».
- La mission du Commissaire aux comptes est renouvelée pour une durée de 6 exercices.
- Les services Cap emploi et SAMETH fusionnent pour devenir l'OPS Cap emploi. Cette nouvelle entité signe pour cinq ans une convention avec l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi pour assurer l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- La Maison Relais passe sous la responsabilité du Pôle précarité insertion en octobre 2018 pour une meilleure cohérence de l'organisation.
- En novembre, une inspection inopinée de l'ARS AURA a lieu à l'IME Les Cévennes. Les résultats sont communiqués en juin 2019. L'excellence de la prise en charge des enfants confiés est reconnue mais des progrès sur la formalisation des procédures sont recommandés et attendus.
- En novembre, l'association fête ses 70 ans. L'évènement est entièrement sponsorisé et réunit plus de 300 personnes autour d'une conférence de Guy HARDY et d'un apéritif dinatoire.

Au niveau ressources humaines et dialogue social

- En avril 2018, le périmètre des missions de la Directrice Financières s'élargit à l'aspect social de l'association afin de sécuriser tous les aspects financiers et le social. Elle assure également la Direction du personnel de la DG.
- En juin 2018, ont lieu les élections du CSE suite à deux accords d'entreprise. de nouveaux élus viennent renforcer cette nouvelle instance.
- Deux référents santé sécurité au travail sont nommés en avril. Un pour le secteur enfants, l'autre pour le secteur adultes.
- En partenariat avec UNIFAF une étude est conduite sur la GPEC par le cabinet DIOTIMA. Un chargé de mission est recruté pour harmoniser divers documents pour une durée de un an suite à cette étude.
- Plusieurs conseils de direction sont consacrés à l'harmonisation des ressources humaines au sein de l'association.

Au niveau du patrimoine

- Une nouvelle convention de trésorerie est mise en place avec la BP AURA en janvier.
- L'achat de l'immeuble appartenant précédemment au Foyer VELLAVE dans lequel sont situés les « Apparts d'Espaly » se réalise le 30 mai 2018.
- L'ASEA vend une parcelle de terrain de 100 m² en limite du foncier au 14 chemin de Mauves à un riverain en septembre.
- Nous réalisons sur l'espace Alex BROLLES le regroupement de l'administratif du pôle protection de l'enfance dans le bâtiment qui héberge le service de l'AEMO en juillet 2018. La construction d'un bâtiment pour abriter le SAJ et les locaux du personnel d'entretien est en cours et s'achèvera fin 2019.
- La mutation de l'immeuble rue Jean SOLVAIN, propriété de l'Association LE TREMPLIN, à l'ASEA s'effectue en septembre 2018 et finalise l'opération de fusion.

Pour 2019, nous pouvons citer :

- En janvier 2019, le SAVS ASEA 43/Croix Rouge se scindent en deux services territorialisés, après un travail sur un nouveau cahier des charges. Cependant les deux services continuent une collaboration notamment sur la gestion de la liste d'attente.
- Les négociations autour d'un CPOM conjoint entre l'ASEA 43, l'ARS et le Département pour le secteur handicap sont en cours. La signature de ce CPOM devrait avoir lieu en fin d'année.
- Nous avons ouvert le 1^{er} janvier à MEYMAC un Foyer de vie de 14 places pour les travailleurs handicapés qui avancent en âge et dont l'état de santé nécessite une interruption partielle ou totale de leur activité professionnelle.
- Nous travaillons actuellement sur la recomposition de l'offre du Foyer d'Hébergement de Meymac. Notre réflexion porte sur l'évolution de la population, vieillissante pour partie. Par ailleurs le tout hébergement sur le site ne correspond plus aux souhaits des personnes accueillies ou susceptibles de l'être et aux politiques en faveur de l'inclusion.
- Un partenariat avec l'Association Habitat et Humanisme permet d'envisager la location de 11 logements réhabilités en vieille ville du PUY. D'autres pistes sont à l'étude pour un hébergement plus inclusif sur le bassin du Puy pour une partie des Travailleurs Handicapés de l'ESAT tout en développant l'accompagnement en milieu ouvert.
- En accord avec le Département, nous devons donc diversifier notre offre et solliciter des modifications au niveau de notre agrément. La question du patrimoine du site de MEYMAC fait l'objet de réflexions au sein du Conseil d'Administration.
- Les travaux du laboratoire de la Boulangerie de la Vieille Ville sur le site de l'IME les Cévennes ont débuté en janvier 2019. Le bâtiment devrait être terminé début 2020. Nous avons perçu une subvention de 230 000 € de la Région pour financer le projet côté ESAT.
- Le 1^{er} février 2019, nous avons signé une nouvelle convention pour la MECS Les Gouspins Rochenégly avec le Département.
- L'expérimentation du dispositif de milieu ouvert du pôle handicap adultes est engagée entre le SAVS de MEYMAC, le SAVS généraliste et le SAMSAH.
- Un nouveau cahier des charges pour le SAVS a été signé avec le Conseil Départemental en avril 2019.
- Le Président Christian PEYCELON a démissionné du conseil d'Administration en juillet. Les deux Vice-Présidents assurent de manière transitoire la gouvernance de l'ASEA 43 jusqu'au Conseil d'Administration qui aura lieu suite à l'Assemblée Générale et qui procédera à de nouvelles élections.
- La Directrice Générale Marie-Josée TAULEMESSE quittera ses fonctions fin novembre. C'est Emmanuel CHAVANES qui a été recruté pour lui succéder.



Comme l'a rappelé Jean-Claude FOUGEROUSE, je vais quitter mes fonctions fin novembre. Recrutée en juin 1981 à l'ASEA pour un poste de psychologue aux Gouspins, je suis restée pendant 38 ans dans cette belle association et j'ai pu y dérouler une carrière bien remplie grâce à la confiance qui m'a été donnée. D'abord pendant 20 ans psychologue au service des jeunes en difficultés sociales et familiales, j'ai été recrutée le 1^{er} janvier 2002 pour prendre la succession de Bernard Giraud, Directeur des services d'AEMO, d'IOE et d'enquêtes sociales qui partait à la retraite. Puis, en 2013, le Conseil d'Administration m'a confié la Direction Générale de l'association. Trois périodes, trois belles expériences, trois métiers différents et passionnants.

A l'occasion de cette Assemblée Générale je voudrais remercier les membres du Conseil d'Administration et plus particulièrement Christian PEYCELON avec qui j'ai travaillé pendant 7 ans au cours son mandat de Président. Je le remercie pour son engagement, sa présence dans les moments délicats et son soutien.

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau avec qui la réflexion a été riche et constructive et dont j'ai apprécié l'investissement et les valeurs.

Les Directeurs de pôle sans qui l'architecture que nous avons voulu donner à l'ASEA n'aurait pas été réalisable et qui ont joué le jeu pour redéfinir les contours de l'ASEA en ne rechignant pas à prendre des responsabilités plus élargies. Je remercie aussi les cadres hiérarchiques qui sont les précieuses courroies de transmission pour impulser cette nouvelle dynamique,

Je remercie également les élus du CSE et les deux représentants syndicaux avec qui nous avons travaillé de manière constructive, dans le respect des uns et des autres pour l'amélioration des conditions de travail des salariés,



Marie-France SOLIGNAC, la Directrice Administrative et Financière et le personnel de la Direction Générale qui œuvre dans l'ombre pour mettre en cohérence l'ensemble de l'association et créer son unité, et tous les professionnels qui chaque jour accompagne ou accueille les bénéficiaires avec bienveillance en portant haut les valeurs humanistes de l'Association,

Je n'oublie pas bien sûr nos partenaires mais également nos financeurs, l'ARS, la DDCSPP, la PJJ, Pôle emploi l'OETH et le Département. Sans leur écoute attentive et bienveillante beaucoup de projets que nous avons portés n'auraient pas vu le jour.

Je profite encore de cette prise de parole pour vous présenter Emmanuel CHAVANES qui va me succéder à la Direction Générale et Aude BERIOTTO, qui sera la prochaine Directrice Administrative et Financière et succédera à Marie-France SOLIGNAC en octobre. Tous les deux formeront un bon tandem, j'en suis persuadée pour assurer la pérennité opérationnelle de l'ASEA en lien avec le conseil de direction.

Pour conclure ce propos introductif, je voudrais ouvrir sur l'avenir de notre association, les chantiers en cours ne manquent pas et d'autres se profilent à l'horizon, nous vous en avons évoqué quelques-uns, d'autres sont à venir; une nouvelle équipe se met en place à qui je souhaite courage et persévérance mais dont je suis persuadée que les compétences viendront enrichir le chemin déjà parcouru depuis bientôt 71 ans au bénéfice des personnes en difficultés sociales ou en situation de handicap.

Nous vous remercions pour votre attention et nous passons maintenant la parole aux Directeurs.

Jean-Claude FOUGEROUSE, Vice-Président
Marie-Josée TAULEMESSE, Directrice Générale



Pôle handicap enfants

IME les Cévennes

SESSAD du Velay

Apparts d'Espaly

Rapport d'Activité 2018

Pôle Handicap Enfants



Pôle Handicap Enfants

53, chemin de Gendriac - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY



: 04 71 02 94 00 -



: 04 71 02 30 70 -



: cevennes@asea43.org

IME les Cévennes

53, chemin de Gendriac - Mons
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 09 94 00
E.mail : cevennes@asea43.org

DIRECTEUR : Jean-Louis MIRAMAND
DIRECTRICE ADJOINTE : Laurence MALOSSE
CHEF DE SERVICE : Carine ALLIRAND



Cette année 2018 a été marquée par de multiples sujets d'intérêts issus de l'évolution et des exigences des politiques publiques actuelles :

En lien avec le Plan Régional de Santé nous avons entrepris d'étudier la mise en place d'un système d'information performant nous permettant de suivre et d'intégrer :

- Les indicateurs ANAP,
- La grille des besoins SERAFIN-PH,
- Les enquêtes ES, enquête EN
- Les objectifs du CPOM en cours de négociation en 2019 (file active, liste d'attente, taux contractualisé, flux...)
- La gestion du Dossier Unique de l'Usager

Sur ce dernier point, la récente inspection ARS de novembre 2018 a noté les faiblesses de l'établissement, en particulier dans la formalisation et le suivi du projet personnalisé des jeunes usagers dont la lisibilité est freinée par le manque d'un dossier dématérialisé efficient.

Ainsi, 2 journées de formation en décembre 2018 ont été réalisées en intra de l'IME, afin de travailler sur l'élaboration, le contenu, le suivi, l'archivage, la réglementation en vigueur qui entourent le dossier de l'Usager. Nous avons constitué un comité de pilotage pluridisciplinaire composé d'un représentant ou deux de chaque profession intervenant au sein du Pôle Handicap Enfants. Le choix du logiciel s'opérera après une démonstration par 3 fournisseurs de logiciel et une visite au sein d'un autre établissement de la région AURA qui a fait le choix du logiciel que nous pressentirons.

Le choix du système d'information est lié aux objectifs opérationnels cités ci-dessous :

- Quantifier et suivre l'activité des établissements et services du Pôle Handicap Enfants
- Gérer un fonctionnement en DIME
- Piloter la démarche d'amélioration de la qualité
- Elaborer, suivre, évaluer le PP de l'utilisateur
- Mettre en adéquation les prestations avec les besoins évalués selon la nomenclature Serafin-PH
- Dématérialiser le dossier unique de l'utilisateur
- Favoriser l'accessibilité au dossier à partir de différents lieux d'intervention (en particulier pour le SESSAD)
- Sécuriser le parcours de l'utilisateur (droit d'accès défini, traçabilité, continuité de l'accompagnement, transmission de l'information...)
- Respecter la RGPD en vigueur (confidentialité, secret partagé, recueil des données...)
- Fluidifier et garantir la transmission descendante et ascendante des informations
- Gérer les EI/EIG

En réponse à l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé qui a modifié le mécanisme d'orientation l'IME les Cévennes a activement participé au dispositif d'orientation permanent.

De façon informelle, l'IME a toujours été un acteur de territoire prompt à répondre aux demandes d'admission singulières ou présentant une complexité particulière des partenaires locaux (MDPH, ESMS, Commission Ariane, acteurs sociaux, sanitaires...).

Depuis la mise en place du dispositif d'orientation permanent, l'IME accueille un jeune bénéficiaire d'un plan d'accompagnement global. Des groupes opérationnels de synthèse réguliers sont réalisés et l'IME a pu proposer des aménagements et différentes modalités d'accueil. L'accueil de ce type de situation est chronophage, il sollicite une coordination et une réactivité quotidiennes. Les aménagements de prestations et de modalités d'accueil mettent en évidence que le fonctionnement traditionnel d'un IME doit s'adapter en permanence à la singularité des besoins des usagers, en faisant preuve de créativité et d'agilité pour faire évoluer l'organisation des prestations jusque-là adapté à un public plus « traditionnel ».

En lien avec Le décret du 9 mai 2017, relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées, décret qui doit permettre aux ESSMS d'adapter leurs accompagnements à des publics toujours plus diversifiés dans leur typologie, l'IME les Cévennes a déjà engagé une ouverture à un public porteur de « troubles neurodéveloppementaux » qui, selon la DSM 5, regroupent des pathologies diverses comme les troubles du spectre de l'autisme (TSA), les troubles avec déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, le trouble spécifique des apprentissages, des troubles de la communication, trouble du langage écrit et/ou oral (les DYS)...

L'accueil de cette population avec un profil diversifié nous a conduit à envisager la mise en place d'une « **communication visualisée** » car ces jeunes présentent des déficits du raisonnement, de la résolution de problème, de la planification, de la pensée abstraite, de l'apprentissage (lecture, écriture, mathématique...) qui les entravent dans les actes de la vie quotidienne (se déplacer de manière autonome, s'orienter, se repérer dans le temps et l'espace...).



Ces enfants et adolescents ont besoin de compensation pour comprendre l'environnement immédiat qui les entoure, traiter et mémoriser une information orale ou écrite, apprécier et trier l'importance des informations, se repérer dans l'espace et/ou le temps, et ainsi être sécurisés pour prévenir les troubles du comportement. L'environnement peut donc être un facilitateur ou au contraire un obstacle à la réalisation des activités de la vie quotidienne et à la participation de ces jeunes. Ainsi pour que l'environnement s'adapte à eux, (et non l'inverse) il est nécessaire de développer des supports adaptés de communication.

Il s'agit donc de mettre en place des modes de communication basés sur des supports favorisant la compréhension et l'interaction, à base de pictogrammes et de FALC (facile à lire et à comprendre).

La communication visualisée est :

- Un système pour comprendre le monde : communication réceptive
- Un système pour s'exprimer : communication expressive

A partir de ces pictogrammes d'autres outils vont être déployés : emploi du temps, signalétique d'orientation dans l'enceinte de l'IME, livret d'accueil et règlement de fonctionnement vont être réécrit en FALC

Toujours dans le cadre de la prise en compte des troubles du comportement, nous sommes en pleine réflexion autour d'une salle de répit/apaisement selon la RBPP sur les comportements problématiques.

Afin de prendre en considération la spécificité d'accueil et d'accompagnement de jeunes porteurs de trouble du spectre autistique, le dernier psychologue recruté possède une formation spécifique et une expérience riche auprès de ce public. La chef de service du SESSAD du Velay intervient un jour par semaine à l'IME pour guider les équipes dans la compréhension des symptômes et attitudes de ces jeunes. En effet, cette professionnelle possède de l'expertise et l'expérience auprès de ce public, son intervention et sa guidance sont très appréciées par les professionnels qui peuvent s'appuyer sur le décodage qu'elle leur apporte pour ajuster leur accompagnement aux besoins spécifiques de ces jeunes. Depuis son intervention, des réaménagements d'espace ont été réalisés, de nouvelles activités et séquençages d'activité se sont mises en place, un accompagnement spécifique s'élabore à chaque événement particulier.

En déclinaison de la convention régionale entre les 3 académies de Lyon, Grenoble et Clermont Ferrand et l'ARS en date du 21 septembre 2016, l'objectif d'externalisation d'une Unité d'Enseignement. Malgré différents contacts avec un collègue public du bassin du Puy en Velay, et à l'issue de cette année 2018, nous n'avons pas pu engager une démarche d'externalisation. Les collèges environnant sont déjà pourvus de dispositifs d'accueil d'élèves en situation de handicap et/ou avec des besoins particuliers (ULIS, SEGPA, FLE...) et ne semblent pas en capacité structurelle d'intégrer un dispositif supplémentaire en leur sein. Durant cette année 2018, ce projet d'externalisation est donc resté en suspens, sans aucune communication ou sollicitation entre notre établissement et l'inspection ASH du département.

En réponse à l'instruction du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application de l'article 158 de la loi de modernisation de notre système de santé et concernant les jeunes adultes maintenus au titre de « l'amendement CRETON » qui vise à réduire de 20% par an le nombre d'adultes maintenus en ESMS sur la durée du PRS, notre établissement a développé de nouvelles modalités d'accompagnement pour favoriser la sortie « précoce » des jeunes accueillis :

1 **Mise en place d'un dispositif spécifique de préparation à l'insertion professionnelle des jeunes à partir de 18 ans :**

- Singulariser et distinguer l'emploi du temps des jeunes de 18 ans et plus en le centrant sur le développement de leurs compétences professionnelles :
- Consolider leurs compétences professionnelles par des périodes de stage plus fréquentes et longues, des mises en situation de travail....
- Renforcer leurs capacités à supporter les contraintes et exigences liées au travail
- Conforter leurs qualités relationnelles et communicationnelles
- Favoriser leur maturité
- Susciter leur désir d'indépendance et d'autonomie
- Diversifier les situations de socialisation et de professionnalisation
- Favoriser et faciliter le passage de l'institution à la vie à l'extérieur de l'IME.

2 **Diversification et externalisation des supports d'insertion sociale et professionnelle des jeunes :** stage en ESAT, en entreprise, bénévolat, démarches à l'extérieur en journée (permis de conduire, démarches administratives, rencontre d'institutions, activités sociales, culturelles et sportives) dans l'environnement proche de l'IME de manière autonome.

3 **Adaptation du plateau technique de l'IME à l'environnement professionnel du milieu protégé et ordinaire :**

- Création d'un atelier «entretien des locaux»,
- Externalisation des activités professionnalisantes,
- Renforcement des liens avec les ESAT du département,
- Périodes de stage plus intensives, et longues
- Découverte du milieu professionnel des ESAT à partir de 16 ans par des stages accompagnés,
- Intégration d'un laboratoire de boulangerie sur le site de l'IME (ESAT boulangerie de la vieille ville).
- Rénovation de deux ateliers techniques (APR et Boulangerie)

4 **Renforcer le partenariat avec le CFAS pour favoriser l'orientation des jeunes en formation professionnelle adaptée.**

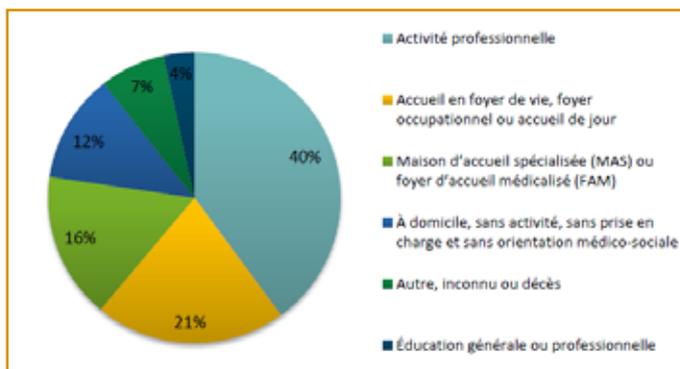
Nous comptabilisons en 3 ans (2016/17/18) 43 sorties de jeunes de l'IME dont :

- 11% a moins de 18 ans, 48.5% sont orientés en ESAT
- 4.5% a 18 ans, 22% en apprentissage avec accompagnement CFAS ou SESSAD
- 23% a 19 ans, 16% au domicile des familles
- 34% a 20 ans, 9% sont orientés vers un autre ESMS (SESSAD, SAJ, ITEP, Hôpital)
- 4.75% a 21 ans, 4.5% sont orientés en foyer de vie
- 22.75% a 22 ans.

Soit 72.5% de l'effectif a effectué une sortie à 20 ans ou moins, et 70.5% se dirigent vers le travail ou la formation.

Selon l'étude DRESS 2014 : « Les personnes sortant d'un établissement où elles avaient été maintenues via l'amendement Creton se dirigent le plus souvent vers une activité professionnelle, y compris en ESAT (40 %), mais peuvent aussi rejoindre un accueil en foyer de vie, occupationnel ou de jour (21 %), voire une MAS ou un FAM (16 %). 12 % d'entre elles retournent à domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale. »

Les résultats de l'IME les Cévennes se rapprochent donc des constats nationaux.



Rétrospective sur l'activité 2018

Activité de l'établissement :

Le taux d'occupation de l'IME est respectivement sur les 3 dernières années de 96%, 98%, 95%.

évolution du semi-internat							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de journées	2382	2431	3199	2824	2354	2459	2524

En réponse à la demande des familles, et selon l'évolution des situations individuelles l'activité en semi-interne demeure toujours au-dessus du nombre de journées théoriques présenté au budget prévisionnel. Cette demande de semi-internat est à pondérer avec les situations de protection de l'enfance qui représentent 25% des jeunes accueillis en 2018, des nécessités de répit dans certaines situations de crise qui requièrent malgré une proximité géographique de pouvoir accueillir ces jeunes en internat partiel ou séquentiel.

évolution de l'internat							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de journées	10 628	10 491	10 538	10 396	10 608	11 236	11 105

Nous notons en 2017 et 2018 une légère hausse du nombre de journées d'internat, qui reste malgré tout en deçà des journées théoriques présentées au budget prévisionnel. L'internat est une forme d'accueil qui doit tendre, selon les politiques publiques actuelles, à ne rester qu'une forme occasionnelle et conjoncturelle liée à une problématique singulière, temporaire, aggravée... de la famille ou du jeune.

Aujourd'hui, l'IME ajuste en permanence les modalités d'internat de chaque jeune, en favorisant autant que faire se peut l'internat partiel et/ou séquentiel, ainsi que les alternances entre les deux régimes d'accueil : internat/semi-internat. Il est à noter que les modalités administratives de changement de régime restent à ce jour complexes pour la MDPH et les caisses de sécurité sociale auxquelles sont affiliées les familles (MSA/CPAM/SNCF...).

Effectif et profil du public accueilli :

*Année	file active	garçon	filles	amendement creton	durée de séjour	entrée	sorties
2016	90	51	39	13	1880	16	16
2017	86	48	38	12	1635	11	14
2018	83	43	40	14	1825	12	13

Les statistiques de l'IME restent stables sur les 3 dernières années, nous notons **une file active qui oscille entre 1,3 et 1,2**.

La proportion garçon/fille n'est pas en miroir avec la réalité de la liste d'attente départementale, où l'on retrouve plus de garçons que de filles. La configuration de notre internat (chambre triple non mixte) induit cette quasi parité du public accueilli. Cet état de fait suscite un intérêt positif dans le travail éducatif effectué au quotidien, et maintient un certain équilibre dans les interactions naturelles qui se jouent à l'adolescence.

Le nombre d'amendement CRETON est stationnaire, il représente entre 14 et 16% de notre file active. La préparation au monde du travail chez des jeunes adultes porteurs d'un handicap requiert du temps, il s'agit de favoriser :

- L'acquisition de techniques professionnelles,
- L'appropriation des exigences du monde du travail,
- L'évolution de la maturité psychologique et socio-adaptative,
- Le renforcement de leurs capacités d'autonomie dans les transports et les actes de la vie quotidienne
- L'acceptation d'une orientation en milieu protégé
- Les compétences d'employabilité du jeune adulte par des stages longs et répétés

En 2018, nous comptabilisons 13 sorties, dont 8 jeunes orientés en ESAT, 1 en ITEP, 2 en Foyer de vie, 1 en apprentissage (CFAS), 1 à domicile, 5 jeunes avaient au-delà de 20 ans à leur sortie.

Enfants sortis décrits selon leur âge (en tranche) et leur sexe En nombre	Non renseigné	Fille	Garçon	Total
Non renseigné	0	0	0	0
(a) de 0 à 2 ans	0	0	0	0
(b) de 3 ans	0	0	0	0
(c) de 4 à 5 ans	0	0	0	0
(d) De 6 à 10 ans	0	0	0	0
(e) De 11 à 16 ans	0	0	1	1
(f) De 17 à 18 ans	0	0	1	1
(g) De 19 à 20 ans	0	3	3	6
(h) Plus de 20 ans	0	5	0	5
Total	0	8	5	13

La durée de séjour oscille entre 4.5 ans et 5 ans. Au regard de l'âge d'entrée dans l'établissement qui se situe majoritairement entre 12 et 15 ans (10/12 en 2018, 10/11 en 2017 et 13/16 en 2016), cette moyenne apparaît rationnelle afin de préparer le projet professionnel et/ou social des jeunes.

Enfants entrés en 2018 et présents au 31/12/2018 décrits selon leur âge (en tranche) et leur sexe En nombre	Non renseigné	Fille	Garçon	Total
Non renseigné	0	0	0	0
(a) de 0 à 2 ans	0	0	0	0
(b) de 3 ans	0	0	0	0
(c) de 4 à 5 ans	0	0	0	0
(d) De 6 à 10 ans	0	0	0	0
(e) De 11 à 16 ans	0	5	5	10
(f) De 17 à 18 ans	0	2	0	2
(g) De 19 à 20 ans	0	0	0	0
(h) Plus de 20 ans	0	0	0	0
Total	0	7	5	12

Profil du public sur les 3 dernières années : n-3 = 2016 / n-2 = 2017 / n-1 = 2018

		N-3	N-2	N-1
Profil des personnes accompagnées : % par déficience principale	Déficience intellectuelle	48%	43%	40%
	Autisme / TED	11%	11%	13%
	Troubles du comportement et de la communication	4%		
	Troubles psychique	14%		13%
	Troubles du langage et des apprentissages	15%	9%	31%
	Déficiences auditives			
	Déficiences visuelles			
	Déficiences motrices	1%		
	Déficiences métaboliques	3%		2%
	Cérébro-lésés			
	Polyhandicapés			
	En cours de diagnostic			
	Autres types de déficience	3%	5%	

De façon générale, nous notons une relative stabilité des pathologies diagnostiquées à l'entrée en IME, avec peut être une diminution de la déficience intellectuelle.

Cette population de jeunes est en lien avec celle récemment repérée comme étant « à la croisée du champ du handicap et de la protection de l'enfance ». Cette population demande une adaptation du fonctionnement et des prestations proposées par l'IME, qui nous impose une phase de réflexion et d'expérimentation à ce sujet. D'autre part, des liens étroits sont nécessaires avec les services de protection de l'enfance et la justice pour assurer un accompagnement cohérent et protecteur.

Pour exemple, l'IME accueille depuis 2 ans un jeune bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement Global, dont la situation très complexe nous amène à être en lien très régulier avec la MDPH et l'ARS afin de réajuster autant que faire se peut ses modalités de prise en charge. Cette situation illustre parfaitement l'évolution du public accueilli en IME de façon générale.

Force est de constater que l'accumulation de déficit cognitif acquis, de précarité sociale majeure, dans un environnement familial en souffrance, induit un accompagnement spécifique et différent de celui proposé à des jeunes en situation de handicap « sans troubles de l'attachement ». Les « comportements défis » dont font preuve ces jeunes ne sont pas facilement compatibles avec l'accompagnement des autres usagers et leurs capacités émotionnelles à gérer les débordements comportementaux sont insuffisantes.

Ouverture sur l'extérieur des prestations de l'IME :

Stages professionnels :

En 2018, il y a eu 185 semaines de stage réalisées par 29 jeunes, (soit 35% des effectifs de l'IME) qui ont effectué une ou plusieurs semaines de stage professionnalisant.

Nous retrouvons comme lieux de stage :

- En milieu ordinaire (82 semaines de stage) nous retrouvons comme partenaires : des petites et moyennes entreprises avec lesquelles l'IME a tissé localement un réseau, mais aussi des PME qui font partie du réseau de la famille du jeune, avec des enseignes nationales telles que les grandes surfaces. Les collectivités locales sont aussi des lieux de stage très ouverts (mairie, hôpital, cantine scolaire, lycée, EHPAD...). Le milieu de la restauration est également un secteur d'activité pourvoyeur de lieux de stage.

- En milieu protégé (103 semaines) : nous travaillons en étroite collaboration avec les ESAT du département principalement, et avec quelques ESAT limitrophes pour répondre au projet de vie de certains jeunes. La durée et la fréquence des stages sont en constante augmentation depuis 3 ans, une ouverture sur l'extérieur plus importante s'est opérée, en réponse aux orientations des politiques nationales, mais aussi aux souhaits des familles et des jeunes de voir le projet professionnel de leur enfant évoluer.

Les stages sont majoritairement des stages à temps plein (5 jours par semaine). Nous comptabilisons ainsi 130 semaines. Il existe aussi des variantes (2/3/4 jours par semaine) pour correspondre aux capacités du jeune ou encore réaliser une progression dans leur projet (nous comptabilisons 55 semaines à temps partiel).

Plus notre public avance en âge, plus la fréquence des stages est importante. Certains jeunes adultes de l'IME capitalisent entre 10 et 17 semaines de stage dans une année, d'autres bénéficient de stages de plusieurs mois d'affilée avant une admission définitive en ESAT.

Ces formats de stage permettent de renforcer durablement les capacités professionnelles, de conforter une orientation en milieu protégé, d'assurer un accompagnement rassurant du jeune et de sa famille, et de maintenir une dynamique de travail afin de stimuler leur sortie de l'IME.

Au cours de cette année, nous avons mis en place des stages «découverte» en milieu protégé (ESAT) pour des jeunes de 16 ans et plus. Ces stages «découverte» sont à temps partiel (1 à 2 demi-journées par semaine au début) et sont encadrés par un éducateur de l'IME, qui les accompagne durant l'exécution du travail demandé. Progressivement et selon leur évolution, le stage pourra aller jusqu'à 3 jours par semaine avec ou pas l'accompagnement de l'éducateur de l'IME. En 2018, 4 jeunes ont pu bénéficier de cette nouvelle formule de stage. Ils sont réservés à un public en grande difficulté cognitive et/ou relationnelle, pour lesquels nous entrevoyons qu'un accompagnement de longue haleine sera nécessaire afin de rendre possible leur insertion professionnelle.



L'inclusion dans la cité :

L'IME propose des séjours allant d'un week end à une semaine. En 2018 nous avons réalisé 12 séjours de 3 jours et plus pour un total de journée de 463.

Nature du camp	Encadrement	Jeunes participant	Coût du séjour	Nombre de journée réalisée
PERMIS AM	4	14	1 951,47 €	56
Toulouse	3	9	2 133,86 €	54
mobylette	3	6	1 205,84 €	30
médiéval	3	9	901,48 €	36
Festival aluna	8	4	220,10 €	16
Séjour conduite	4	6	485,71 €	18
Séjour VTT	3	8	814,10 €	28
Nuits de St Jacques	3	8	687,31 €	24
Solignac/Loire	3	10	1 886,30 €	70
Saint Savinien	2	5	1 161,61 €	35
BOL D'or	4	6	1 167,55 €	12
CLERMONT Ferrand	3	7	805,40 €	28
FUTUROSCOPE	4	14	1600 €	56
total	47	106	15 020,73 €	463

Nous avons réalisé 102 jours de week-end, dont 3 week end ski, et deux autour des fêtes médiévales (Roi de l'Oiseau au Puy en Velay et le Château de St Vidal).

Ce sont donc 565 journées supplémentaires d'activité qui s'ajoutent aux 199 jours calendaires d'ouverture de l'IME.

Ces temps de vie en dehors de l'IME et encadrés par l'équipe éducative sont une ressource pour l'accompagnement des jeunes. Ils permettent une meilleure appréhension des compétences socio-adaptatives des jeunes, d'instaurer une relation de confiance entre les jeunes mais aussi avec les éducateurs, et enfin d'évaluer les capacités d'adaptation du jeune dans un environnement inconnu.



Prise en charge thérapeutique et psychologique :

Les soins et l'accompagnement psychologique sont une préoccupation constante au sein de l'établissement et occupent une place prioritaire dans l'organisation de la prise en charge globale des jeunes accueillis à l'IME. Notre infirmière coordonne les soins, tant en interne qu'en externe, et articule les liens entre les médecins, les paramédicaux et les familles des jeunes.

Nous comptabilisons en 2018 différentes prestations médicales au sein de l'établissement :

- Dr Colombier (généraliste) : 95 consultations /an
- Dr Cendres (psychiatre) : 240 consultations/an
- Dr Vertier (ostéopathe et médecine générale) : 120 consultations /an

Nous comptabilisons 42 accompagnements en consultation chez des médecins spécialisés en dehors de l'établissement (Dermatologue, Cardiologue, Service nutrition santé, Centre de planification, Radiologie, Laboratoire, Dentiste, Orthodontiste, Psychiatrie et équipe mobile, Neurologue, Ophtalmologue, Stomatologue).

Une Intervention de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire par l'association SODHEV dans le cadre d'HANDISOURIRE s'est réalisée, à raison de 2 interventions d'une heure auprès de 20 jeunes. Nous avons participé à l'Intervention de l'hôpital des nounours, 10 jeunes ont pu en bénéficier (l'âge limite n'a pas permis d'aller au-delà).

Notre établissement participe à l'action inter-établissements : IAS (intimité affectivité sexualité, et ce sont 5 interventions d'une heure auprès de 5 jeunes filles de 16 à 18 ans qui se sont réalisées.

Notre établissement accueille l'ANPAA, de manière bimensuelle en classe. Un travail de fond de sensibilisation et prévention autour des addictions (tabac, alcool, drogue, conduites à risque...) s'effectue auprès des jeunes. Ce travail est repris entre les interventions par les enseignants.

Nous réalisons également un travail de fond sur l'alimentation avec l'aide d'une diététicienne en lien avec notre infirmière. Outre une intervention avec nos cuisiniers dans la programmation et la réalisation des menus, elle a mené une action de formation auprès de l'ensemble des équipes éducatives afin d'apporter de la cohérence et de l'homogénéité dans les messages qu'ils peuvent diffuser aux jeunes dont ils ont la charge. Parallèlement, des activités plus ludiques sont menées en direction de notre public sous formes de séances d'une heure et demie permettant d'aborder les fondements d'une bonne alimentation.

Enfin, notre infirmière a participé à différentes formations : IAS, prévention du risque infectieux, et informatique.

Concernant l'action départementale IAS, l'IME compte 7 professionnels qui sont formés et interviennent comme prévu dans d'autres établissements.

Les paramédicaux : l'IME compte 2 psychomotriciennes à temps partiel chacune et une orthophoniste à temps partiel.

— L'orthophoniste a réalisé 224 séances individuelles, et 33 séances de groupe pour 165 bénéficiaires.

— Les psychomotriciennes ont réalisé 800 séances individuelles, différentes séances de groupe :

- Groupe relaxation : 60 séances pour 180 bénéficiaires
- Groupe « jouer avec son corps » : 40 séances pour 120 bénéficiaires
- Groupe « déplier sa pensée » : 30 séances pour 180 bénéficiaires
- Groupe rééducation par le cheval : 30 séances pour 90 bénéficiaire

Les psychologues : l'IME compte 3 psychologues, chacun à temps partiel.

La répartition de leur temps de travail sur l'IME se schématise ainsi :

— Psychothérapies individuelles auprès des jeunes de l'IME

- Fréquence : 15 séances/semaine

— Thérapie familiale

- Fréquence : Variable, en fonction de la demande

— Ateliers thérapeutiques en groupe

- Atelier « Déplier la pensée »
 - Pour des groupes de 6-7 jeunes
 - Fréquence : 1h/semaine
- Atelier Intimité Affectivité Sexualité (IAS)
 - Pour des groupes de 6 jeunes
 - Fréquence : 7-8 séances/année

— Animation de réunions cliniques auprès de l'équipe pluridisciplinaire de l'IME

- Fréquence : 2h à 3h/semaine

— Travail clinique en lien avec le médecin psychiatre du pôle

- Fréquence : 1h/semaine

— Espace de réflexion avec les professionnels paramédicaux de l'IME

- Fréquence : 30 min/semaine

— Échanges réguliers avec les différents professionnels impliqués dans le suivi des jeunes à l'IME.

- Fréquence : Au quotidien, sur les temps de présence dans l'établissement

— Espaces de réflexion institutionnels avec la direction du pôle enfance

- Fréquence : Variable, en fonction des besoins et situations rencontrées

— Animation d'espaces d'APP et supervision auprès de l'équipe éducative des Appartements d'Espaly

- Fréquence : 1h/semaine

— Animation de Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives (GEASE) à destination du personnel en service civique, stage, contrat jeune etc.

- Fréquence : 1h30/mois

— Animation d'espaces d'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) pour les veilleurs de nuits de l'IME

- 1 Fréquence : 1h30 /mois

— Travail de réseau avec les différents professionnels extérieurs

- Ayant suivi les jeunes avant leur accueil à l'IME
- Accompagnant les jeunes en parallèle de l'accueil à l'IME
- Dans un temps de transition après le départ des jeunes vers d'autres institutions à leur sortie de l'IME.

— Rédaction de bilans psychologiques & différents écrits professionnels

— Formation longue à la prise en charge de la famille (Approche Systémique)

- Fréquence : 182h/année

— Travail de formation continue, lectures, participation à différents colloques etc.

SESSAD du Velay

2, rue Pierret
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 09 34 94
E.mail : sessad@asea43.org

DIRECTEUR : Jean-Louis MIRAMAND
DIRECTRICE ADJOINTE : Laurence MALOSSE
CHEF DE SERVICE : Rachel BERNARD

CITÉ
NEGOCIA

PRESENTATION DU SESSAD DU VELAY

Le SESSAD du Velay est rattaché au pôle handicap enfants.

	Directeur : Jean-Louis MIRAMAND	
	Responsable du service : Rachel BERNARD	
	Coordinatrice : Céline CHEVALIER	
	Educateurs Spécialisés : Carole LOUBET Anne BERNASSAU	
	Enseignant : Samuel VILLE	
	Educateur Technique Spécialisé : Marc SEJALON	
	Psychologues : Michel PUECH Virginie AUBINEAU	
	Psychomotricienne : Brigitte LEONCE	
	Coordonnatrice santé : Delphine MASSON	
	Secrétaire : Hélène LEGOUHY	
	Assistante sociale : Karen VERROUL	

Il a une capacité de 25 places et accompagne des adolescents de 10 à 20 ans, des deux sexes, déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, ayant un retard global des acquisitions et du développement, des troubles d'apprentissage et qui sont situés dans un parcours de scolarisation, de formation professionnelle et de socialisation, dont la problématique psycho-médico-socio-éducative nécessite un accompagnement thérapeutique, éducatif et social. Les missions du SESSAD s'articulent autour des objectifs suivants :

- l'accompagnement comportant le conseil et l'appui aux familles et à l'entourage familial de l'enfant, approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur de l'enfant et la préparation des orientations ultérieures ;

- le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés ;

- la recherche d'une mise en synergie des ressources du réseau partenarial : écoles, collèges, les enseignants référents de l'Education Nationale, CMP, CAMSP, PMI, consultations médicales, centres sociaux, missions locales pour l'emploi, centres de formation... ;

ELEMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le « pôle handicap enfant » de l'ASEA 43 comprend l'IME les Cévennes, le SESSAD du Velay, les apparts d'Espaly et fonctionne en dispositif.

Le terme de «dispositif» est utilisé dans le sens de «l'ensemble des mesures prises, des moyens mis en œuvre (et de leur agencement) dans un but déterminé».

Tout en conservant l'originalité des modes d'accueil de chaque établissement et service, il permet l'articulation de leurs fonctionnements en «transversalité»

Le fonctionnement en dispositif soutien la continuité de parcours. Le financement dans le cadre d'un CPOM devrait faciliter le déploiement du dispositif.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité, Les professionnels du pôle handicap enfant se sont engagés dans une démarche d'informatisation du dossier de l'utilisateur. Un comité de pilotage a été constitué ; sept professionnels du SESSAD sont impliqués et soutiennent se déploiement. Ils amènent le regard d'un service en milieu ouvert.

Cette action a débuté par une formation sur site en décembre sur la constitution du dossier de l'utilisateur. Une réflexion commune sur l'outil nous paraissait un préalable indispensable à l'outil informatique.

Après un démarchage et un comparatif de différents concepts de logiciels, le COPIL se projette au déploiement et au paramétrage d'un outil en 2019. A suivre...

POPULATION (S) ET ACTIVITES

• Autorisation

Le SESSAD a ouvert en 2010. Son agrément a été renouvelé par les ARS le 03 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

Son cadre d'intervention :

Type d'accueil : milieu ordinaire
Clientèle : Déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés
Capacité autorisée : 25 places
Age : 10 /20 ans

• Population

Répartition par âge et par sexe :

36 jeunes ont été accompagnés par le SESSAD entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018.

Classe d'âge au 31/12/2018 :

Un accueil sensiblement plus important d'enfants de sexe masculin.

A noter, comme les années précédentes que nous accompagnons majoritairement des collégiens.

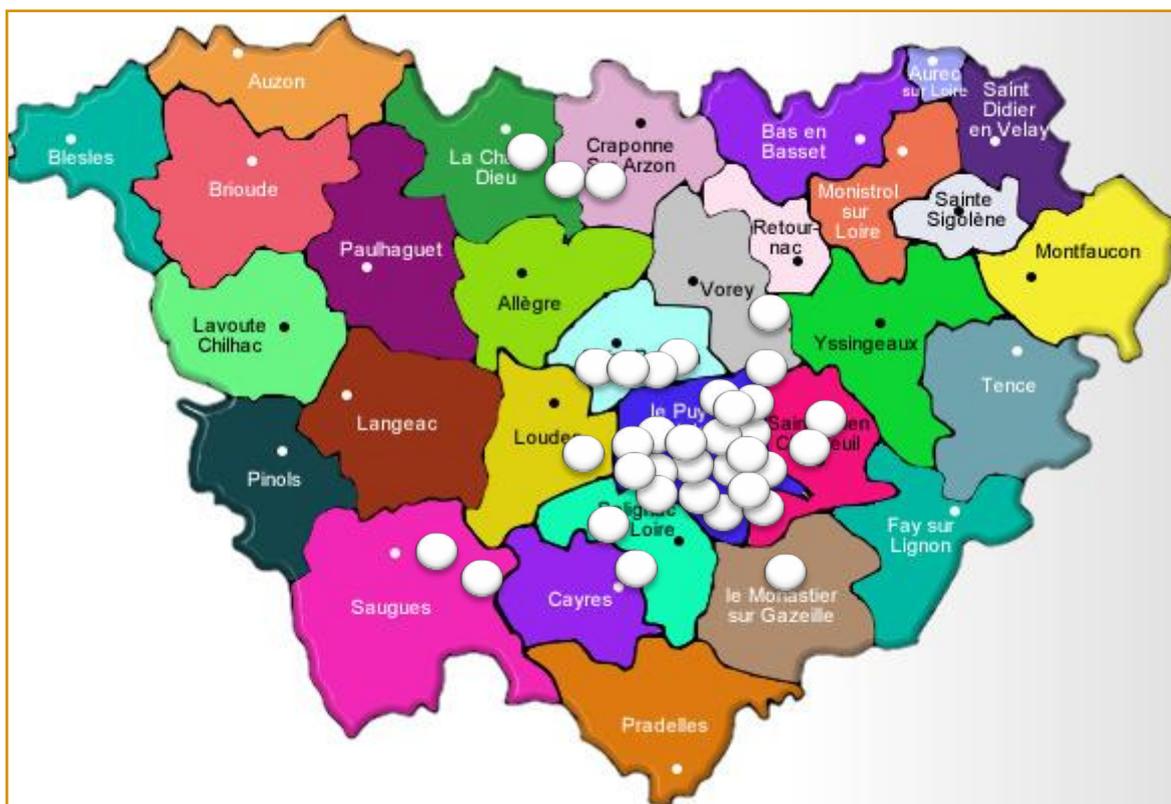


Enfants présents au 31/12/2018 décrits selon leur déficience principale

Enfants décrits selon leur déficience principale	En nombre	En %
Non renseigné	0	0
(a) Déficiences intellectuelles	19	63
(b) Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	4	13
(c) Troubles de la parole et du langage (à l'exclusion des troubles du langage dus à une surdité)	7	23
Total	30	100

Lieu de résidence principale de l'enfant :

Nous intervenons majoritairement auprès des familles habitant le bassin du Puy en Velay. Sur 36 enfants accompagnés en 2018, 25 étaient domiciliés sur les communes de la communauté d'agglomération du Puy



Mouvements des bénéficiaires :

Entrées : 12 jeunes ont été admis sur le service en 2018

- 3 au cours 1er trimestre
- 2 au cours du 2ème trimestre
- 6 au cours du troisième
- 1 au cours du dernier
- 1 enfant de 11 ans
- 9 collégiens de 13 ans à 15 ans
- 2 lycéens de 17

Sorties : 6 jeunes sont sortis au cours de l'année 2018

- 1 déménagement et une poursuite de scolarité en milieu ordinaire
- 1 orientation IME
- 4 poursuites de scolarité en milieu ordinaire

Les Perceptives de l'offre régionale demande d'optimiser l'activité des SESSAD en travaillant sur la file active. Le département compte 283 places de SESSAD. Une optimisation de la file active à 1.3 assurera l'accompagnement de plus de 360 enfants.

Le SESSAD du Velay est dans cette dynamique. En 2018, le service a accompagné 36 jeunes : sur le dernier trimestre il a suivi simultanément 29 enfants, l'objectif étant pour 2019 d'en accueillir 32.

A noter que notre territoire d'intervention est étendu, et qu'en fonction des orientations nos accompagnements sont parfois parasités par l'éloignement du lieu d'intervention.

Répartition de la population :

Lieux de scolarité et de formation :

ÉTABLISSEMENT	ULIS élémentaire	ULIS Collège	ULIS Lycée	SEGPA	CAP	Apprentissage CAP/CFAS	Scolarité ordinaire
	3	16	5	4	5	2	1

Sur l'année scolaire 2017 2018 le SESSAD est intervenu :

Dans les dispositifs de scolarité classique :

En collège : collège Lafayette,

En lycée : ISVT, Anne Marie Martel, Emmanuel Chabrier

Dans les dispositifs d'Unité d'Inclusion scolaire :

En élémentaire : Ecole Henri Gallien, Ecole Saint Régis

En collège : Corsac, Jules Vallès, Jules Romain, la Chartreuse, Henri POURRAT

En Lycée : Jean Monnet, Emmanuel Chabrier

En apprentissage spécialisé : CFAS Bains

A chaque établissement scolaire, un référent éducatif. C'est lui qui est en lien avec le ou les enseignants des élèves suivis par le SESSAD, avec l'équipe de vie scolaire. Les rencontres sont régulières et fréquentes. Elles permettent de comprendre certaines attitudes, réactions. Elles rendent possibles les aménagements nécessaires à une meilleure scolarité.



• durée d'accompagnement

Année de référence	Nombre de jeunes suivis au cours de l'année de référence	Nombre de sorties au cours de l'année de référence	Durée moyenne d'accompagnement
2010	30	30	2,5 ans
2011	29	30	1 ans
2012	33	30	2,3 ans
2013	34	30	3 ans
2014	38	30	3 ans
2015	38	30	3 ans
2016	33	30	2,3 ans
2017	34	30	3 ans
2018	36	30	3,7 ans

Une durée d'accompagnement en légère hausse. L'objectif du SESSAD n'est pas d'accompagner des jeunes au long cours, mais selon des demandes et des objectifs déterminés. Sur les six sortants, dans 4 situations, la poursuite du projet a permis à ces jeunes un accompagnement jusqu'au bout de leur projet et une sécurisation de leur parcours. Ils n'ont, à ce jour, pas interpellé le service de suite, un bon indicateur pour évaluer une fin d'accompagnement pertinente.

• L'activité :

Fonctionnement annuel

Le SESSAD est ouvert à l'accompagnement des jeunes sur 200 jours dans l'année.

Le calendrier d'ouverture correspond globalement à celui de l'Education Nationale avec une semaine de fermeture à chaque période de vacances scolaires.

Le service ferme en général 5 semaines pendant l'été.

Les horaires

Le SESSAD est ouvert du lundi au vendredi.

En l'absence de secrétariat, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique du SESSAD.

Les séances sont proposées entre 8h30 et 19h en tenant compte des besoins et du rythme de l'enfant/du jeune.

Les lieux d'intervention

Les professionnels se déplacent, le plus souvent, sur les lieux de vie de l'enfant ou du jeune : le domicile familial l'établissement scolaire, le centre de formation, l'entreprise, l'association sportive...

En fonction des besoins de l'enfant, certaines interventions peuvent se dérouler dans les locaux du SESSAD ou à l'extérieur.

Le SESSAD a proposé des accompagnements majoritairement individuels, cependant pendant les vacances scolaires sont proposés des temps collectifs, qui dans une dimension plus ludique, offre une observation dans un contexte différent.

• Sorties collectives

Sortie ski débutants	février 2018	3 jeunes
Sortie ski confirmés	février 2018	2 jeunes
Projet Totem en lien avec le relais ados de Guitard	tout au long de l'année	6 jeunes
Visites musée de l'école	février 2018	5 jeunes
Sortie Lyon (expo lego land, ballade en ville)	février 2018	8 jeunes
VTT	juillet 2018	3 jeunes
Karting	juillet 2018	8 jeunes
Soirée et concert Big Flo et Oli	juillet 2018	11 jeunes
Séjour	juillet 2018	14 jeunes
Fêtes du roi de l'oiseau	septembre 2018	5 jeunes
Visite guidée musée Crozatier + fête foraine	octobre 2018	8 jeunes
Initiation au théâtre : atelier d'expression	octobre 2018	5 jeunes
Journée sportives	octobre 2018	3 jeunes
Journée « découverte gourmande »	octobre 2018	4 jeunes
Gouter de Noel	décembre 2018	17 jeunes

• Projet théâtre

Accompagné par une intervenante professionnelle du théâtre Mayapo, 6 jeunes, à raison d'une séance d'1h30 par semaine, sur les périodes de scolarité, se prêtent au jeu de la comédie. Fort de leur imagination, après des séances d'improvisation, pour apprendre à maîtriser l'espace scénique, l'interprétation, ils s'adonnent aujourd'hui à la mise en scène d'un scénario de leur création. Leur rêve...se produire lors du festival grains de scène en juin 2019. Seront-ils prêts ? Pas de pression ! Ses séances sous des airs ludiques leur demandent beaucoup : Affirmation de soi, travail d'élocution, de tour de rôles, d'acceptation du regard des autres... Un beau challenge que ces jeunes auront éprouvé sur cette année scolaire.



• Partenariat

Le principal enjeu pour les Sessad consiste à faciliter une mobilisation pertinente et efficace des partenaires impliqués dans le projet de l'enfant, tout en respectant le rôle spécifique de chacun et ses missions, afin d'assurer la cohérence de l'accompagnement et d'éviter de susciter des mécanismes défensifs. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux partenaires mais au contraire de venir en appui et d'être une ressource.

Selon les situations, les professionnels du SESSAD mettent en place un partenariat plus ou moins étendu : éducation nationale (enseignants, CPE, AESH, directeurs, enseignants référents...) MDPH, services de protection de l'enfance (éducateur AED, AEMO, service externalisé, famille d'accueil, MIJE...), structures culturelles et de loisirs, Maître d'apprentissage, CLSH, maison des ados



Exemple d'un travail partenarial :

« Je Suis Je Dois Je Peux »

Le but de l'action a été de réaliser une « œuvre d'art » avec la participation d'un groupe d'une douzaine de jeunes des structures du Relais d'Animation de Guittard, de l'IME des Cévennes et du SESSAD du Velay sur le thème des Droits de l'Enfant. Pour cette action, les jeunes ont été acteurs et force de propositions dans le projet en utilisant les compétences techniques et les savoir-faire des différents intervenants techniques des structures. Ils ont réalisés pendant les vacances scolaires et quelques mercredis, un totem qui a été exposé à la mairie du Puy en Velay.

Un suivi en lien et avec les familles

Lien avec le médecin traitant pour 1 jeune

Lien avec l'hôpital sainte Marie (médecin, infirmière) pour 4 jeunes

Travail de prévention : En 2018 un atelier « découverte gourmande » proposé en novembre 2018 sur l'équilibre alimentaire.

Elaboration des protocoles de soins pour les séjours et les sorties en lien avec l'équipe éducative

3 suivis par le médecin Dr Cendres médecin psychiatre sur le pôle handicap enfant.

Coordinations des 36 projets de soins sur l'année 2018 avec le Dr Colombier généraliste : **32 visites médicales proposées sur l'année 2018**

Lien avec le médecin traitant pour 1 situation

Lien avec le CHU de Clermont, ou de St Etienne pour 2 jeunes

Suivis administratifs : 13 certificats médicaux, deux dossiers d'aménagements d'examens

CONCLUSION :

Ce rapport d'activité retrace une première année d'exercice depuis ma prise de fonction en janvier 2018. J'ai rejoint l'équipe existante suite au départ à la retraite d'Annie ALDON. Il synthétise les actions du SESSAD pour une vision globale des propositions qui sont faites aux jeunes. Le paysage médico-social est en prise à des demandes de mutations et d'adaptation. Je suis sereine quant à l'avenir et à l'appropriation de ces changements. Les professionnels du SESSAD ont pu démontrer cette année encore, au travers de leurs accompagnements, leur professionnalisme, leur adaptation et leur innovation. Je tiens à remercier l'ensemble des professionnels pour leur accueil et leur confiance mais surtout pour leur dévouement et leur travail auprès

Les Apparts d'Espaly

5, avenue de la mairie
43000 Espaly St Marcel
tél : 04 71 02 64 66
E.mail : fespaly@asea43.org

DIRECTEUR : Jean-Louis MIRAMAND
DIRECTRICE ADJOINTE : Laurence MALOSSE
CHEF DE SERVICE : Christine FAURE

CONTEXTE GENERAL

En 2018, l'Association a acté la décision d'acheter le bâtiment où le foyer des Apparts est installé depuis 1992 environ.

A l'époque ,c'est un montage financier avec le Foyer Vellave qui avait permis la construction d'un immeuble partagé avec une pharmacie. L'aménagement intérieur de la partie foyer occupant les deux étages supérieurs avait été réalisé en partenariat avec l'Association selon un cahier des charges répondant aux besoins de l'établissement qui avait alors dix ans d'existence.

Depuis cette date, le foyer était locataire du Foyer Vellave.

Les transactions avec l'ancien propriétaire « le Foyer Vellave » et la recherche du financement auprès des organismes bancaires se sont donc déroulés tout au long de l'année 2018 pour aboutir à l'achat du bâtiment dans le courant du quatrième trimestre 2018.

Nous n'allons pas entrer dans des explications complexes et précises sur le montage financier qui a permis cet achat, mais sachons que les mensualités de remboursement de l'emprunt réalisé correspondent pratiquement aux mensualités du loyer anciennement payé au Foyer Vellave.

Malgré l'état de vétusté de certains équipements qui sont à refaire et seront programmés sur les années qui viennent, cet achat enrichit le patrimoine de l'Association.

Nous remercions donc les administrateurs de ce choix qui nous permet maintenant d'être décisionnaires sur les travaux d'entretien des appartements et nous donne une plus grande liberté d'action.

Un renouveau en appelant un autre, l'équipe de direction en fin d'année 2018, a souhaité demander au Conseil Départemental un nouvel agrément, afin de prolonger l'âge d'accueil de 22 ans à 25 ans, ainsi que prolonger la durée des contrats d'accueil limités à deux ans d'accompagnement à une possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires soit deux fois deux ans.

En effet, ces différentes modifications correspondent à la fois au contexte d'une évolution sociétale et économique à prendre en compte, mais aussi à la réalité des accueils effectués aux Apparts depuis quelques années : besoin de plus de temps de maturation pour chaque jeune accompagné, et difficulté à trouver du travail en milieu ordinaire au vu de l'augmentation du niveau des compétences réclamé. Peut être voyons nous là également un suivi au plus près des besoins des jeunes grâce à la mise en place des projets personnalisés.

Nous avons également déposé une demande pour avoir une place d'accueil temporaire, en plus des 8 places autorisées par l'agrément. Nous avons effectivement un neuvième lit qui est utilisé pour de courts séjours.



1- L'ACTIVITE

Journées réalisées

En 2018, nous avons réalisé 2290 journées, soit une augmentation de près de 20% par rapport aux trois années précédentes. Cela correspond à un taux d'occupation d'environ 80% par rapport au nombre de journées théoriques (nombre de places x nombre de journées d'ouverture, soit 8 places x 365 jours= 2920 journées).

Nous dépassons cependant le seuil de journées prévisionnelles qui était fixé d'un commun accord avec le Conseil Départemental à 2250 journées. Nous réalisons ainsi 102% du prévisionnel.

Ces journées concernent les jeunes accueillis sur notification MDPH et avec l'Aide Sociale du département. En plus, nous accueillons aussi des jeunes de l'IME des Cévennes ou d'autres structures venus faire une expérience de courts séjours aux Apparts.

Au cours de l'année 2018, nous avons réalisé 517 journées en accueil de stagiaires, ce qui justifie en partie notre demande d'une place d'accueil temporaire. Cela permettrait de valoriser financièrement ce travail d'accompagnement particulier et parallèle à l'accueil des résidents permanents.

Jours d'ouverture

L'organisation du foyer permet d'être ouvert 365 jours sur 365. Mais cela ne se réalise qu'exceptionnellement, car sur l'ensemble des jeunes accueillis, beaucoup rentrent en famille lors des week ends et de leurs congés, ou passent ces temps avec leurs copains/copines.

En 2018, nous avons fermé le foyer lors de 18 soirées, ce qui porte le nombre de jours d'ouverture effectifs à 347 jours.

Ces jours de fermeture permettent au personnel de récupérer les éventuelles heures effectuées en dehors de leur quota annuel pour des besoins particuliers ou situation d'urgence : maladie ou hospitalisation d'un jeune, incident, problème logistique, évènement indésirable, travail de recherche ou de réflexion particulier, journées de formation...

2. POPULATION ACCUEILLIE

Flux de population

Sur les 7 jeunes présents au foyer en début d'année 2018, 5 ont quitté le foyer au cours du deuxième semestre de l'année 2018.

Une petite structure de 8 places présente ainsi une grande fragilité quand un peu plus de 70% des jeunes terminent leur parcours simultanément ou presque. Cette situation a occasionné quelques sueurs froides pour notre comptable !

Mais, au fil des différents stages effectués dans l'année par des personnes venues faire une expérience temporaire aux Apparts, certaines d'entre elles ont finalisé leur projet professionnel ainsi que leur projet d'hébergement aux Apparts.

Les cinq départs ont ainsi été compensés par quatre entrées.

Pour rappel, nous avons déjà accueilli quatre nouveaux jeunes en 2017. Le turn over est donc assez rapide et nécessite des réajustements continuels dans l'accompagnement des jeunes.

Sorties

Sur les cinq sorties intervenues en 2018, quatre ont été préparées en amont, et une cinquième est consécutive à une rupture de contrat de séjour sur décision de la famille d'une jeune femme après une période de 8 mois d'accompagnement aux Apparts.

Les quatre sorties préparées l'ont été pour des jeunes ayant effectué pour trois d'entre eux un séjour de trois années aux Apparts.

La quatrième a quitté le foyer après un séjour de 16 mois tout en ayant bénéficié d'une prolongation de 5 mois. Elle avait en effet atteint l'âge limite de 22 ans. C'est pour éviter ces situations d'interruption d'accompagnement que nous avons fait la demande d'un allongement de la limite d'âge pour la porter de 22 à 25 ans.

En effet, les jeunes que nous accueillons de par leurs difficultés, et leur manque de maturité ont besoin de temps pour finaliser leur projet professionnel qui va de pair avec celui d'être hébergé et accompagné aux Apparts d'Espaly. Une personne arrivant à 21 ans et ayant bénéficié d'une année d'amendement Creton en IME ne pourra bénéficier que d'une année d'accompagnement aux Apparts, et n'aura pas assez de temps pour gagner plus d'autonomie.

Chaque situation de sortie a en effet été l'occasion pour les jeunes concernés de grimper une marche sur l'échelle de l'autonomie. L'une d'entre elles a pu prendre son propre appartement en ville tout en maintenant son emploi en contrat ESAT à la Blanchisserie du Bateau Lavoir. Dix mois plus tard, nous venons d'apprendre qu'elle est maintenant embauchée sur un poste en CDI dans une maison de retraite. en service à la personne et en entretien des locaux. C'est donc un beau parcours qu'elle a réalisé.

Un autre jeune avait pour impératif de rentrer vivre dans sa famille pour s'occuper de sa grand-mère. Il alterne des petits contrats en CDD avec des périodes chômage, après avoir malheureusement échoué au CAP Boulangerie qu'il avait préparé deux ans durant. Il a décliné l'offre qui lui était faite de signer un nouveau contrat ESAT, car il souhaitait construire sa vie en milieu ordinaire. Nous espérons qu'il réalisera son projet. L'une des jeunes femmes sortie en 2018 a poursuivi son travail à l'ESAT de Meymac sur un poste nécessitant une certaine autonomie. Et elle a intégré un appartement dans l'immeuble Lhermet géré par le SAM de Meymac, donc avec un accompagnement éducatif plus allégé qu'aux Apparts.

Même situation pour une autre jeune femme au sein de l'ESAT des Horizons : elle travaille sur un poste en mise à disposition pour faire le ménage dans des locaux administratifs en ville, et elle loge maintenant au SARIL, le SAVS renforcé de l'ESAT des Horizons dans une structure d'hébergement nécessitant un peu plus d'autonomie qu'aux Apparts.

Entrées

Les admissions au foyer se sont succédées de juillet à décembre 2018, avec :

deux entrées de jeunes orientés par l'IME Les Cévennes,
une effectuée pour un jeune orienté par Cap Emploi après un passage aux Gouspins,
et une autre entrée pour une jeune femme orientée par l'ULIS d'Yssingaux.

Chacun des jeunes entrés en 2018 avait auparavant effectué un ou plusieurs stages de durée variable aux Apparts.

Répartition par activité professionnelle

Nous constatons que de plus en plus de jeunes accueillis aux Apparts travaillent en milieu protégé : en ESAT, la plupart du temps avec des contrats en ESAT Transitionnel, ou sur des postes de mise à disposition auprès d'entreprises nécessitant un bon niveau d'autonomie.

En 2018, 11 personnes ont été accueillies en file active aux Apparts (en accueil permanent).

8 bénéficiaient d'un contrat en ESAT, dont 6 sur des contrats ESAT Transitionnel.,
3 préparaient un CAP (CAP Agent Polyvalent de Restauration) avec le soutien du CFAS (centre de Formation d'Apprentis spécialisé)

Concernant les métiers exercés, les métiers de bouche sont les plus représentés : 55%. Suivent la blanchisserie : 35%, et l'entretien des locaux : 10%.

3. L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

Nous proposons un accompagnement dans les domaines de :

la vie quotidienne,
l'hygiène et la santé, la vie sociale,
l'implication dans l'environnement,
mais aussi de la vie affective.

En effet, acquérir des compétences techniques et pratiques est important : entretenir son logement, faire ses repas, gérer son argent ...

Mais nous nous rendons compte de plus en plus que c'est l'acquisition d'une sécurité psychique et affective qui permettra au jeune de voler de ses propres ailes. C'est pourquoi c'est un domaine sur lequel nous insistons surtout quand nous faisons des évaluations avec les jeunes et construisons leur projet personnalisé.

Les domaines d'accompagnement évoqués plus haut correspondent aux 5 domaines du référentiel d'évaluation des compétences sociales (ROCS), que nous utilisons pour construire les projets individualisés des jeunes.

Après une phase de réflexion, préparation, et création du référentiel (travail effectué les années précédentes), nous avons mis en œuvre les temps d'évaluation des compétences des jeunes avec ce référentiel depuis deux ans environ.

Avec l'expérience, nous nous rendons compte que cet outil est perfectible sur le plan du vocabulaire utilisé : certains mots ne sont pas compris par les jeunes. Il est à perfectionner aussi sur le plan de certaines questions redondantes qui se retrouvent dans des domaines différents.

Mais il apporte plus de clarté quant à la mise en place d'actions répondant aux besoins réels des personnes accueillies. Il offre aussi à celles-ci la vision de leur parcours, de leur progression, et permet de les valoriser. L'éducateur sait de son côté où il en est : il a un tableau de bord clair à suivre avec chacun des jeunes accompagnés.



4 . ACTIVITES, LOISIRS, ET ACTIONS DE PREVENTION

Chaque personne accueillie vit dans son propre appartement avec un colocataire, ou seule. Cette situation permet à chacun d'être face à ses responsabilités.

Nous souhaitons aussi qu'il y ait du lien social entre tous les résidents. C'est pourquoi nous organisons sur un cycle d'environ 6 à 8 semaines des soirées en commun, ou des sorties extérieures.

Soirées récréatives

Constatant que les écrans occupent de plus en plus de place dans la vie des jeunes que nous accueillons, nous avons mis en place un partenariat avec la ludothèque du Pertuis ; pour organiser des soirées jeux de société. Dès la première séance, le bilan a été très positif. Les jeunes ont bien participé, et se sont bien amusés. Nous avons donc construit un planning d'intervention sur place avec le responsable de la ludothèque « CEKANKONJOU ».

Sur ces soirées spéciales, l'équipe éducative se mobilise pour être en grande partie présente. Ainsi, résidents et encadrants se retrouvent à jouer ensemble à des jeux que chacun découvre. Et ce n'est pas toujours l'éducateur qui a le plus de compétences !

Les compétences à mettre en œuvre varient selon les jeux proposés qui ne sont pas des jeux grand public, connus, mais qui par leur variété donnent à chacun l'opportunité de se mettre en avant : adresse manuelle, rapidité, stratégie, tri (formes, couleurs), reconnaissance visuelle ou par le toucher, mémorisation...

L'ambiance est très conviviale, d'autant plus que chacun est amené à préparer un plat pour partager un petit repas dinatoire en fin de partie.

Soirées action de prévention

En 2018, nous avons également participé à l'action « prévention cancers auprès d'un public avec handicap ». Cette action menée par l'ARS répond au constat que les personnes porteuses d'un handicap ont moins accès aux actions de prévention du cancer .

Même si nos jeunes de par leur jeune âge n'ont pas à participer à l'action prévention du cancer colo rectal, ils se sont montrés concernés, car avaient souvent un membre de leur famille touché par le cancer.

Cette action leur a permis de poser des questions, de faire tomber les tabous qui persistent autour de cette maladie dont on a encore peur de parler, voire de prononcer le nom.

Quatre soirées ont été organisées avec une intervenante qui s'est vite adaptée à notre public. L'action prévention du cancer du col de l'utérus a ouvert le champ de la parole par rapport à la sexualité. Les échanges se sont déroulés dans un respect mutuel, et une ambiance détendue. Des questions ont été posées, des réponses apportées aussi bien par l'intervenante, les encadrants que les jeunes bénéficiant de plus d'expérience dans ce domaine.

Pour ces soirées, nous organisons une préparation en amont avec la mise en place d'une boîte à idées de façon à ce que chacun se sente libre de poser les questions qu'il souhaite tout en restant anonyme. De fait, chaque question posée intéresse tout le monde.

Autre thème qui a été abordé pendant ces soirées d'animation : la gestion d'un budget. C'est l'accueil d'une stagiaire en deuxième année de BTS « économie familiale et sociale » qui a occasionné la mise en place de cette action. Celle-ci a remporté un vif succès auprès des jeunes, car organisée autour d'un plateau de jeux, et à partir des propres questions de nos jeunes.

Nous avons en projet de travailler aussi de manière ludique sur l'équilibre alimentaire, la prévention des addictions...

Sorties extérieures

Pendant les jours fériés, les jeunes ne travaillent pas mais n'ont pas assez de temps pour faire un aller-retour en famille. Nous avons mis en place une sortie sur l'un des jours fériés du mois de Mai : direction Chaudes Aigues, pour un bain ludique et relaxant dans une eau chaude qui a été appréciée par tous les participants.

En Juin, sur un grand week end de trois jours, nous avons organisé avec les jeunes leur participation au festival d'Aluna en Ardèche en tant que spectateurs. Certains avaient déjà participé à ce festival en tant que bénévole au sein de l'équipe d'organisation avec l'IME des Cévennes. Etre spectateur, c'est bien aussi !

Ce festival accueille chaque année des grands noms de la chanson française pour le plus grand bonheur de nos jeunes.

Nous essayons de mettre à la portée de nos jeunes l'organisation de ses sorties, afin qu'ils soient responsabilisés, et apprennent à organiser leurs loisirs. Cela leur permet de découvrir ce qui est possible, et d'avoir des projets pour leurs propres vacances.

Quelques-uns se sont ainsi organisés à plusieurs l'été dernier pour louer un mobil home en camping, et gérer ensemble leur semaine de vacances. Comme certains possèdent le permis de conduire, c'est plus facile !

5. L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Ce rapport d'activité est l'occasion de souligner encore une fois l'implication de chaque membre de l'équipe, et sa disponibilité par rapport aux besoins du service qui sont parfois assez chronophages.

Absences du personnel

Il n'y a eu aucune absence pour maladie en 2018.
Une salariée a pris trois jours pour enfant malade.

Un moniteur éducateur de l'équipe a préparé une VAE d'éducateur spécialisé. Il s'est absenté sur ses heures de formation et de suivi individualisé.

Pour remplacer les salariés sur ces différentes absences et sur leurs congés, il a été fait appel comme chaque année à du personnel remplaçant. Cela représente un volume horaire de 890 heures sur l'année

CONCLUSION

Cette année 2018 restera marquée comme étant celle de l'achat de l'immeuble où est implanté le foyer depuis maintenant 26 ans.

Autre constat : Les projets individualisés exigent un suivi évaluatif plus performant qui à terme est valorisant pour les personnes accueillies, et amène les professionnels à porter un regard positif sur leur travail d'accompagnement.





Pôle handicap adultes

ESAT de Meymac

Foyer d'Hébergement - Foyer de Vie

SAVS - SAM - SAMSAH

FAM Après

Cap emploi 43

Rapport d'Activité 2018

Pôle Handicap Adultes

Pôle Handicap Adultes

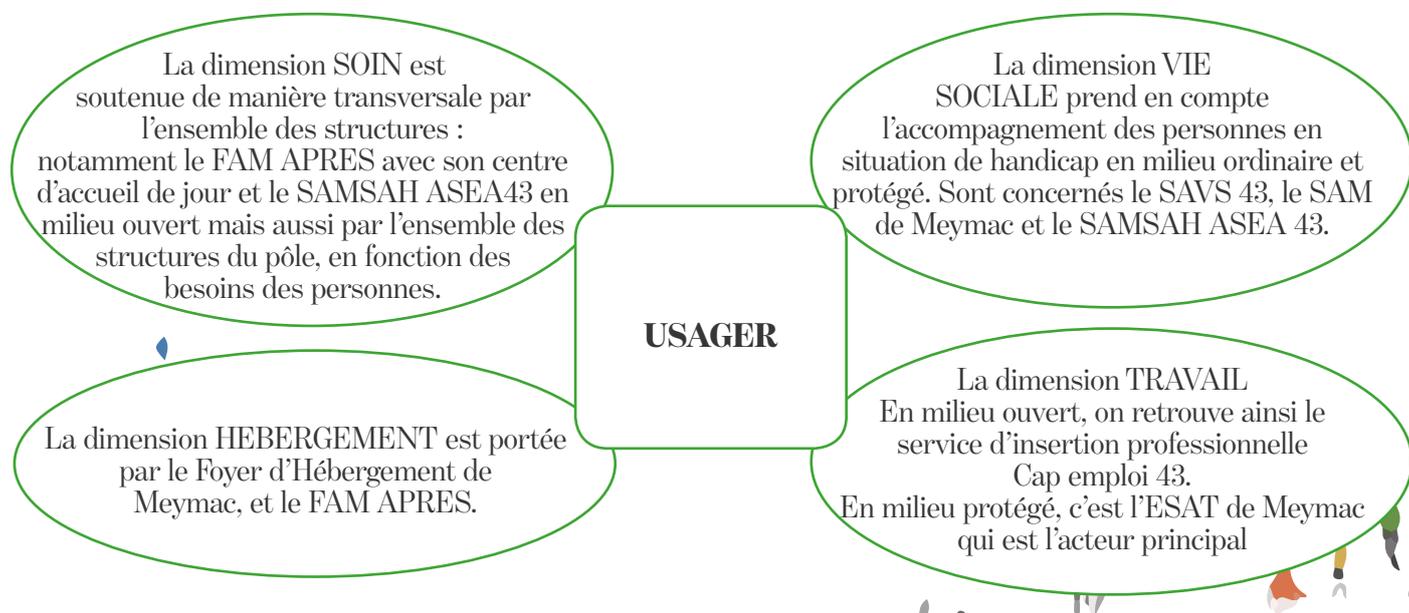
Meymac - 43150 LE MONASTIER/GAZEILLE

 : 04 71 03 88 90 -  : 04 71 03 91 35 -  : meymac@asea43.org

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un projet de pôle alliant VIE SOCIALE, SOIN, TRAVAIL et HEBERGEMENT

Le pôle Handicap Adultes réunit 8 établissements et services de l'association et permet d'apporter une réelle diversité d'offre d'accompagnement ou d'accueil avec la volonté de mettre en place des parcours personnalisés pour chaque personne au sein du pôle, sans créer de discontinuité de parcours entre les structures. L'offre d'accompagnement se structure ainsi autour de quatre besoins principaux de l'utilisateur :



La création en 2016 du Pôle Handicap Adultes s'est accompagnée de l'élaboration du projet du Pôle Handicap Adultes, validé par le Conseil d'Administration de l'association le 13 septembre 2019.

Ce projet expose les objectifs stratégiques d'évolution, de progression et de développement que le Pôle Handicap Adultes veut porter dans les 5 prochaines années.

Ces orientations s'inscrivent dans le plan stratégique associatif et prendront pleinement appui sur la démarche d'amélioration continue de la qualité portée par les différentes structures du Pôle.

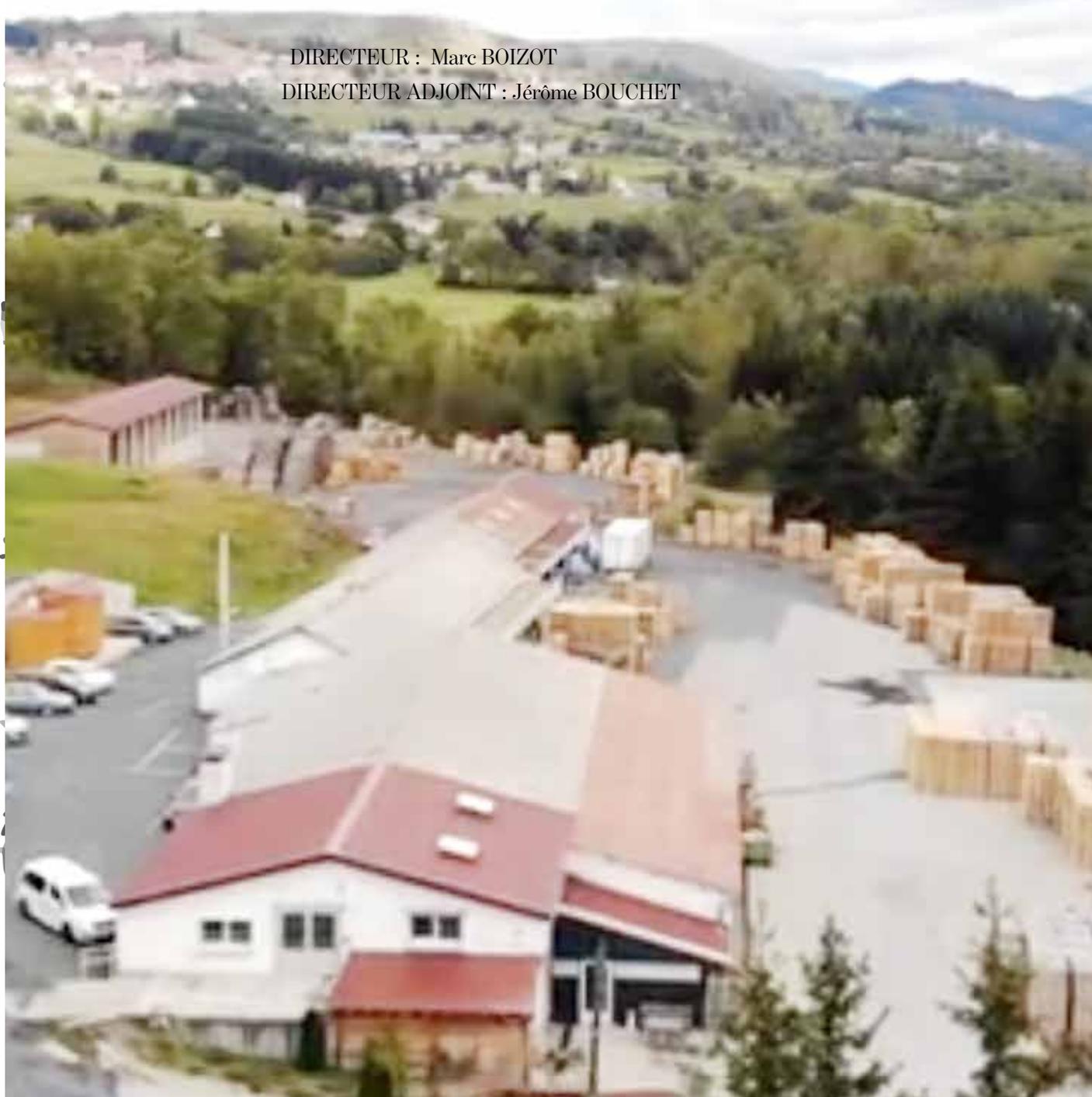
Structure	Objectifs stratégiques
SAMSAH	Ecriture du projet de service Mise en conformité par rapport au cahier des charges SAMSAH 43
SAM	Intégration du service au dispositif commun «Milieu ouvert»
SAVS 43	Séparation des activités ASEA 43 et Croix Rouge Réactualisation du projet de service Réadaptation de la démarche qualité
SAVS - SAM - SAMSAH	Création d'un dispositif (plateforme) en «milieu ouvert» Dans une logique de pratiques d'intervention communes, écriture du projet de service globalisé SAMSAH - SAVS - SAM
Foyer d'hébergement et SAM	Evolution des agréments FH et SAM vers un dispositif d'accueil proposant foyer de vie, foyer d'hébergement et milieu ouvert Renforcement du travail autour du parcours vers l'autonomie du résident Réécriture du(des) projet(s) d'établissement et de service Mise en place d'une démarche qualité
FAM APRES	Actualisation du projet de service Mise en place de la démarche qualité Transfert d'activité à l'Abbé de l'Epée
ESAT	Réécriture du projet d'établissement Mise en place de la démarche qualité Renforcement du travail autour du parcours personnalisé
Cap emploi 43	Sécurisation des parcours via la fusion des deux services Maintien et Insertion Réécriture de la démarche qualité et affirmation des phases d'accompagnement Gestion de l'innovation comme moteur du développement

Outil dynamique au service de la qualité et de la bientraitance, se situant dans la continuité des orientations et des modalités d'action définies par le plan stratégique de l'ASEA43, ce projet a donné lieu à une présentation générale à l'ensemble du personnel le vendredi 21 septembre 2018.

ESAT de MEYMAC

Meymac
43150 Le Monastier sur Gazeille
tél : 04 71 03 88 90
E.mail : meymac@asea43.org

DIRECTEUR : Marc BOIZOT
DIRECTEUR ADJOINT : Jérôme BOUCHET



1. LES ACTIVITES DE L'ESAT

L'ESAT est composé de huit espaces de production. Ceux-ci font appel à une vraie polyvalence des travailleurs afin de répondre au mieux à la fois à la diversification de la demande et à l'aptitude des travailleurs

Nous faisons une brève rétrospective des activités de l'ESAT sachant que nous avons, en 2018, conforté nos choix sur la réorganisation de l'équipe d'encadrement et sur les axes pris sur 2017 ; à savoir :

- **Un pôle sous-traitance** composé désormais de trois ateliers avec pour chacun une particularité même si chaque atelier œuvre dans le conditionnement, dans l'assemblage, Et en conservant une synergie pour pallier les fluctuations de la demande.

- L'atelier conditionnement – Effectif 24 personnes a une spécificité particulièrement « technique » associée au domaine du bâtiment et de l'électricité. Cet atelier poursuit l'inclusion en milieu ordinaire en insufflant toujours plus d'autonomie dans le parcours professionnel du travailleur. Nous espérons une mise à disposition en totale autonomie sur 2019 chez ING FIXATIONS ; les travailleurs sont désormais aptes à franchir le cap.

- L'atelier Montage – Effectif 19 personnes est spécialisé dans le conditionnement de produits alimentaires. Cet atelier bénéficie de l'agrément ECOCERT et suit un protocole très strict sur le processus d'ensachage, d'embouteillage ... Nous travaillons avec des donneurs d'ordres principalement altiligériens (AS Lentilles, PAGES, CELNAT ...),

- L'atelier Multi-Travaux – Effectif 21 personnes a une connotation « para médicale ». On retrouve le conditionnement de packs dentaires, de biberons DODIE, de mouche-Bébés ...

Il faut noter une activité commune à chaque atelier, le broyage de cartons. Cette nouvelle activité qui a vu le jour en 2018 nous permet non seulement de gérer le recyclage des cartons en interne, les cartons de nos donneurs d'ordre mais aussi un lien étroit avec la commune et les commerçants du Monastier sur Gazeille et des alentours. Des travailleurs assurent un ramassage deux fois par semaine.

- **L'atelier Pôle Bois – Effectif 13 personnes** se réduit en 2018 à l'atelier Palettes. Nous avons volontairement cessé l'activité Foresterie et le broyage de Plaquettes en 2018 pour se consacrer essentiellement à la confection de Palettes à l'inverse des autres ESAT, qui ne veulent plus maintenir cette activité. Nous nous positionnons comme l'ESAT de référence qui conserve ses acquis et son savoir-faire. Nous augmentons notre vivier clients en saisissant de nouveaux marchés notamment en concertation avec l'ESAT les Horizons qui nous recommande à leur clientèle. Il sera nécessaire sur 2019 de prévoir un investissement en machines pour faire face aux besoins qui nécessitent des formats de palettes très spécifiques.

Nous constatons également un changement dans la demande : il y a quelques années peu de personnes convoitaient cet atelier. Or, il semblerait que la tendance s'inverse. De jeunes travailleurs portent un certain intérêt à l'atelier Palettes.



- **Les Espaces Verts ont désormais un effectif de 14 personnes** tant la demande est importante. Les clients sont très satisfaits du travail effectué dans une ambiance chaleureuse et dynamique. Nous profitons de cette assemblée pour avoir une pensée pour notre regretté collègue Jean-Paul MAURIN et pour Florian CHAVIGNY, travailleur à l'ESAT, tant leur implication était remarquable. Ils seraient tellement fiers de constater qu'en 2018 nous avons mis en place une troisième équipe et que l'état d'esprit reste inchangé.

- **L'Atelier Entretien des Locaux – Effectif 8 personnes** - cet atelier est en plein essor ; une augmentation de 79 % du chiffre d'affaires et toujours beaucoup de demandes. Nous devons rester prudents sur la croissance qui nécessite une réflexion tant sur les investissements en matériel que sur l'effectif des travailleurs sachant que les personnes émargent à 50 % à l'atelier Entretien des locaux et 50 % en sous-traitance pour pallier la fatigabilité.

- **La Blanchisserie du Bateau-Lavoir – Effectif 8 personnes** suit son cours ; les résultats sont particulièrement stables d'une année sur l'autre bénéficiant d'une clientèle fidèle.

- Il nous reste à évoquer **la Boulangerie de la Vieille Ville - Effectif 8 personnes** : une belle évolution de 9 % de son chiffre d'affaires avec une croissance significative des ventes au comptant due en partie à une modification des horaires d'ouverture permettant plus d'amplitude. Nous voulons donner plus de dynamisme et rendre plus attractive l'image de la boulangerie. Pour cela, les vendeuses ont suivi des formations sur l'aménagement de la boulangerie, sur la présentation de la vitrine ... Tout ceci dans l'attente de notre futur laboratoire qui devrait voir le jour en 2020. Nous en profitons pour remercier vivement la Région pour leur implication dans notre projet en nous allouant une subvention de **230 000 €**.



La sous-traitance emploie actuellement 50 % de l'effectif global des travailleurs ; c'est un ratio élevé par rapport à la rentabilité que nous pourrions en attendre, mais nous devons avoir conscience que la sous-traitance reste une activité majeure pour les personnes les plus en difficulté. La mission éducative reste intéressante même si l'activité est déficitaire. Avec l'ouverture du Foyer de Vie de Meymac en Janvier 2019, les travailleurs les plus en difficulté pourront bénéficier d'un nouvel accompagnement plus adapté. Ceci permettra de nouvelles embauches dans les activités de service.

Nous concluons sur une note qui traduit notre investissement, celui des travailleurs et des équipes qui œuvrent au sein de l'ESAT puisque notre résultat est plus qu'honorable étant excédentaire de **82 646 €**.



2. LES POINTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018

REORGANISATION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT DES TRAVAILLEURS

(moniteurs et éducateurs techniques spécialisés)

Au dernier trimestre 2017, la réorganisation des activités de production de l'ESAT a impliqué un repositionnement des professionnels de l'équipe éducative.

Les tâches des moniteurs d'atelier et des éducateurs techniques spécialisés ont été redéfinies. Au-delà des tâches d'organisation du travail dans les ateliers et d'accompagnement des travailleurs au quotidien (communes à tous les professionnels), les éducateurs techniques spécialisés sont repérés pour :

- L'élaboration et le suivi de projets professionnels des travailleurs de l'ESAT
- Le lien avec les équipes éducatives du Foyer d'hébergement dans le cadre des projets de vie.
- Les démarches d'inclusion en lien avec la plate-forme département d'insertion et d'emploi accompagné

PROJET PERSONNALISE

Depuis 2017, le travail de collaboration avec le Foyer d'Hébergement s'est accentué pour voir la mise en commun des projets personnalisés des usagers accompagnés par les deux établissements. A l'esprit une recherche de continuité et d'harmonisation des projets de chaque résident, en gardant la spécificité de chacun, spécificité professionnelle ou vie sociale au sein du foyer: L'année 2018 a permis de poursuivre ce travail de collaboration mais aussi d'œuvrer sur la méthodologie du projet personnalisé et l'actualisation des outils de mise en œuvre.

Parallèlement, la fonction d'Educateur Technique Spécialisé a été réétudiée et complétée par une fonction de coordination. Une répartition de tous les travailleurs de l'ESAT a été établie entre les trois ETS de l'établissement. Ces trois professionnels ont investi une formation autour de la coordination.

Ces travaux répondent aux axes d'améliorations proposés par les évaluations internes et externes.

PROJET D'OUVERTURE D'UN FOYER DE VIE

En début d'année 2018, un premier constat des professionnels de l'ESAT fait apparaître qu'une vingtaine de travailleurs se situe dans la tranche des 55/60 ans ; ceux-ci pourront faire valoir leur droit à la retraite dans les très prochaines années. Parallèlement, certains d'entre eux montrent des signes de fatigabilité importants. D'autres, plus jeunes ne manifestent plus d'intérêt pour le travail et relèvent d'une réorientation en Foyer de Vie.

Aussi, pour répondre au déficit de places dans les Foyers de Vie du département, le Foyer d'hébergement prévoit de réduire sa capacité d'accueil pour ouvrir un Foyer de Vie de 15 à 20 places.

Le départ de 14 travailleurs vers le Foyer de vie va engendrer des places vacantes à l'ESAT à compter du 1^{er} janvier 2019.



3. LA (LES) POPULATION(S) ET LES ACTIVITÉS

La population

Deux types de populations cohabitent aujourd'hui à Meymac :

- Une population vieillissante avec une fatigabilité accrue de certains ouvriers, des compétences mais peu de technicité.
- Une population récente de travailleurs plus jeunes avec un handicap psychique.

Il ressort de manière évidente que l'ESAT connaît une évolution des caractéristiques de la population accueillie. Manifestement depuis la loi du 11 février 2005 elle s'infléchit vers le champ du «handicap psychique» même si pour l'instant, ces «nouvelles populations» s'additionnent plus qu'elles ne se substituent au champ du handicap mental.

Les entrées et sorties

Nombre d'admissions	7
Nombre de sorties	21
Effectif au 31/12/2018	108
Effectif au 31/12/2017	122

ADMISSIONS 2018	2 Sortants IME Les Cévennes et 1 IME Maurice Chantelauze
	1 Suivi SAVS
	Section Transitionnelle : 3 entrées
SORTIES 2018	5 Départs en retraite
	1 Décès
	1 Démission d'un travailleur / Invalidité
	13 Réorientations Foyer de Vie Meymac
	Section transitionnelle : 1 fin de CSAT

4. LES FORMATIONS

Formations du personnel

La formation continue est un outil qui permet à l'ensemble de l'équipe de se former, de renforcer sa qualification pour acquérir les compétences induites par le projet de service, pour approfondir des connaissances, pour maîtriser des techniques spécifiques et acquérir des qualifications nouvelles concernant l'accompagnement des usagers orientés et la prévention des actes de maltraitance ou de la violence.

En 2017, l'ensemble des salariés de l'ESAT a participé à différentes formations.

ESAT		
La population	La population	La population
Moniteur d'atelier	Excel - Word	Analyse de la Pratique Professionnelle
		Boulangerie : développement commercial
		Espaces Verts
		Différent et Compétent

Formations des travailleurs de l'ESAT

Savoirs de base / Mobilité

Depuis 2017, les ESAT du département et l'organisme FIT (Formation Insertion Travail), en lien avec UNIFAF, ont mis en place des actions de formation qui cherchent à favoriser la mobilité des travailleurs en situation de handicap. Elles s'appuient sur la mise en place d'un diagnostic de mobilité qui permet à chaque travailleur engagé de s'orienter vers un parcours de conduite : voiturette / permis AM ou Code / Permis B.

Sur 20 travailleurs, 8 d'entre eux ont pu prétendre à la formation Code dans l'optique du Permis B à compter du mois d'Octobre 2017 à raison de deux séances de 3 heures par semaine. En 2018, plusieurs tentatives à l'examen se sont soldées par deux réussites. Pour les autres, les cours de code se poursuivent.

Concernant la conduite de voiturette, 8 travailleurs ont bénéficié d'une formation théorique et ont entamé d'Avril 2018 à Juillet 2018 des cours de conduite. 3 d'entre eux se sont vu remettre un permis AM. Pour les autres, de nouvelles séances de conduite seront organisées en 2019.

Pour 4 d'entre eux, le diagnostic mobilité a repéré des difficultés trop importantes pour envisager un parcours de conduite quel qu'il soit. Une nouvelle session de diagnostic mobilité sera mise en place au Janvier 2019.

CACES et Autorisation de conduite

CACES R 372 : 3 travailleurs ont bénéficié de cette formation qui leur permet d'utiliser sur le site de Meymac le chariot élévateur (validité 10 ans)

CACES R 389 : 7 travailleurs ont suivi une formation de 2 jours autour de la conduite du chariot à gaz et ont validé leur autorisation de conduite (validité 5 ans).

Différent et Compétent

En 2018, cinq travailleurs se sont engagés dans le dispositif Différent et Compétent. Au travers de leur dossier de preuve, ils ont validé leurs compétences dans les domaines de la conduite de système industriel, de la transformation alimentaire et de l'entretien du linge.

Depuis 2011, 54 travailleurs de l'ESAT ont investi ce dispositif et se sont vus remettre une attestation de compétences professionnelles.



Pour conclure, **2018** a été certes une année difficile, marquée par la tristesse d'avoir perdu des personnes de valeur; par la réorganisation des ateliers, par un travail en dent de scie qui ont perturbé certains de nos travailleurs ... mais nous la terminons « la tête haute » puisque le résultat excédentaire nous a permis d'offrir à chaque travailleur; en reconnaissance du travail accompli, un chèque Cadeau d'une valeur de 40.00 €.

Nous espérons reconduire cette gratification en **2019** ...



Foyer d'hébergement **MEYMAC**

Meymac
43150 Le Monastier sur Gazeille
tél : 04 71 03 88 90
E.mail : meymac@asea43.org

DIRECTEUR : Marc BOIZOT
CHEFS DE SERVICE : Florence CARTAL - Odile SIROT

1. 2018 Année charnière

Une évaluation des usagers effectuée par l'ESAT au cours du second semestre 2017 mettait en perspective les nécessaires réorientations de travailleurs de l'ESAT, associées aux départs en retraite des résidents prévus à court et à moyen terme.

Ces éléments ont constitué le préalable à l'élaboration d'un projet d'ouverture d'un foyer de vie en redéploiement de places du foyer d'hébergement. Une première rencontre avec le Département en septembre 2017 venait marquer le préalable à la démarche projet de l'établissement.

Diagnostic :

- Nombre important d'usagers à réorienter simultanément
- Raréfaction des places disponibles en foyer de vie au niveau départemental, voire régional
- Accueil d'un nouveau public d'usagers plus autonomes, recherchant des conditions d'hébergement type externat ou « internat externalisé ».

Plusieurs axes de travail ont été construits pour la mise en œuvre du projet :

- Axe budgétaire : rencontres avec le Département jalonnant l'avancée du projet (septembre 2017 à avril 2019)
- Axe éducatif : rencontres avec les familles et/ou les représentants légaux, élaboration des rapports de réorientation MDPH (juillet à novembre 2018)
- Axe opérationnel et logistique : constitution d'un groupe de travail composé de professionnels du foyer d'hébergement et rencontres mensuelles du groupe (mai à décembre 2018)
- Axe social : entretiens professionnels déterminant les souhaits d'activité des éducateurs (foyer d'hébergement ou foyer de vie). Elaboration des nouveaux plannings de travail (juin à décembre 2018).

A noter :

LE PROJET EN CHIFFRES (MARS A DECEMBRE 2018)

- 14 résidents/travailleurs ESAT à réorienter en 2019
- 14 rencontres avec les familles et ou les représentants légaux
- 7 réunions d'informations résidents/familles
- 2 réunions du CVS
- 14 réunions de travail
- 21 entretiens professionnels
- 30 « déménagements » de résidents entre novembre et décembre 2018 (mouvements d'un groupe vers un autre)



2. Profils des résidents accueillis

Tranche d'âge

La moyenne d'âge des résidents reste stable, légèrement inférieure à 39 ans.

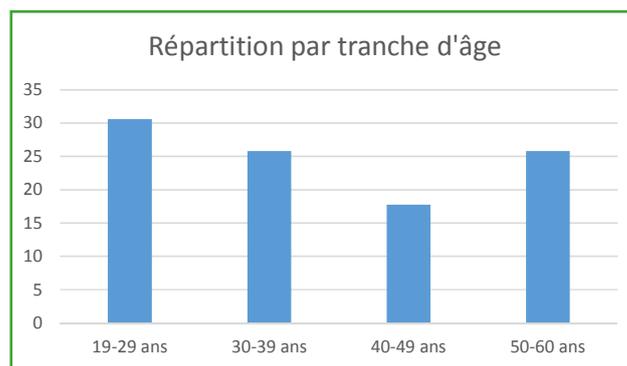
Répartition par tranche d'âge

- 30% des résidents ont moins de 30 ans

- 25% des résidents ont plus de 50 ans

Nature du handicap

L'agrément du foyer d'hébergement, reconduit en janvier 2017 pour 15 ans, autorise l'établissement à accueillir 63 résidents porteurs de déficience intellectuelle.



Pour autant, considérant l'évolution des publics orientés en ESAT/foyer par la MDPH, l'établissement est amené à prendre en charge également des usagers souffrant de déficiences mentales avec des troubles psychiques associés.

A noter :

Ce public qui rajeunit a de nouvelles attentes en matière d'hébergement et d'accompagnement.

Le vieillissement des personnes accueillies a nécessité la conduite d'un projet d'ouverture d'un foyer de vie.

Cette situation démographique (rajeunissement ET vieillissement des usagers) engage l'établissement à mettre en œuvre un projet de réadaptation de la prise en charge avec une révision des agréments.

3. Prise en charge des résidents

Accompagnement éducatif

« La relation éducative n'est pas un processus de réparation ou de normalisation de l'individu mais elle est un temps et un espace, à la fois instables et sécurisés, au sein desquels une personne requise pour ses compétences en aide une autre à passer du vivre à l'exister. » Philippe Gaberan, La relation éducative.

Quatre équipes éducatives accompagnent les résidents au sein des différents groupes. L'organisation de cette prise en charge est rythmée par les heures d'ouverture de l'ESAT. De fait l'accompagnement s'effectue de 7h30 à 8h30 et de 17h à 22h30 et s'articule autour de la vie quotidienne des usagers.

Des activités extra, intra et intergroupes sont organisées pour favoriser le développement des capacités des résidents ou le maintien des acquis ainsi que l'ouverture à la vie sociale. Ainsi des ateliers musique, cuisine, théâtre et foot sont proposés par les éducateurs et plébiscités par les résidents.

Les temps de weekends et de congés permettent de proposer des activités diversifiées et des séjours organisés en dehors du cadre habituel de vie.

A noter :

En 2018, 3 séjours ont été organisés par les équipes éducatives : séjour bien-être en Ardèche 14 résidents, séjour ski en Savoie pour 5 résidents, championnat de France de foot à Bourg en Bresse organisé avec le CDSA pour 5 résidents.

La notion de référent éducatif

L'organisation de la prise en charge avec le choix de « référent » permet d'individualiser l'accompagnement des usagers.

Chaque professionnel est repéré comme « personne ressource » pour les différents domaines qui ont trait à la vie quotidienne des résidents.

Le référent éducatif est aussi l'interlocuteur privilégié des représentants légaux et des proches.

Sans rigidifier la prise en charge, ce mode d'organisation doit garantir la continuité du projet personnalisé de chaque usager et permet le repère et la personnalisation du suivi.

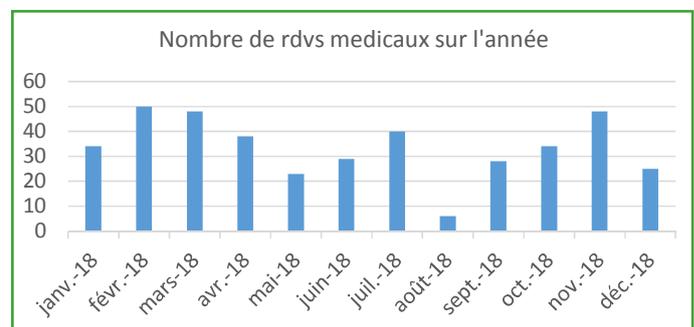
A noter :

Chaque professionnel éducatif assure la référence de plusieurs usagers, le nombre de référence varie selon le temps de travail du professionnel. La détermination de ces références se fait en concertation, dans le cadre de la réunion d'équipe.

Accompagnement soignant

L'augmentation du temps de travail de l'infirmière de 0,50 ETP à 0,75 ETP au cours du dernier trimestre 2017 a contribué à la clarification de ses missions et à une stabilisation de la fonction (temps partagé entre le foyer et l'ESAT).

- Préparation et révision des piluliers des résidents
- Bilans sanguins
- Préparation et participation aux consultations du médecin psychiatre
- Organisation et accompagnements aux rendez-vous médicaux et paramédicaux : en collaboration avec le secrétariat et l'équipe éducative du foyer; médecins généralistes, médecins spécialistes
- Participation aux réunions des équipes éducatives et, selon la problématique du résident, aux rencontres de pré-projets en lien avec l'ESAT.



A noter :

Une présence de l'infirmière 4 jours par semaine a été priorisée, elle permet d'assurer une continuité de l'accompagnement en soins notamment dans le cadre du vieillissement de la population accueillie. Une réflexion sur les accompagnements médicaux a été mise en œuvre pour que la présence infirmière soit à sa juste place. Un travail de recherche et de centralisation des informations médicales a pu être engagé.

Accompagnement médical et paramédical

L'organisation de la prise en charge avec le choix de « référent » permet d'individualiser l'accompagnement des usagers.

Chaque professionnel est repéré comme « personne ressource » pour les différents domaines qui ont trait à la vie quotidienne des résidents.

Le référent éducatif est aussi l'interlocuteur privilégié des représentants légaux et des proches.

Sans rigidifier la prise en charge, ce mode d'organisation doit garantir la continuité du projet personnalisé de chaque usager et permet le repère et la personnalisation du suivi.

A noter :

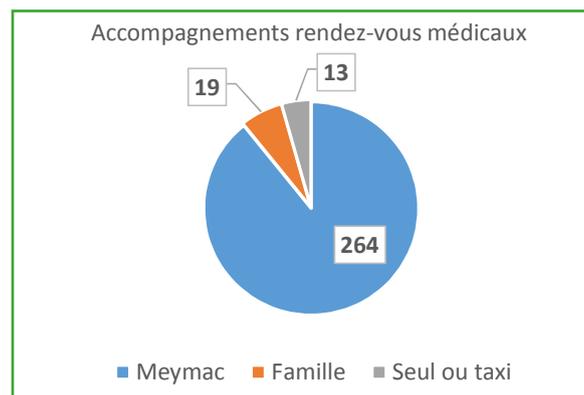
Chaque professionnel éducatif assure la référence de plusieurs usagers, le nombre de référence varie selon le temps de travail du professionnel. La détermination de ces références se fait en concertation, dans le cadre de la réunion d'équipe.

Accompagnement soignant

Certains résidents bénéficient d'un accompagnement familial pour le suivi de leur santé mais ils représentent une moindre proportion.

De fait les accompagnements sont majoritairement réalisés par l'établissement.

Chaque résident a fait le choix d'un médecin référent, la majorité des usagers sont suivis par un médecin généraliste du Monastier-sur-Gazeille.



Un médecin psychiatre intervient chaque semaine, en lien avec l'infirmière. Il assure le suivi psychiatrique des résidents à travers la mise en place des traitements et également dans le cadre d'entretiens de soutien et d'accompagnement des équipes. Un résident a souhaité garder son médecin psychiatre traitant et se rend en consultation au Centre Médico Psychologique du Puy en Velay.

La prise en charge paramédicale (psychologique, diététique) s'effectue en dehors de l'établissement. Elle est à la charge des résidents, pour autant les déplacements sont assurés majoritairement par les professionnels du foyer.

A noter :

La réorganisation du temps de travail de la psychologue a permis, dès septembre 2018, de dégager des créneaux pour l'accompagnement des résidents et plus particulièrement en amont de la réalisation de leurs projets personnalisés.

4. Les projets personnalisés

Au cours de l'année 2018, sur la dynamique du travail collaboratif avec l'ESAT, engagée en 2017, les étapes d'élaboration et de préparation des projets ont été amendées et formalisées :

- ◆ ETAPE 1 : Rencontre du résident et temps de préparation personnalisé par l'éducateur référent
- ◆ ETAPE 2 : Rencontre du résident par la psychologue
- ◆ ETAPE 3 : Réunion d'équipe pour réflexion autour du projet
- ◆ ETAPE 4 : Mise en commun par les référents dans le cadre du pré-projet (sans la présence du résident)
- ◆ ETAPE 5 : Rencontre Projet en présence des invités du résident (proches, représentants légaux), des référents éducatifs, des responsables FOYER et ESAT.

Cette organisation vise l'individualisation de l'accompagnement et favorise l'expression du résident. Elle se veut au plus près des Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles.

A noter :

En 2018, 8 projets personnalisés ont pu être finalisés, en légère baisse par rapport à 2017. Ce recul s'explique par le travail important mis en œuvre pour le projet d'ouverture d'un foyer de vie.

5. Dispositif EVA (Espace de Vie Aménagé)

Pour répondre à la problématique du vieillissement, de la fatigabilité ou de l'incapacité partielle des travailleurs ESAT hébergés au foyer d'hébergement, un dispositif d'accompagnement éducatif a été mis en place courant 2016 pour permettre à certains usagers de réduire leur activité professionnelle.

Cette nouvelle prise en charge découle de l'évaluation de l'ESAT et s'appuie sur le projet personnalisé des résidents. En 2018, 220 demi-journées ont été consacrées à la prise en charge de ces usagers, pour une file active de 8 résidents.

A noter :

La file active des usagers concernés par le dispositif a été revue avec le départ à la retraite de trois résidents en avril et mai 2018.

Ces départs ont permis d'ouvrir le dispositif à des usagers qui le nécessitaient et ainsi leur permettre de vivre une transition progressive vers l'interruption totale de leur activité professionnelle.

6. Le Conseil de la Vie Sociale

Objet du CVS

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objet de favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médicosocial ainsi que celles de leur famille ou tuteur, et de les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Compétences du CVS

Le CVS a une compétence consultative et de proposition. Il se prononce sur toute question intéressant la vie du foyer d'hébergement et notamment sur l'organisation interne et la vie quotidienne, les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge, les activités (etc.).

Au sein des établissements de Meymac, le CVS est regroupé pour l'ESAT et le foyer d'hébergement. En 2018, deux réunions ont été organisées.

7. Les partenariats

Vie locale

Le Foyer de Meymac est bien repéré au sein de la commune du Monastier.

Malgré la distance qui peut être un frein aux déplacements en autonomie des résidents, ceux-ci profitent volontiers des différents services et commerces de la commune. Certains usagers, anciens résidents du foyer, ont d'ailleurs fait le choix de s'installer dans le bourg.

Services et professionnels de soin

Les médecins et professionnels paramédicaux (cabinet infirmier; psychologue, diététicien) sont des partenaires importants dans la prise en charge des personnes accueillies, cette collaboration permet l'organisation de certaines prises en charge sur des créneaux réservés spécifiquement aux usagers du foyer.

De même, la pharmacie est un acteur incontournable de la prise en soin des résidents, une active collaboration avec l'infirmière du foyer permet de faciliter cet accompagnement spécifique.

Etablissements médico sociaux

Dans le cadre des projets d'admissions, le foyer et l'ESAT sont amenés à collaborer avec les établissements médicosociaux de type IMPRO, IME qui accueillent des jeunes pouvant relever d'une orientation ESAT.

Les Services de Soins de Suite et de Réadaptation, les EHPAD et Maisons de retraites sont aussi des partenaires dans le cadre des suites d'hospitalisation ou des départs en retraite des résidents.

Collaborations associatives

Au travers de son siège administratif, l'association fournit des services supports aux établissements.

- Ressources Humaines et Gestion financière : le Siège Administratif est composé de techniciens intervenant dans des domaines spécifiques, mais ayant aussi une capacité partielle à répondre dans d'autres champs de compétence que le leur. L'association accroît ses compétences dans les domaines du secrétariat général, de gestion des salaires, de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines.

En 2017, le recrutement d'une directrice administrative et financière constitue un véritable «plus» pour les établissements en matière d'appui des comptables et de conseil des directeurs dans le montage de projets.

- Communication : le service est à disposition des établissements de l'association.

Un technicien est formé à la PAO (publication assistée par ordinateur), au développement de site Internet, à la réalisation de supports informatiques et de présentations vidéo. Ce service assure la réalisation des plaquettes, documents de communications et tous documents qui permettent d'identifier l'association et ses établissements et services.

Une collaboration est active entre les établissements de l'ASEA. Elle se situe à la fois dans des échanges de pratiques entre professionnels mais également dans le parcours de vie des usagers pris en charge qui peuvent être accompagnés à différentes étapes de leur vie : enfance, adolescence, vie adulte au sein d'un ESAT, vie en foyer d'hébergement, suivi en milieu ouvert etc.

Les administrateurs de l'ASEA 43 sont aussi particulièrement investis dans la vie des établissements. Au-delà des réunions statutaires propres à toute association, ils participent aux commissions techniques qui arrêtent les budgets et comptes administratifs des services et valident les projets d'envergure proposés par les établissements.

Au travers du Groupe d'Appui à la Prospective et à l'Innovation, ils participent aussi activement à la réflexion stratégique en soutien des équipes de direction (gestion du patrimoine immobilier, évolution des agréments de services, écriture du projet de pôle, participation aux projets d'établissement ou de service, etc...).

L'association AURORE, le Comité départemental de Sport Adapté, l'Atelier des Arts contribuent à enrichir l'accompagnement proposé aux résidents, à travers l'organisation d'activités récurrentes ou l'organisation de manifestations exceptionnelles.

8. L'activité du foyer

Admissions et sorties

Dans le cadre des réorientations, 3 résidents ont quitté le foyer d'hébergement pour rejoindre l'EHPAD de Tence.

Ces admissions se sont faites après des périodes de stage dont le financement a été assuré par le foyer d'hébergement.

Un dernier résident, partant à la retraite, a pu s'installer dans un logement autonome dans le bourg du Monastier avec en parallèle un suivi par le Service d'Accompagnement de Meymac.



ADMISSIONS													
Provenance	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
IME Les Cévennes											1		1
IME Maurice Chantelauze										1			1
Autre (domicile familial)												1	1
Total	0	2	1	3									
SORTIES													
EHPAD/MAISON DE RETRAITE				1	2								3
Domicile						1							1
Autre													
Total	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	4

A noter :

La collaboration avec les Instituts Médico Educatifs du territoire favorise les admissions qui se font majoritairement dans la continuité des périodes de stage.

Evolution de l'activité sur 4 ans

	2018	2017	2016	2015
Nbre de journées réalisées	22 229	22 471	22 853	22 758
Nbre de journées prévisionnelles	22 995	22 995	22 995	22 995
Taux occupationnel	96,66 %	98,22 %	99,38 %	98,67 %

Le taux d'occupation reste en baisse en 2018.

Cela s'explique par les départs à la retraite de quatre résidents qui se sont déroulés à la fin du 1er semestre et remplacés à la fin du 2nd semestre avec seulement 3 admissions. Cette baisse correspond à 776 journées réalisées en moins par rapport à l'activité prévisionnelle.

A noter :

Le projet de réadaptation des prises en charge avec l'ouverture d'un foyer de vie en janvier 2019, la révision du nombre de places en Foyer d'hébergement ainsi que le redéploiement des places entre hébergement et milieu ouvert sont autant de pistes qui doivent permettre à l'établissement de trouver une nouvelle dynamique.

Accueil de stagiaires résidents

Dans le cadre des collaborations avec les établissements du territoire, le foyer d'hébergement est amené à recevoir des usagers adultes handicapés. Ces stages font l'objet de conventions signées entre les établissements.

Des visites de stages sont organisées pour permettre au futur stagiaire de se familiariser avec le groupe de vie qui va l'accueillir. Un dossier administratif et une synthèse éducative est communiqué par l'établissement d'origine.

A l'issue du stage un bilan est réalisé et un écrit transmis à l'établissement.

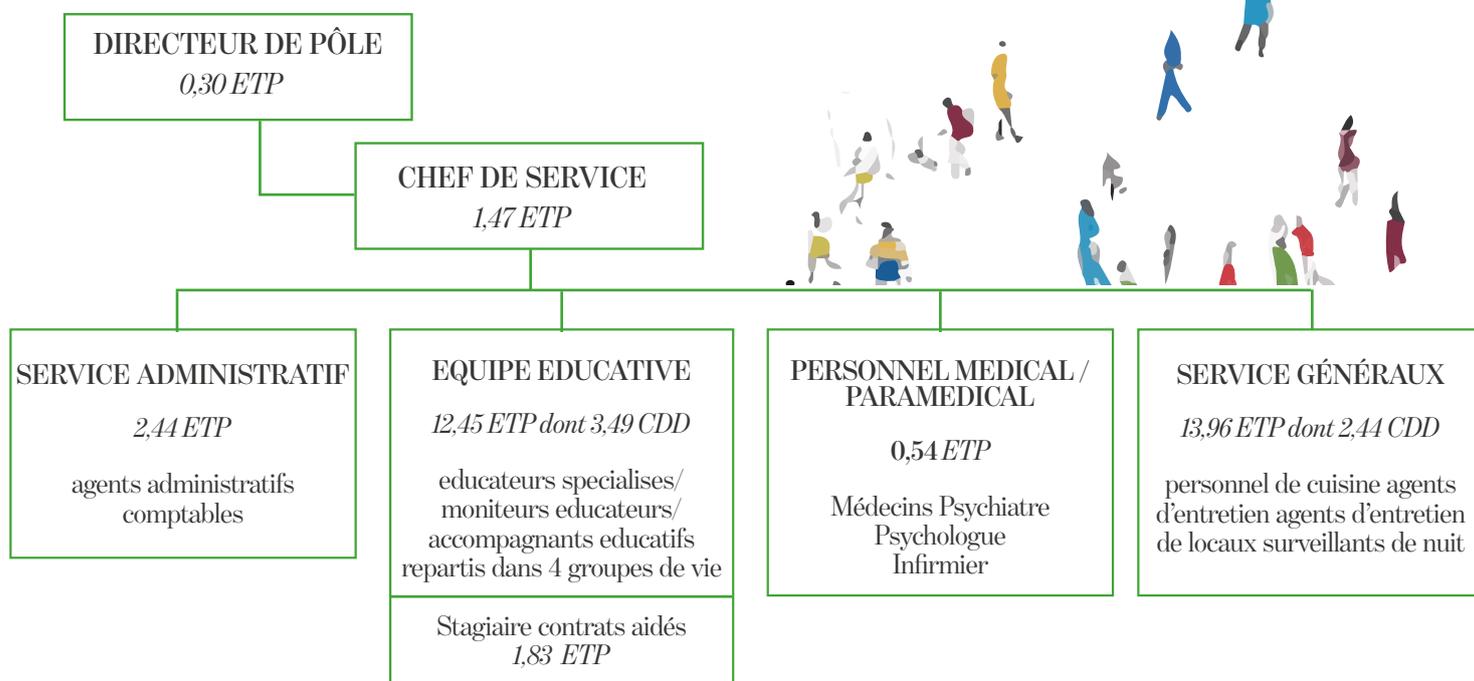
ETABLISSEMENT D'ORIGINE	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE DE SEMAINES
IME LES CEVENNES	5 stagiaires	24 semaines
IME SYNERGIE 43	1 stagiaire	4 semaines
IME LES 4 VENTS FIRMINY	1 stagiaire	4 semaines
IME BERGOIDE	1 stagiaire	4 semaines
FAM APRES	1 stagiaire	5 semaines
IME M. CHANTECLAUZE	1 stagiaire	4 semaines

Les Ressources Humaines

L'histoire des établissements de Meymac et la proximité géographique avec l'ESAT amène un partage de certaines fonctions :

- Direction et service administratif : directeur de pôle, comptables et agents administratifs
- Personnel médical et para médical : infirmière
- Personnel des services généraux : agents d'entretiens

Les Ressources Humaines



Effectifs / Recrutements - situation au 31/12/2018

FOYER (65 salariés)		
CDD de remplacement ou pour surcroît d'activité	CDI	Sortie
18	47	3 (inaptitude - retraite)

Absentéisme - Arrêts maladie - Invalidité

- ♦ 2379 journées d'absences qui ont concernées 30 salariés
- ♦ 12 arrêts maladie de plus de 30 jours
 - 1 arrêt > 2 ans (depuis le 02/03/2016)
 - 2 arrêts > 1 an (depuis le 09/01/2017 et le 05/03/2017)
 - 1 arrêt consécutif à un accident du travail en date du 02/09/2018
 - 3 congés maternité
- ♦ Invalidité : 5 salariés dont 2 en 2^{ème} catégorie
- ♦ 1 sortie des effectifs suite à une décision d'inaptitude

L'augmentation des arrêts maladie se poursuit avec +220 jours par rapport à 2017.

On note des absences longues liées à des affections de longue durée et également des absences pour congé maternité.

Ces absences ont pour conséquence une recrudescence des Contrats à Durée Déterminée dans le cadre des remplacements des professionnels titulaires.

Formations

La formation continue est un outil qui permet à l'ensemble de l'équipe de se former, de renforcer sa qualification pour acquérir les compétences induites par le projet de service, pour approfondir des connaissances, pour maîtriser des techniques spécifiques et acquérir des qualifications nouvelles concernant l'accompagnement des usagers orientés et la prévention des actes de maltraitance ou de la violence.

D'autre part, des actions de soutien sont mises en place sous la forme d'actions d'analyse de la pratique menées par un psychologue extérieur à l'établissement.

Formations longues	Formations courtes	Formations collectives
Moniteur éducateur (en cours) IREIS FIRMINY	Pas de formation en 2018	ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE 1 séance /mois soit 10 séances en 2018
Accompagnant Educatif et Social (formation débutée en décembre 2017 et interrompue en février 2018 suite à démission de la salariée) INFA LE PUY EN VELAY		
Educateur spécialisé en voie passerelle (en cours) IREIS FIRMINY		

Stagiaires professionnels

L'accueil de stagiaires en formation professionnelle est régulier au sein de l'établissement, il permet à des futurs professionnels de découvrir des organisations et des modes d'accompagnement. Les équipes peuvent se saisir de cette présence nouvelle pour évaluer leurs prises en charge et les faire évoluer.

Formation	Durée	Période de stage
Educateur spécialisé 1 ^{ère} année	8 semaines	Décembre 2017 à février 2018
Accompagnant Educatif et Social 1 ^{ère} année	12 semaines	Février 2018 à juin 2018
Stage d'Application en milieu professionnel cuisine 3 ^{ème} SEGPA	2 semaines	Mars 2018
Educateur spécialisé 2 ^{ème} année	20 semaines	Septembre 2018 à juin 2019
DUT-DEES 1 ^{ère} année	8 semaines	Décembre 2018 à janvier 2019

Instances représentatives du personnel

Nombre de réunion du Comité d'Entreprise : 5

Nombre de réunion délégué du Personnel : 1

Election CSE juin 2018, nombre de réunion CSE à partir de juin 2018 : 4

9. Les points marquants de l'année 2018 :

NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCUEIL - EVOLUTION DES AGREMENTS

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du projet d'ouverture du foyer de vie.

Tous les acteurs de la vie de l'établissement, et en premier lieu les résidents, ont été impactés par les différentes actions qui ont précédé l'ouverture au 1^{er} janvier 2019 : réunions d'information des résidents, des proches, déménagements initiés en novembre, changements de groupe de vie etc.

Tous les professionnels de l'établissement se sont engagés dans la démarche pour permettre à l'établissement de franchir cette nouvelle étape.

PROJET DE PÔLE HANDICAP ADULTE

Les réunions de travail mensuelles des cadres du pôle ont permis d'aboutir à la présentation du projet finalisé à l'ensemble du personnel du pôle le 21 septembre 2018. Les grandes lignes du projet : diversité et transversalité des établissements du pôle.

10. Les projets

Projet : évolution des agréments FH et SAVS de Meymac

Une première étape a été franchie avec l'ouverture du foyer de vie le 1^{er} janvier 2019.

Le travail est à poursuivre pour accompagner les changements que nécessitera le redéploiement vers le milieu ouvert.

Projet : Création du dossier unique informatisé du résident

Projet prévu en 2018, reporté pour prioriser le travail d'évolution de l'accompagnement des usagers.

La mise en place du dossier unique informatisé, outil partagé et adapté aux pratiques de l'établissement est une priorité pour l'année 2019.

Projet : Mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Qualité

La mise en œuvre de la démarche qualité, à travers la déclinaison d'un programme d'amélioration, est un enjeu pour l'établissement. Cette culture nécessite l'appropriation des professionnels dans le cadre d'une analyse continue des pratiques.

SAM de MEYMAC

Meymac
43150 Le Monastier sur Gazeille
tél : 04 71 03 88 90
E.mail : meymac@asea43.org

DIRECTEUR : Marc BOIZOT
CHEF DE SERVICE : Thierry MOURGUES

1. Présentation du service

Le Service d'Accompagnement de Meymac, ouvert en janvier 2013, s'adresse à des adultes travaillant à l'ESAT de Meymac. Les professionnels mettent en œuvre un accompagnement social des personnes, en fonction des demandes et des besoins pressentis et ou exprimés.

Le décret du 11 mars 2005 définit les missions d'un SAVS (article D 312-162 CASF) :

«Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité».

Ce service est en quelque sorte l'extension du service de suite créé en 1982.

Avec l'installation d'usagers au sein de l'Immeuble Lhermet, le service est devenu service de suite renforcé, puis en 2013, Service d'Accompagnement Meymac avec un agrément de 22 places.

2. Partenariats

Le travail en partenariat et en réseau est une dimension centrale du projet de service dans l'accompagnement vers l'autonomie des personnes.

Prestations	Partenariats
Séjours adaptés 6 usagers sont partis en séjour durant l'été 2018 Le service apporte une aide financière aux usagers pour leurs séjours de vacances	Organismes : UFCV, Accro-Nat
Sorties extérieures collectives et loisirs Séjour ski de 4 jours en Savoie en collaboration avec le foyer d'hébergement – 4 usagers	Journées sports et détente organisées par le CDSA Organisme Azurera Bal Aurore
Accompagnement et soutien dans les pratiques sportives : • Sport adapté • Sport en club	Sport adapté : Comité Départemental du Sport Adapté, Association Aurore Clubs sportifs : Judo Club de Brives-Charensac, Ecole de Pétanque du Puy-en-Velay, Club d'Escrime du Puy-en-Velay, Club Football de Coubon
Prestations	Prestations
Accompagnement personnel • Coordination avec les représentants légaux • Logements • Parentalité	Services de protection : Association tutélaire, UDAF et mandataires privés Bailleurs sociaux : OPAC43, Foyer Vellave, Habitat & Humanisme Familles, PMI
Accompagnement médicaux : rendez-vous médicaux spécialistes	Médecins spécialistes, hôpital, infirmière libérale, pharmacie
Accompagnement administratif • Accompagnement pour dossier juridique • Conseil à la gestion budgétaire et matérielle	CPAM – CAF MDPH – Assurance – Mutuelle Avocats – Banques – Passerelle médiation

3. Les éléments du projet de service

Les axes de travail sont notamment précisés au travers du projet individualisé, qui spécifie les démarches sur lesquelles s'engagent à la fois l'utilisateur et le SAM. Les professionnels du service mettent en œuvre un accompagnement des personnes qui est calibré quantitativement et qualitativement en fonction de leurs besoins. D'un point de vue quantitatif, la fréquence des accompagnements est variable, mais d'une manière générale l'équilibre se situe autour d'une fois par semaine. Il peut arriver que le suivi soit temporairement plus approfondi ou allégé selon la situation et le projet de la personne.

Les visites aux familles sont au minimum annuelles. Elles peuvent être sollicitées par l'utilisateur lui-même ou les familles.

D'un point de vue qualitatif, les accompagnements tant individuels que collectifs portent sur les dimensions suivantes :

- La vie sociale (citoyenneté, vacances, loisirs, réseau relationnel et environnemental).
- L'accompagnement à la vie quotidienne (transports, alimentation, achat, habitat, administratif, accompagnement social).
- La vie personnelle (travail avec les familles et les représentants légaux, parentalité, couple, santé, équilibre psychologique).

4. La (les) population(s) et les activités

Activité de l'année

En 2018, le SAM a accompagné 36 personnes pour une activité qui correspond à 13 140 journées. Il faut noter que l'ESAT de Meymac comptait 59 travailleurs « externes » fin 2018.

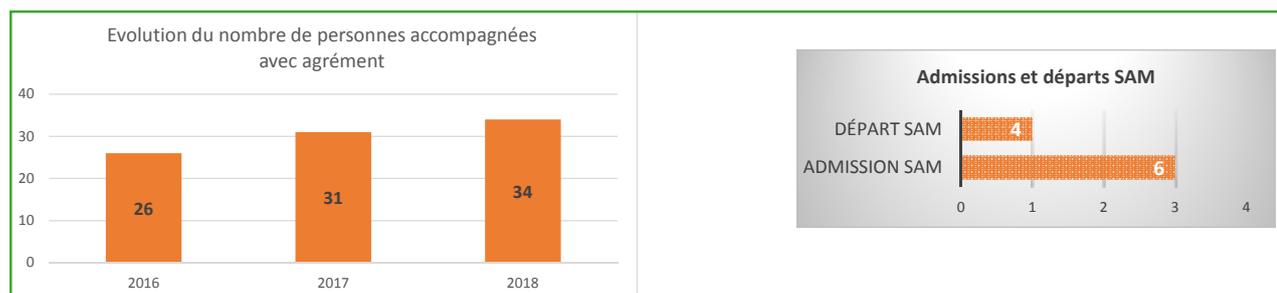
L'augmentation depuis 3 ans du nombre de personnes suivies par le SAM s'explique à 2 niveaux :

- ♦ Les départs à la retraite des travailleurs vieillissants et la nécessité de poursuivre l'accompagnement éducatif et social à domicile mis en place par le SAM.
- ♦ L'intégration de nouveaux usagers à l'ESAT qui ne relèvent pas d'une prise en charge en foyer d'hébergement mais plutôt d'un accompagnement éducatif et social à domicile.

34 usagers bénéficient d'une orientation MDPH, 2 autres usagers ont fait l'objet en 2018 d'intervention éducatives ponctuelles : dossier de départ en vacances adaptées, accompagnement vers une demande de curatelle.

6 accompagnements ont débuté au cours de l'année et 4 se sont terminés.

Ces fins de prise en charge s'expliquent avec le départ de l'ESAT pour un usager, deux usagers ont souhaité mettre fin à l'accompagnement du SAM et un usager est décédé au cours de l'année.



ADMISSIONS ET ENTREES ESAT/SAM DE MEYMAC

Année	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'entrées de travailleurs en situation d'externat sur l'ESAT de Meymac	4	6	3	7	5	3
Nombre d'entrées avec orientation «agrément SAM»	6	3	1	1	3	1
Nombre de sorties de travailleurs en situation d'externat sur l'ESAT de Meymac	5	4	1	5	7	6
Nombre de sorties avec orientation «agrément SAM»	4	1	1	1	2	2

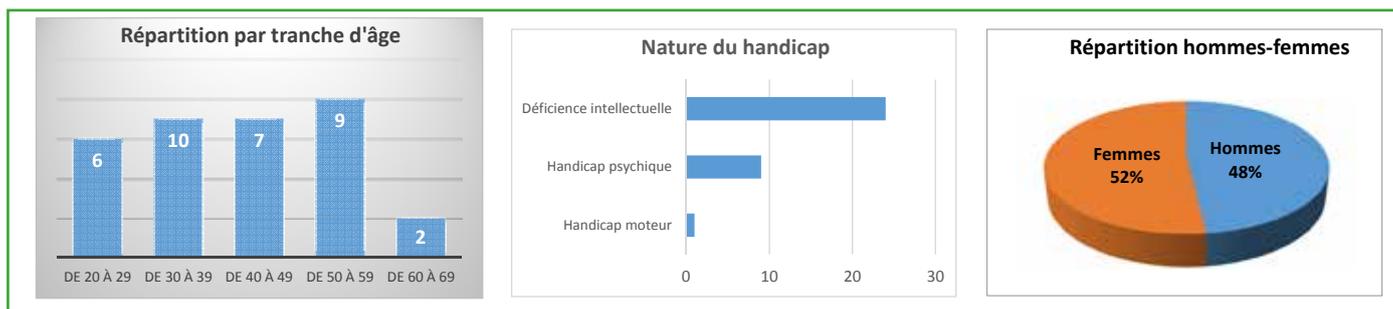
Population accompagnée

L'âge moyen d'un usager accompagné par le SAM est de 48 ans (en 2015 il était de 40 ans). La tranche d'âge des usagers âgés de 50 à 62 ans augmente, elle est à mettre en parallèle avec la courbe démographique de l'ESAT qui montre le vieillissement de ses travailleurs.

L'élévation de l'âge moyen s'explique également par l'augmentation du nombre d'usagers retraités de l'ESAT et accompagnés à partir de 2018 par le SAM.

Les usagers pris en charge par le service vivent en majorité en autonomie dans un logement indépendant (24 usagers), 9 personnes résident à l'Immeuble Lhermet et bénéficient d'un accompagnement « renforcé » (le bureau éducatif du SAM étant situé dans l'immeuble). Enfin, 3 usagers habitent au domicile de leurs proches.

Le service intervient principalement sur l'agglomération du Puy-en-Velay et au Monastier sur Gazeille.



Focus sur l'accompagnement des retraités par le SAM

La création du SAM en 2013 avait pour objectif d'accompagner des travailleurs de Meymac qui ne vivaient pas au foyer, les « externes ». A cette période, la question d'accompagner des retraités de l'ESAT ne se posait pas. Aujourd'hui, le vieillissement des travailleurs de Meymac entraîne un nombre croissant de départ à la retraite et questionne la nécessité de poursuivre l'accompagnement par le SAM.

En 2015, avec le premier départ à la retraite d'un usager suivi par le SAM, la question s'est posée du devenir « après ESAT ». Un réel besoin de suivi régulier au domicile sur le versant social initie une première demande de dérogation auprès de la MDPH.

En 2017, un nouveau départ à la retraite d'une personne vivant en couple au sein de l'immeuble l'Hermet et suivie par le SAM, oblige à repenser l'accompagnement. Il est question du maintien du couple dans son lieu de vie avec la notion d'inclusion sociale et de parcours de vie.

En 2018, deux autres départs à la retraite, dont une personne qui a vécu au foyer de Meymac pendant plus de 40 ans. Le suivi de ces personnes, au passé institutionnel long, amène le SAM à s'inscrire dans une nouvelle offre de prestations.

L'enjeu pour le service serait de pouvoir coordonner le parcours de la personne, jusqu'à ce que le maintien à domicile soit remis en question.

Dans les 5 prochaines années, une dizaine de travailleurs de l'ESAT pourront faire valoir leur droit à la retraite. Il apparaît donc indispensable d'anticiper les futurs accompagnements, dans cette transition, nécessaire à un accompagnement global de qualité.

Le vieillissement des travailleurs ESAT et l'arrêt de l'activité professionnelle nécessitent un étayage qui doit favoriser la construction d'un nouveau projet de vie. Comment garder un rythme, construire du lien et s'inscrire dans de nouvelles activités lorsque la vie professionnelle s'arrête ?

L'équipe du SAM accompagne donc les retraités dans ce nouveau challenge en favorisant l'expression de leur envie et en veillant à mettre en place des activités et des prestations adaptées à leurs besoins.

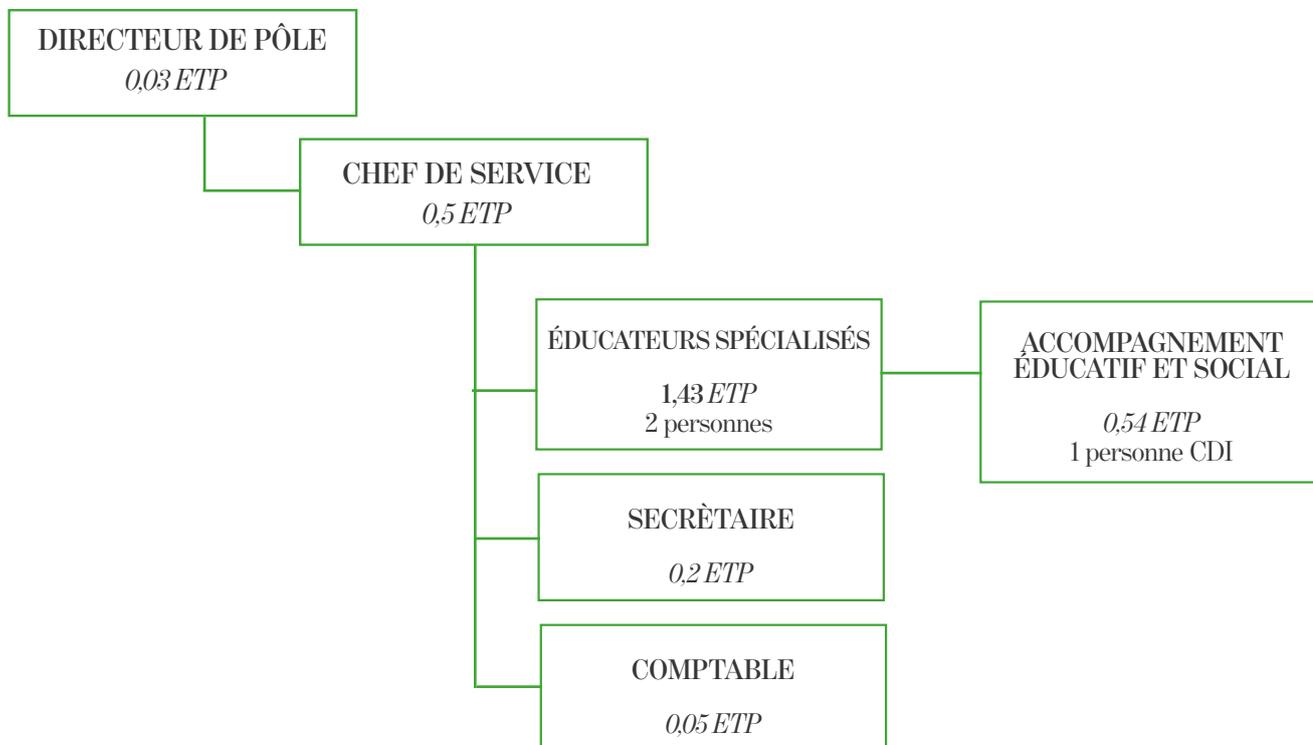
Ce travail de proximité est réalisé en partenariat avec les mandataires judiciaires, les soignants, les aides à domicile.

5. Les Ressources Humaines

Organigramme

Comptant parmi les établissements du Pôle Handicap Adultes, le SAM est dirigé par un chef de service à mi-temps par délégation du Directeur de pôle. L'équipe éducative est constituée de deux éducateurs spécialisés et un d'un accompagnant éducatif et social.

Une secrétaire et un comptable assurent les missions administratives.



Turn-over et Absentéisme

Nous pouvons noter 45 journées d'absence en 2018 pour des arrêts de travail inférieurs à 30 jours. Ces absences ont concerné 3 salariés. Le nombre d'absence est en baisse de 77 jours par rapport à 2017.

Instances représentatives du personnel

Nombre de réunion Comité d'entreprise : 5

Nombre de réunion Délégué du Personnel : 1

Election CSE juin 2018 : Nombre de réunion CSE à partir de juin 2018 : 4

Formations

La formation continue est un outil qui permet à l'ensemble de l'équipe de se former, de renforcer sa qualification pour acquérir les compétences induites par le projet de service, pour approfondir des connaissances, pour maîtriser des techniques spécifiques et acquérir des qualifications nouvelles concernant l'accompagnement des usagers orientés et la prévention des actes de maltraitance ou de la violence.

Formation longue	Formation collectives
Formation au CAFERUIS en cours Congé individuel de formation IREIS FIRMINY	Analyse de la pratique professionnelle 10 séances par an Travailler ensemble: entre partenariat construit et partenariat contraint... La place du sujet est en jeu ! Formation organisée en inter-services de milieu ouvert (ASEA 43)

Stagiaires professionnels

L'accueil de stagiaires en formation professionnelle est régulier au sein du service. L'équipe peut se saisir de cette présence nouvelle pour évaluer les prises en charge et les faire évoluer.

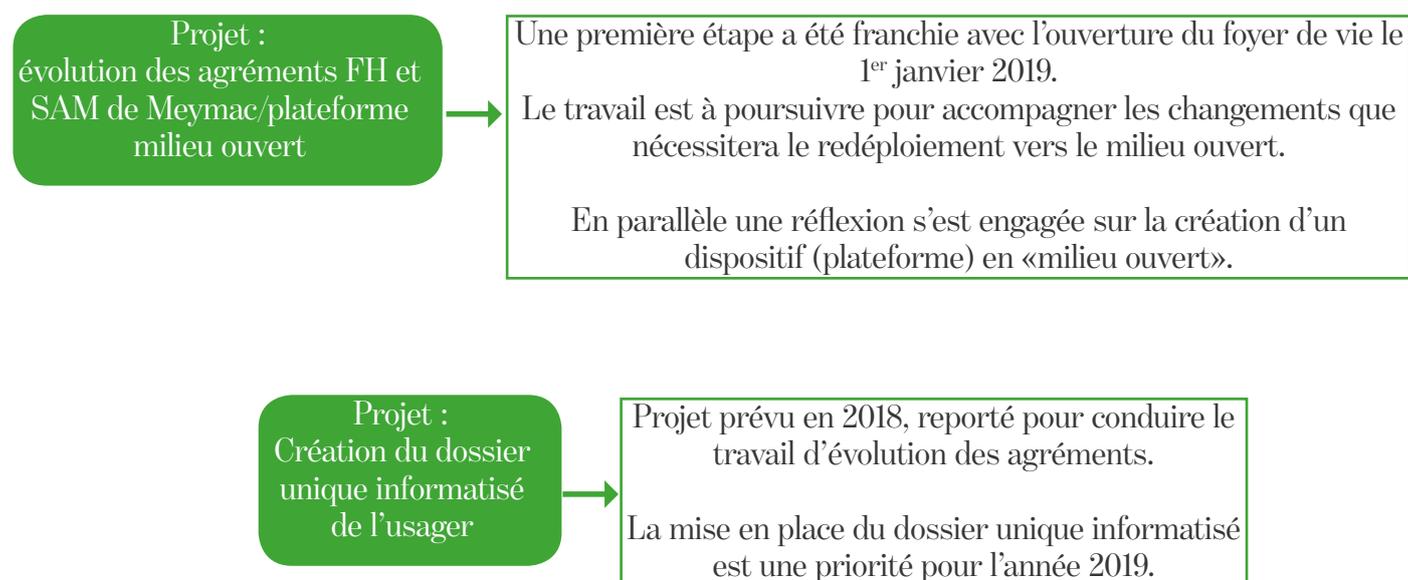
Il faut noter que l'équipe du SAM reçoit très régulièrement des étudiants en parallèle de leur stage au foyer d'hébergement (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs ou AES) pour leur permettre de découvrir une autre organisation du travail et d'autres formes d'accompagnement des usagers.

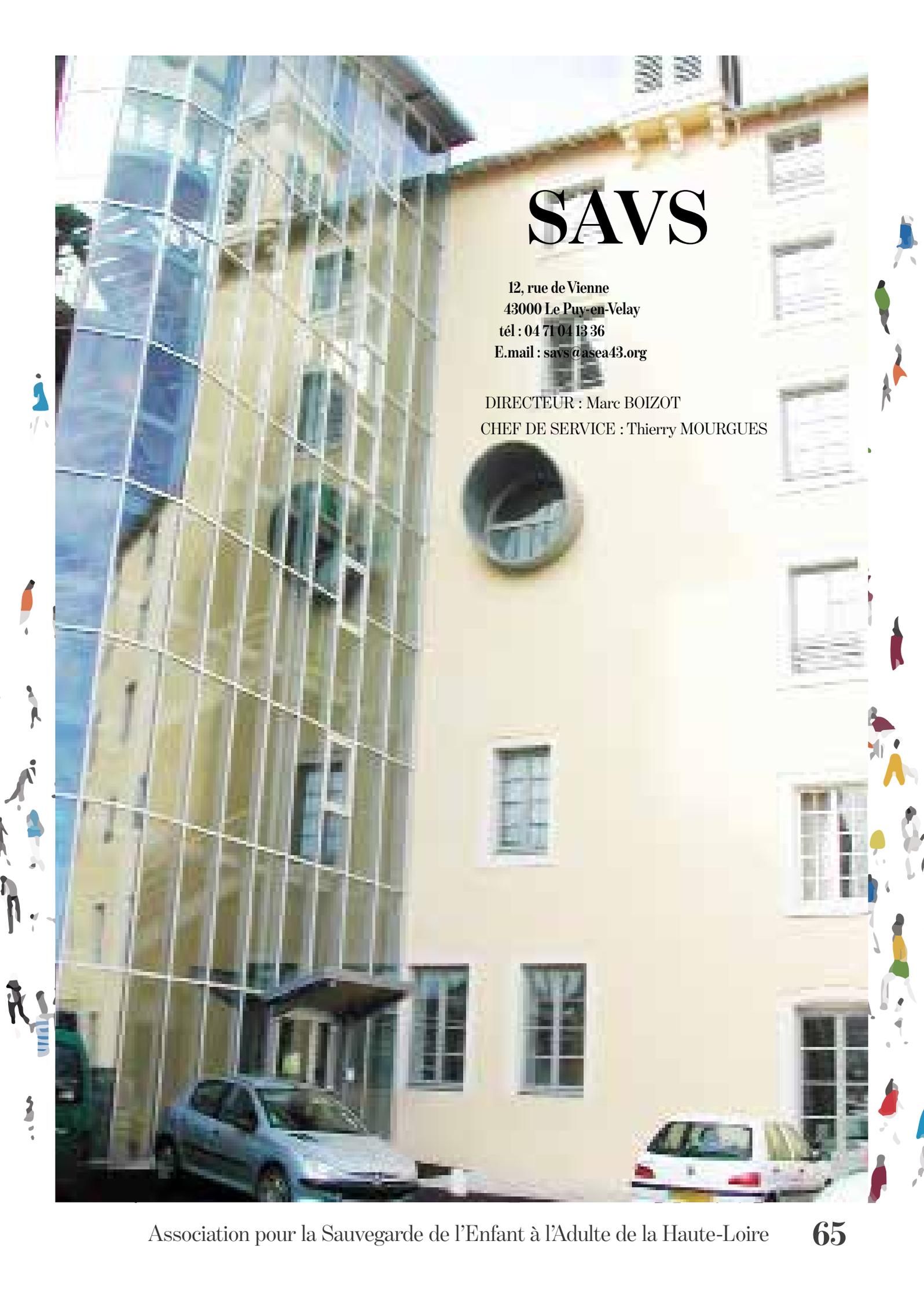
Formation	Durée	Période de stage
BTS économie sociale et familiale - 2 ^{ème} année	4 semaines	Novembre et décembre 2018

6. Les points marquants de l'année 2018 :



7. Les projets





SAVS

12, rue de Vienne
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 04 13 36
E.mail : savs@asea43.org

DIRECTEUR : Marc BOIZOT
CHEF DE SERVICE : Thierry MOURGUES

1. Présentation du service

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ASEA 43 appartient au Pôle Handicap Adultes de l'ASEA 43 qui regroupe 8 établissements et services de l'association.

Historique

Pour répondre à la forte aspiration des personnes en situation de handicap à une vie autonome, et non discriminative, le SAVS a été créé en 1994, sous l'impulsion de deux associations du département : l'ASEA 43 et la Croix Rouge Française, engagées dans l'action médico-sociale.

Le département, à qui est confiée la compétence de droit commun en matière d'aide et d'action sociale légale (entre autre en direction des personnes handicapées) demande aux associations de se rapprocher pour élaborer un projet départemental de SAVS et soutient la création d'un SAVS à dimension départementale qu'il finance par dotation globale annuelle.

Ainsi les deux associations porteuses du projet deviennent co-gestionnaires de ce service, dont la couverture départementale répond au souci d'accessibilité à ce service par toutes les personnes souffrant d'un handicap, quel que soit son origine géographique dans le département (dont les caractéristiques démographiques et géographiques peuvent engendrer une inégalité dans l'accès aux droits et services).

Présentation de l'établissement

Le SAVS 43 est domicilié au 12 rue de Vienne au Puy-en-Velay.

« Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ». Décret du 11 mars 2005 définissant les missions du SAVS (article D 312-162 CASF)

Le SAVS 43 articule son action autour de domaines d'intervention qui intéressent particulièrement le public en situation de handicap et face auxquels notre service est en capacité de proposer des moyens d'action.

Ces domaines d'intervention délimitent le champ d'intervention de notre service et servent de repères dans le travail des professionnels, ainsi cinq domaines ont été définis :

1) Logement et cadre de vie : notre service effectue un travail important autour du logement, qu'il s'agisse de la recherche, l'adaptation, l'installation ou l'entretien du logement. De nombreux partenariats sont développés dans le cadre de ce domaine (bailleurs, services sociaux, service mandataires, mairies, agences immobilières, association caritative, services prestataires à domicile, portage de repas...).

2) Environnement familial et social : c'est un domaine privilégié pour lequel le SAVS accorde une attention particulière, car le soutien relationnel est le « socle » de notre accompagnement. Il s'agit d'amener la personne à exprimer ses envies, à retrouver « l'estime de soi » pour qu'elle puisse penser les changements et se mettre en projet. Notre service se positionne en interface entre la personne et la société, ou la personne et sa famille pour l'aider à reconstituer un lien, une relation, une participation.

3) **Vie quotidienne** : nous intervenons en termes de conseils (action éducative, informative, préventive), de coordination avec les partenaires ou prestataires de service à domicile, de recherche de soutien à domicile et d'amélioration de l'accessibilité de l'environnement.

4) **Accès aux soins** : nous intervenons en soutien afin de sensibiliser, entreprendre et maintenir une démarche de soin (somatique, psychologique, psychiatrique...), notre service développe un partenariat important avec la médecine générale et/ou spécialisée, la psychiatrie et les paramédicaux.

5) **Insertion professionnelle** : nous déployons principalement des actions d'aide et de conseils concernant les aspects sociaux de l'emploi : relation avec les structures de recherche d'emploi (Pôle Emploi, CAP EMPLOI), médiation avec l'employeur, découverte du milieu adapté et/ou protégé de l'emploi (ESAT, Entreprise Adaptée, Chantier d'Insertion...), amélioration des conditions d'employabilité (mobilité, adaptation à l'état de santé...), recherche de formation...

Jusqu'au terme de l'année 2018, Le SAVS 43 a eu la spécificité d'être administré par deux associations gestionnaires : l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ASEA) et la Croix Rouge Française (CRF).

Au 1^{er} janvier 2019, le département de la Haute-Loire comptera deux SAVS généraliste : l'un géré par la Croix Rouge Française, l'autre géré par l'ASEA43. La séparation du service en deux entités distinctes rattachées à leurs associations gestionnaires a donné lieu à l'écriture d'un cahier des charges départemental pour les SAVS. Ce document a pour objectif de définir un cadre commun de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale du département afin d'assurer une harmonisation des prestations apportées par ces services aux usagers.

A cette occasion, une répartition géographique du territoire pour chaque SAVS a été définie.

Les points marquants de l'année 2018

• ACTUALISATION DU PROJET DE SERVICE

Initié en septembre 2017 par la CRF, la réécriture du projet de service du SAVS a donné l'occasion à l'ensemble de l'équipe du SAVS de réaliser une analyse de la situation du service et d'engager une réflexion autour de journées thématiques. Le CREA1 accompagne le SAVS dans l'actualisation du projet de service.

Démarche du projet : Un diagnostic de l'existant : état des lieux, analyse des problématiques, des moyens, de l'organisation etc...

Une vision prospective : adaptation des pratiques, des processus et des organisations, développement des compétences etc... Une vision stratégique : évolution de l'offre de service et des prestations.

5 journées thématiques proposées :

Histoire du projet du service/organisme gestionnaire
Les missions de l'établissement
Le public accompagné (évaluation des besoins)
La nature de l'offre de service et son organisation
Les principes d'intervention

Cette démarche s'est poursuivie sur l'année 2018. Le projet de service actualisé servira notamment de référence dans l'élaboration du projet de dispositif de milieu ouvert réunissant le SAVS 43, le SAMSAH ASEA43 et le SAM de Meymac.

- **RAPPROCHEMENT DES SERVICES « MILIEU OUVERT »**

Lors de l'élaboration du projet de pôle handicap adulte, l'inscription des missions du SAVS/SAMSAH/SAM ont mis en évidence les similitudes dans les accompagnements ainsi que les mutualisations possibles entre ces trois services.

Rapprochement SAMSAH/SAVS :
rencontre avec l'ARS et le Conseil départemental le 29 novembre 2017

Suite à la présentation de ce projet de rapprochement, depuis le 1er février 2018, le SAVS et le SAMSAH de l'ASEA43 partagent les mêmes locaux au 12 rue de Vienne au Puy-en-Velay.

Les membres des équipes éducatives et sociales collaborent, l'assistante administrative est mutualisée entre ces deux services.

Les missions étant similaires (à l'exception des soins pour le SAMSAH), ces deux services ont développé un réseau de partenaires qui s'avère être identique. Des financeurs aux partenaires sociaux, la coopération avec les acteurs, sur un territoire déterminé, se réalise via un réseau commun.

- **SCISSION DU SERVICE EN DEUX ENTITES DES LE 1ER JANVIER 2019**

Les perspectives et projets propres à chaque association gestionnaire ont conduit les associations à rencontrer le Conseil départemental le 8 juin 2018.

⇒ Projet de plateforme sur Monistrol sur Loire pour la Croix Rouge Française

⇒ Projet de rapprochement des services «milieux ouverts» pour l'ASEA

Le Conseil départemental a accepté le projet d'un fonctionnement du SAVS43 en deux entités distinctes (ASEA/CRF) sur le département de la Haute-Loire aux conditions que l'ensemble du territoire soit couvert de manière équitable pour l'ensemble des usagers et que la rédaction d'un cahier des charges garantisse des pratiques d'intervention harmonisée au territoire. Engagée dès septembre 2018, la séparation du SAVS 43 en deux entités distinctes est effective au 1er janvier 2019.

2. La démarche qualité

- **Projet de service :** l'actualisation du projet de service qui était prévue en 2018 a pris du retard suite à l'absence prolongée du responsable du service. Les travaux seront accomplis sur l'année 2019. Une démarche de réflexion de projet de service commun au SAVS43, au SAMSAH ASEA43 et au Service d'Accompagnement de Meymac est en cours.

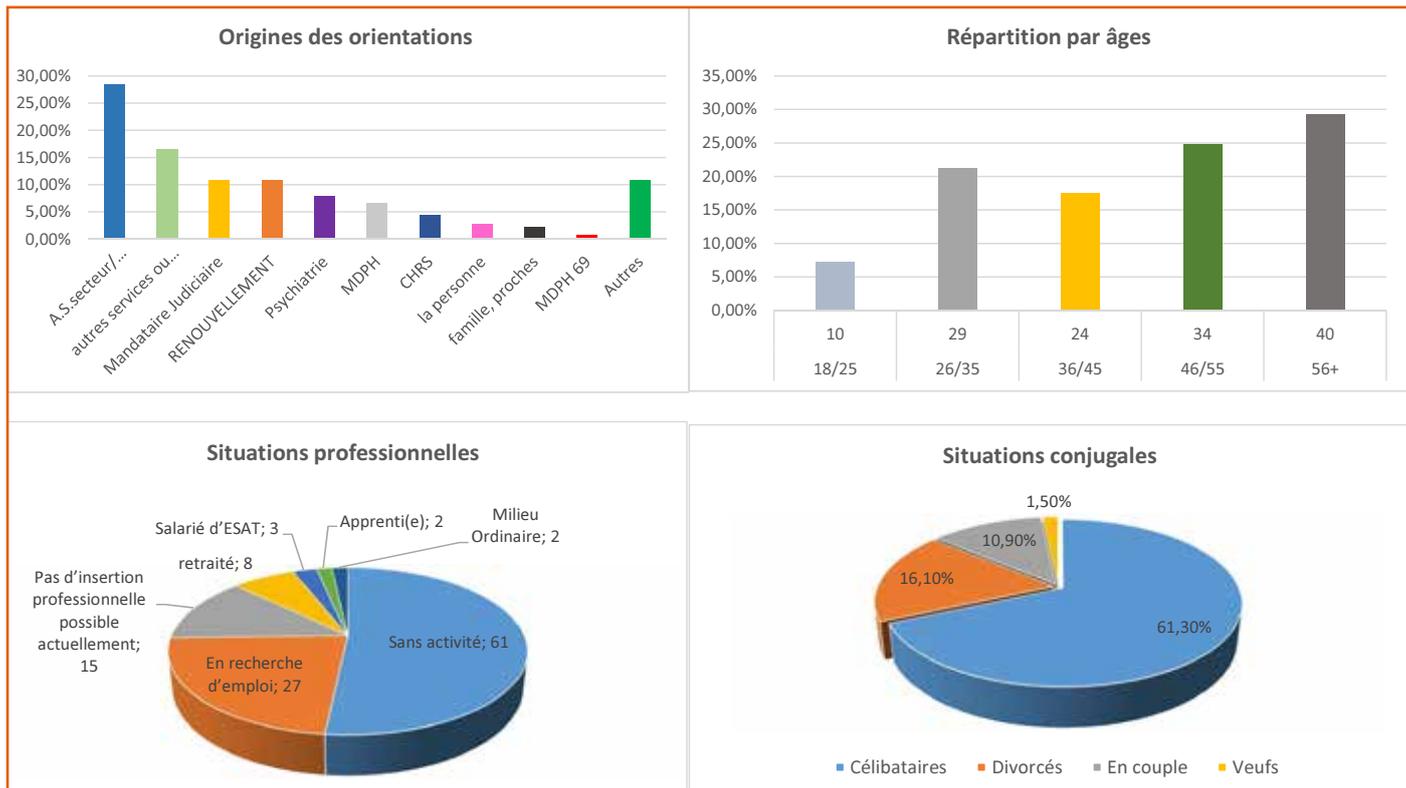
- **Plaquette de présentation du SAVS43 :** nous avons actualisé la plaquette de présentation du service suite à la scission. Elle est remise aux usagers, partenaires, familles...

- **Recherche d'une harmonisation des pratiques et d'une uniformisation des outils entre les services de milieu ouvert** pour favoriser les parcours des personnes.

- **Système d'information :** en 2018, amélioration en continu du logiciel de suivi des usagers. Il assure une traçabilité de nos prestations et permet de fluidifier les informations entre professionnels.

3. La (les) population(s) et les activités

La population accompagnée



Caractéristiques du public accompagné

- Les personnes sont bien souvent loin des conditions nécessaires aujourd'hui à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, mais peuvent parfois accéder à la formation ou l'emploi adapté si un soutien social de proximité leur est proposé.
- Les personnes souffrent parfois d'addiction chronique (alcool, médicament, drogue...), liée et consécutive à des situations sociales, familiales, psychologiques, professionnelles, difficiles.
- Des personnes issues d'un long parcours d'exclusion et d'isolement, elles ont pu basculer du dispositif RMI/RSA dans le champ du handicap en lien avec des problématiques de santé mentale, psychique et/ou médicale.
- Des personnes isolées, en rupture avec leur famille, qui ne peuvent trouver de soutien moral, amical dans leur environnement proche, les dispositifs sociaux et médicaux restant alors leur seul recours à un tiers, une aide, une écoute, une assistance (tant matérielle qu'humaine).
- Des personnes sortant de séjours hospitaliers, de prison, de CHRS, d'institution médico-sociale et qui ont donc perdu les repères et réflexes de la vie autonome ou encore qui n'ont jamais pris leur indépendance. Leur autonomie étant à conquérir ou reconquérir par un accompagnement de proximité.
- Des personnes ayant un parcours institutionnel et qui ont peu ou pas connu de situation de vie autonome, la problématique de l'autonomie et de l'inclusion sociale étant chronique.
- Des personnes présentant une déficience mentale légère ou moyenne se traduisant par une difficile appréhension et adaptation des facteurs environnementaux (c'est-à-dire l'environnement physique, et social dans lequel la personne doit évoluer).
- Des personnes souffrant de troubles psychiques, le processus de l'accompagnement s'inscrit alors dans une volonté de réduire et prévenir les phénomènes de marginalisation et d'exclusion et de maintien des soins.

Activité de l'année

	2016	2017	2018
1 ^{ère} demande	137	124	35
renouvellements	24	38	8

Nous avons subi un fléchissement de l'activité sur l'année 2018 en lien avec le projet de scission du service en deux entités.

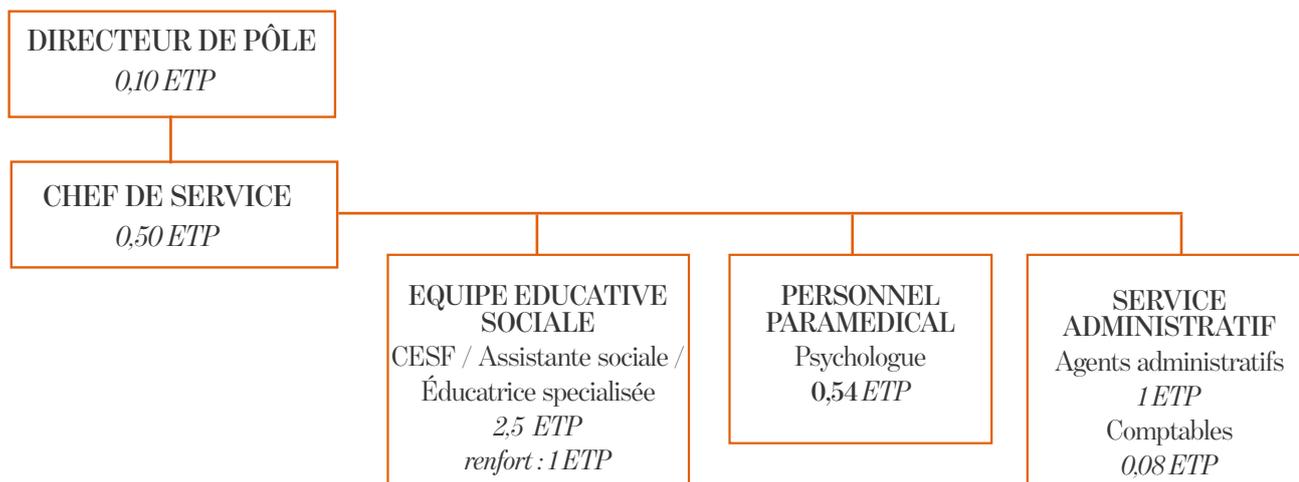
La pleine activité du service a été retrouvée au dernier trimestre 2018



4. Les Ressources Humaines

Organigramme

Service du Pôle Handicap Adultes, le SAVS43 est dirigé par un chef de service à mi-temps. L'équipe éducative est constituée de trois travailleurs sociaux et a reçu le renfort d'un 4^{ème} professionnel sur une partie de l'année.



Formations

La formation continue est un outil qui permet à l'ensemble de l'équipe de se former; de renforcer sa qualification pour acquérir les compétences induites par le projet de service, pour approfondir des connaissances, pour maîtriser des techniques spécifiques et acquérir des qualifications nouvelles concernant l'accompagnement des usagers orientés et la prévention des actes de maltraitance ou de la violence.

D'autre part, des actions de soutien sont mises en place sous la forme d'actions d'analyse de la pratique menées par un psychologue extérieur à l'établissement. L'équipe bénéficie de séances d'analyse de la pratique avec la même intervenante à raison de 10 séances par an. Ce soutien permet aux professionnels de prendre de la distance dans leurs accompagnements et d'envisager de nouvelles pistes de réflexion.

En 2018, l'équipe éducative du SAVS43 a pu bénéficier d'une formation collective.

Travailler ensemble : entre partenariat construit et partenariat contraint... La place du sujet est en jeu ! Formation organisée en inter-services de milieu ouvert (ASEA 43)	1 salariée	3 jour
---	------------	--------

FAM APRES

Espace Alex Brolles
14, chemins des Mauves
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 02 06 62
E.mail : apres@asea43.org

DIRECTEUR : Marc BOIZOT
CHEF DE SERVICE : Delphine MAHINC

1. Présentation de l'établissement

Le FAM «APRES» appartient au Pôle Handicap Adultes de l'ASEA 43 qui regroupe 8 établissements et services de l'association.

Historique

Le Foyer d'accueil médicalisé APRES a ouvert ses portes en février 2007, suite à l'insuffisance de prise en charge des personnes atteintes d'un traumatisme crânien grave ou souffrant de lésions cérébrales en Haute Loire. Le Centre de Rééducation Fonctionnelle et Motrice de l'hôpital Emile Roux assurait alors la prise en charge des personnes après l'accident mais, suite à la phase de rééducation, il n'existait pas de service favorisant la réadaptation sociale et la remédiation cognitive.

De plus, pour répondre à un certain nombre d'attentes et de problèmes spécifiques liés au handicap cognitif reconnu par la loi du 11 février 2005, il a été décidé d'ouvrir un FAM remplissant différentes missions : un accueil de jour et un hébergement temporaire ou permanent, assurant la prise en charge des personnes dès la sortie de l'hôpital mais aussi à distance de l'accident ou de la maladie.

Présentation de l'établissement

Implanté depuis sa création sur le site Alex Brolles au Puy en Velay, le FAM est constitué de deux bâtiments. Leur superficie est relativement restreinte (environ 400 m²). Un bâtiment est dévolu à l'accueil de jour, l'autre à l'hébergement.

Ces deux unités sont identiques dans leur conception et construites sur deux niveaux. Le deuxième étage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, engendrant des problèmes d'accessibilité.

La capacité de fonctionnement est fixée à 12 places pour l'Accueil de Jour et 9 places pour l'hébergement. Ouvert 46 semaines par an, soit 223 jours pour l'année 2018, le FAM dispose d'un agrément pour accueillir 21 résidents par jour, du lundi au vendredi. L'établissement accompagne 30 à 40 usagers par an, 33 personnes sur l'année 2018.

La fermeture les weekends et certaines périodes de vacances restent problématiques pour les usagers et leurs aidants familiaux.

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de 26 salariés représentant 17 professions différentes :

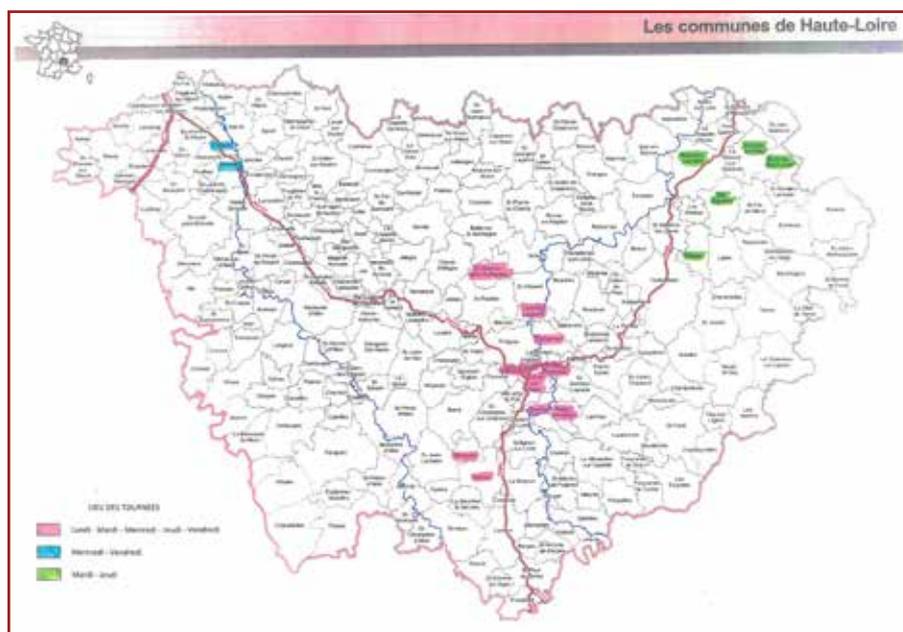
- Une équipe composée de professionnels formant le plateau technique : neuropsychologue, psychologue clinicien, médecin coordinateur, infirmière coordinatrice, ergothérapeute, conseillère économique sociale et familiale, éducateur sportif.

La technicité de ces professionnels garantit la qualité de la prise en charge de ce public.

- Une équipe médico-éducative, composée d'éducateur spécialisé, d'aide-soignant (jour et nuit), aide médico-psychologique, moniteur éducateur, accompagne les usagers dans les actes de la vie courante, et dans les ateliers de réadaptation.

- Une équipe logistique : secrétaire, comptable, agent d'entretien qui assure le fonctionnement et le transport des personnes en accueil de jour.

L'accompagnement médico-social est formalisé par un projet individualisé, évolutif (à l'année) et modulable (à la journée). Les modalités de prise en charge se font grâce à différents supports : des entretiens individuels, des groupes thérapeutiques (actualités, mémoire), mais également de nombreux ateliers de stimulation (séance de neuropsychologie, parcours de marche) et de réinsertion favorisant l'autonomie de la personne, sa réinsertion sociale et/ou familiale (cuisine, mosaïque, sarbacane, karting, ludothèque, art thérapie, informatique...).



L'ACCUEIL DE JOUR

En fonction du projet de chaque personne accueillie et de son lieu d'habitation, il est possible de venir au FAM entre 1 et 5 jours par semaine. Deux chauffeurs conduisent les personnes cérébro-lésées matins et soirs de leur domicile au FAM, les plus autonomes peuvent se déplacer par leurs propres moyens (véhicule personnel, transports en commun).

En 2018, nous accompagnons et favorisons l'utilisation des transports en commun (type Tudip ou train) dans le cadre de la réadaptation. Nous avons un budget alloué pour le transport. A noter que pour l'année 2018 nous avons parcouru 114 238 kms.

Pour que la prise en charge soit efficace, l'équipe favorise la régularité dans les jours de présence sur l'établissement. L'accueil minimal préconisé est de deux jours par semaine. A noter que le forfait hospitalier est passé de 15€ (Arrêté du 21 Décembre 2017 fixant les montants du forfaits journalier hospitalier prévu à l'article L.174-4 du code de la Sécurité Sociale) par jour est dû par la personne accueillie. Cela représente pour certains un frein quant au nombre de jours de présence.

L'activité de jour, de 9h à 17h, s'articule autour d'un programme individualisé alliant prises en charge médicales, paramédicales et accompagnements socio-éducatifs. L'ensemble des ateliers a une visée de réadaptation, avec des objectifs : moteur; langagier; cognitif et social- comportemental, comme le stipule le projet de service.

L'HEBERGEMENT

D'une capacité d'accueil de 9 places, la partie hébergement regroupe trois chambres en rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite, quatre chambres au 1^{er} étage et deux studios au sous-sol pour des résidents plus autonomes, dont le projet est de vivre seul en appartement.

Six résidents sont accueillis dans le cadre d'un hébergement permanent. Les autres sont en hébergement temporaire, dans la limite de 90 jours/an.

Les missions du FAM APRES inscrites au projet d'établissement

- Accueillir, accompagner et travailler avec la personne cérébro-lésée orientée par la CDAPH à la construction de son projet de vie.
- Aider cette personne à retrouver le plus d'autonomie possible dans les domaines physiques, psychologiques, cognitifs et social.
- Soulager les familles, entendre leurs difficultés, leur permettre de vivre ce traumatisme et mettre en place une aide aux aidants.
- Permettre à toutes les personnes concernées par la cérébro-lésion de trouver un lieu d'écoute, d'informations et d'orientation.

Les lésions cérébrales consécutives à ces accidents de la vie entraînent un handicap « invisible » avec des troubles cognitifs (atteintes de la mémoire, langage, du raisonnement), des troubles du comportement (agressivité, impulsivité), des troubles psychiatriques (trouble de l'humeur). Ces troubles, très invalidants, entravent l'insertion sociale et professionnelle et les capacités d'autonomie quotidienne des personnes.

Ils provoquent une grande souffrance psychologique chez la personne et son entourage. Les prises en charge psychothérapeutiques sont indispensables pour améliorer les troubles du comportement et aider victime et famille à gérer le traumatisme. C'est pourquoi, l'accompagnement neuropsychologique et psychologique est incontournable.

Voici quelques chiffres indiquant les prestations délivrées par la neuropsychologue.

Date début	Date fin	Date Naiss	1 ^{er} accueil	Anées de présence (2019)	Nb séances rééducation	Nb bilan	Problématique	Aphasie	GOS
03/04/2018	31/03/2020	09/11/1967	03/04/2018	1	24	1	Langage	1	2
20/12/2018	19/12/2023	05/08/1990	20/12/2018	1	8	1	Mémoire	1	3
04/06/2018	03/06/2020	06/05/1988	04/05/2018	1	12	1	Exécutif	0	2
15/03/2018	16/03/2019	10/04/1956	06/03/2008	11	3	1	Mémoire	0	2
01/01/2018	31/12/2022	04/02/1961	22/10/2010	9	8	1	Mémoire	0	2
09/10/2018	30/09/2020	03/08/1979	02/01/2019	0	8	1	Langage	1	2

En plus des entretiens individuels, il est important que des entretiens familiaux aient lieu ; ce genre de vécu peut être « violent, désorganisateur et difficilement pensable ».

DISTINCTIONS ENTRE LE FONCTIONNEMENT DU FAM ET CELUI DU SAMSAH

Le premier trimestre 2018 a été dédié à l'organisation des deux structures, en réorganisant les temps d'accompagnement et l'emploi du temps des salariés.

Ce changement a provoqué l'embauche de nouveaux salariés :

- Mme ARNAUDON Patricia, aide soignante à 0.60ETP, le 05 mars 2018 ;
- Mme LIAUTAUD Myriam, infirmière à 0.50 ETP, le 07 avril 2018.

ECRITURE DU PROJET DE POLE

Sous l'impulsion de l'ASEA 43 et de la direction, l'ensemble des personnels a été mobilisé pour l'élaboration de ce projet de pôle en 2017.

Après présentation et validation par le Conseil d'Administration de l'ASEA 43, le projet finalisé a donné lieu à une présentation générale à l'ensemble du personnel le vendredi 21 septembre 2018.

DEVELOPPER L'EXPRESSION DES PERSONNES ACCUEILLIES

En amont du Conseil de Vie Sociale un temps dévolu à l'expression des usagers et recueils d'informations est formalisé. Ce temps est animé par les représentants des usagers.

Une restitution écrite du relevé du CVS en main propre est faite à l'ensemble des personnes accueillie et leur proche.

PROJET DE TRANSFERT D'ACTIVITE DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE «APRES»

Un projet a vu le jour suite à la demande de l'ARS et du Conseil Départemental, en lien avec le décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux établissements accueillant des personnes en perte d'autonomie. L'objectif est d'améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur en prenant en compte la conformité et l'accessibilité. L'opération projetée s'accompagne d'aucune perte d'emploi et apporte des garanties souhaitables pour la personne accueillie.

ETAPE DU PROJET EN 2018 - Projet de transfert du FAM vers l'association Abbé de l'Epée

17/01/2018	Ressources Humaines : présentation de l'effectif salarié du FAM «APRES»
28/11/2018	Échange autour des pratiques Présents : Directeurs et chefs de Service

2. Partenariats

Autorisations administratives

Le FAM APRES adhère à l'UNAFTC.

Créée en 1986 à l'initiative de quelques familles, L'UNAFTC (Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et cérébro-lésés) fédère aujourd'hui 51 AFTC (Associations départementales de familles) et 70 établissements et services dédiés à l'accompagnement des personnes victimes de lésions cérébrales acquises.

Au niveau régional

Le FAM « APRES » est inscrit dans le réseau RESACCEL Auvergne-Rhône-Alpes et dans un groupe de travail MAS/FAM du département de la Loire. Ce réseau permet la continuité et les échanges entre les services, participer à la formation et l'information des personnes cérébro-lésées de leur famille et des professionnels.

Au niveau local et départemental

Différentes conventions ont été signées sur le champ médical et social :

⇒ Médical :

- le Centre Hospitalier Emile Roux pour l'accueil des résidents aux services des urgences.
- le Centre Hospitalier Emile Roux pour l'activité balnéothérapie : créneau d'accès réservé chaque mercredi matin.

⇒ Social et éducatif :

- la Communauté d'Agglomération du Puy et la ville du Puy-en-Velay pour l'accès à la piscine La Vague, aux gymnases, aux salles de sport et ludothèque.
- la ludothèque de Brives-Charensac, le karting à Saint-Paulien, le centre social de Guitard, le CDSA pour l'ensemble des activités socio-éducatives.

De plus, sur l'année 2018, le FAM a choisi de conventionner avec des professionnels dans le cadre de prestations rééducatives : un art thérapeute, trois orthophonistes et deux psychomotriciennes installées en libéral interviennent dans l'accompagnement des usagers. La difficulté à recruter une psychomotricienne à temps partiel ainsi que l'impossibilité de dégager l'espace de locaux nécessaire à cette activité, nous ont conduit à favoriser la collaboration avec deux psychomotriciennes libérales. Ce partenariat mis en place depuis la fin de l'année 2016 apporte une véritable plus-value dans la prise en charge globale des personnes cérébro-lésées.

L'association «Rebondir et s'épanouir» implantée dans le quartier de Guitard au Puy-en-Velay, favorise le lien et les rencontres entre le public accueilli au FAM et les habitants du quartier de Guitard. Elle propose notamment des sorties culturelles communes.

Cette association soutient aussi financièrement certaines activités ponctuelles de l'établissement : licence sportive «sport adapté» des personnes, sorties au restaurant, visites culturelles, achats de matériel. Des interventions de l'ANPAA ont été menées sur la prévention des conduites à risque.

3. La démarche qualité

A partir des éléments mis en évidence par les évaluations internes et externes, différentes actions ont été mises en œuvre dans le cadre de la démarche qualité.

Anticiper la réimplantation de la structure dans de nouveaux locaux

Le transfert du FAM « Après » à l'association l'Abbé de l'épée proposera des conditions d'accueil plus favorables aux usagers et s'accompagnera d'une ouverture de l'établissement «365 jours par an».

Garantir les droits et la politique de prévention et de gestion des risques

La mise en œuvre de fiche événement indésirable et signalement selon une démarche établie a été validée par l'association.

Au dernier semestre 2018, un Plan de nettoyage de l'établissement et de tri sélectif a été mis en place et a permis de sécuriser les pratiques.

Favoriser une meilleure lisibilité de la cérébro-lésion dans le département

Le handicap « invisible » a été reconnu par la loi de 2005 et nécessite une visibilité par les partenaires et sécuriser les parcours. Plusieurs rencontres ont été initiées et ont répondu au besoin de coordination avec les médecins traitants, les centres de rééducations. Les professionnels se sont mobilisés lors de portes ouverte pour s'inscrire dans ce travail de complémentarité.

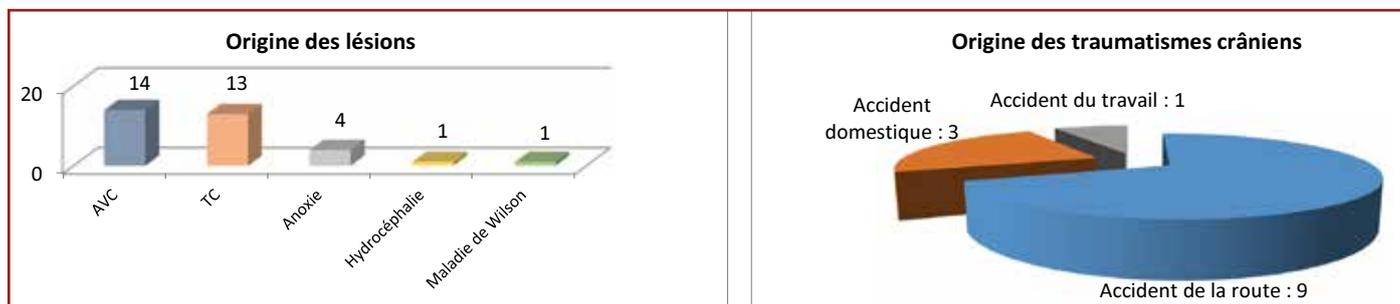
Initier un travail sur les recommandations des bonnes pratiques

Plusieurs formations collectives « Approche globale d'accompagnement de la personne cérébro-lésée » et individuelles « Accompagner les mots de la nuit » ont mobilisés l'ensemble des professionnels pour promouvoir la culture de bientraitance des personnes et soutenir une qualité de vie au travail.

4. La (les) population(s) et les activités

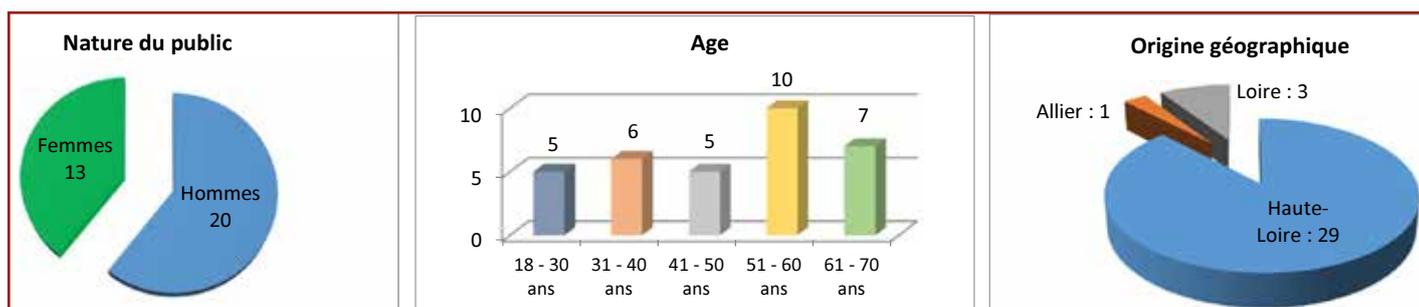
La population

Les personnes accompagnées ont été victimes d'un traumatisme crânien (accident de la circulation, chûtes, etc...), d'un accident vasculaire cérébral, d'une anoxie cérébrale ou de maladies entraînant des lésions cérébrales.



Répartition hommes - femmes

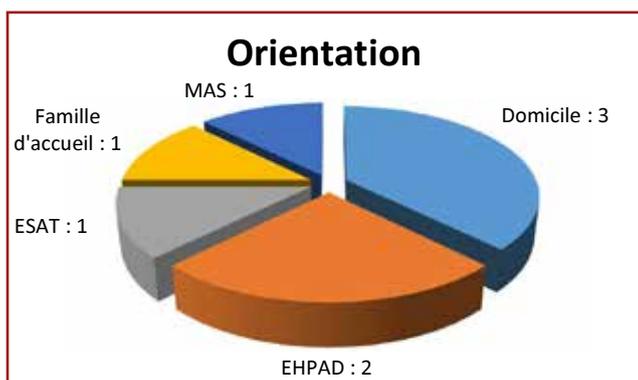
En 2018, 33 résidents ont été accueillis au FAM : 20 hommes et 13 femmes, âgés de 18 à 65 ans. La moyenne d'âge est de 47.27 ans. Si la majorité des personnes résident en Haute Loire, 2 viennent de départements extérieurs : Allier et Loire.



L'activité

L'activité du FAM «APRES» s'élève à 1 648 journées d'accueil pour l'année 2018 :

Nombre de personnes accueillies en 2018 :	33
Nombre de personnes en hébergement :	12
- En hébergement permanent :	7
- En hébergement temporaire :	5
Nombre d'accompagnement ayant débuté en 2018 en accueil de jour :	3
Nombre d'accompagnement terminé en 2018 :	8
Nombre d'accompagnement ayant débuté en 2018 en hébergement :	2
Nombre d'accompagnement en hébergement terminé en 2018 :	4



Les admissions

En 2018, 7 visites d'admission et 3 commissions d'admission ont été organisées afin d'étudier la cohérence des demandes avec les missions du FAM.

	<i>Initiales de la personne</i>	<i>Type d'accueil demandé</i>	<i>Suivi de la demande</i>
Mars	T.B.F.	Centre d'accueil de jour	Début d'accompagnement en Centre d'accueil de jour en septembre 2018
Mai	H.T.	Centre d'accueil de jour	A différer
Août	D.J.	Hébergement permanent	En cours
Août	C.D.	Centre d'accueil de jour	A refuser
Septembre	C.B.	Hébergement permanent	Refus – accueil 365 jours
Septembre	E.S.D.S.	Hébergement permanent	Refus – accueil 365 jours
Novembre	T.R.	Hébergement permanent	Accueil en janvier 2019 avec une famille d'accueil

24 dossiers d'admission ont été envoyés :

- 7 personnes suite à demande pour un accueil de jour ;
- 4 personnes qui n'ont pas donné suite ;
- 13 personnes non pu être accueillies compte tenu de leur demande d'hébergement permanent de 365 jours.



5. Les Ressources Humaines

Effectif salarié

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de 26 salariés (16,39 ETP), représentant 17 professions différentes : médecin coordinateur, neuropsychologue, ergothérapeutes, psychologue clinicienne, infirmière, CESH, aide-soignant, AMP, moniteurs éducateurs, éducateur spécialisé...

Le poste de psychomotricienne à 0,5 ETP sur le FAM n'est pas pourvu. Nous faisons appel à des psychomotriciennes libérales pour répondre aux besoins des usagers.

Formations

La formation continue est un outil qui permet à l'ensemble de l'équipe de se former; de renforcer sa qualification pour acquérir les compétences induites par le projet d'établissement, pour approfondir des connaissances, pour maîtriser des techniques spécifiques et acquérir des qualifications nouvelles concernant l'accompagnement des usagers orientés et la prévention des actes de maltraitance ou de la violence.

D'autre part, des actions de soutien sont mises en place sous la forme d'actions d'analyse de la pratique menées par un psychothérapeute extérieur à l'établissement.

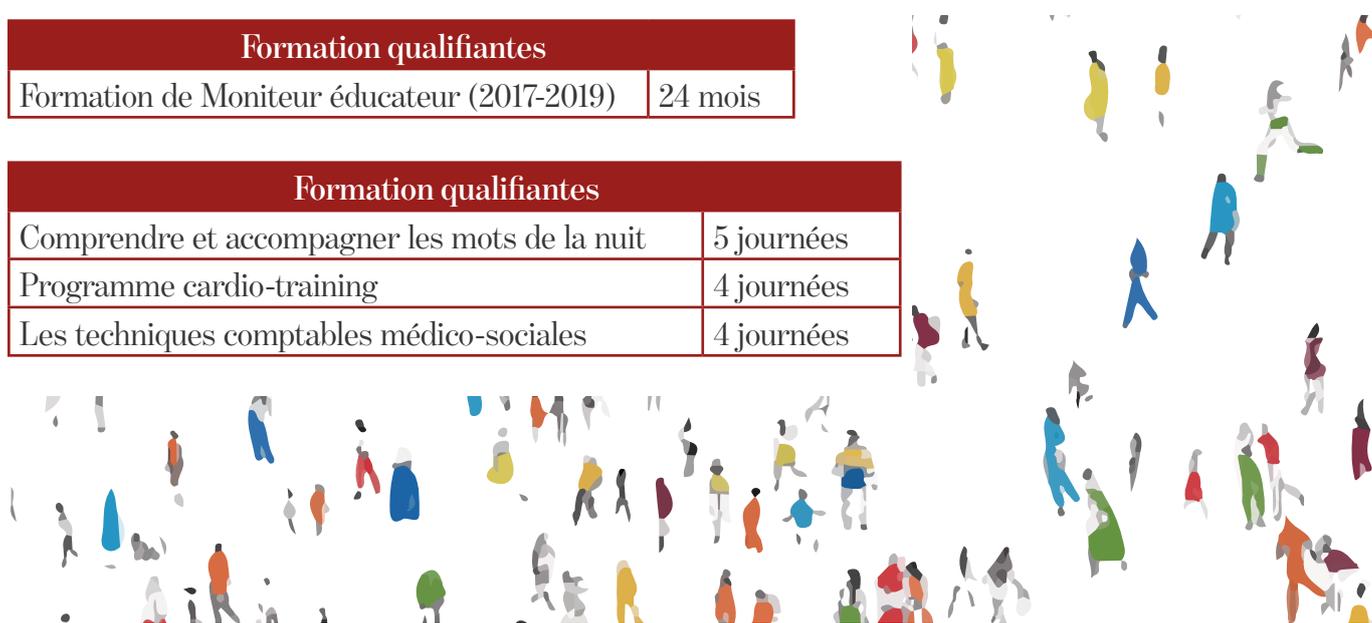
En 2018, l'ensemble des salariés du FAM « Après » a participé à différentes formations.

<i>Formation collectives</i>			
Recommandations des bonnes pratiques	Améliorer l'accompagnement des personnes accueillies	24 personnes	2 journées
	Une approche globale de l'accueil et de l'accompagnement des personnes cérébro-lésées	24 personnes	2 journées
Sanitaire	Prévention des risques infectieux en FAM	24 personnes	2 journées
Sécurité et santé	AFGSU niveau 2	6 personnes	1 journées
	Manutention geste et posture	2 personnes	1 journées

Par ailleurs, une salariée s'est engagée dans une formation longue. Trois autres salariés ont bénéficié de formations courtes.

Formation qualifiantes	
Formation de Moniteur éducateur (2017-2019)	24 mois

Formation qualifiantes	
Comprendre et accompagner les mots de la nuit	5 journées
Programme cardio-training	4 journées
Les techniques comptables médico-sociales	4 journées



Cap Emploi

Cap emploi - Espace Alex Brolles
14 chemin des Mauves
tél : 04 71 02 13 87
E.mail : accueil@capemploi43.org

DIRECTEUR : Marc BOIZOT
DIRECTRICE ADJOINTE : Catherine BRUYERE

2018 fut sans nul doute l'année du changement ! Changement successivement marqué par :

- Le renouvellement pour les cinq prochaines années de la convention pluriannuelle qui nous lie avec nos commanditaires que sont l'AGEFIPH, le FIPHFP, Pôle emploi et l'Etat (UR et UD 43 DIRECCTE).
- La fusion des activités Insertion et Maintien – Fusion impulsée par la Loi N° 2016-1088 du 8 Août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, qui renforce le rôle de Cap emploi dans la sécurisation des parcours des personnes en situation de handicap, à la fois sur l'accès à l'emploi et dans le maintien dans l'emploi.
- L'abandon de la terminologie SAMETH au profit de Cap emploi et la nouvelle charte graphique afférente reprenant le nom de Cap emploi et les tons graphiques du SAMETH :



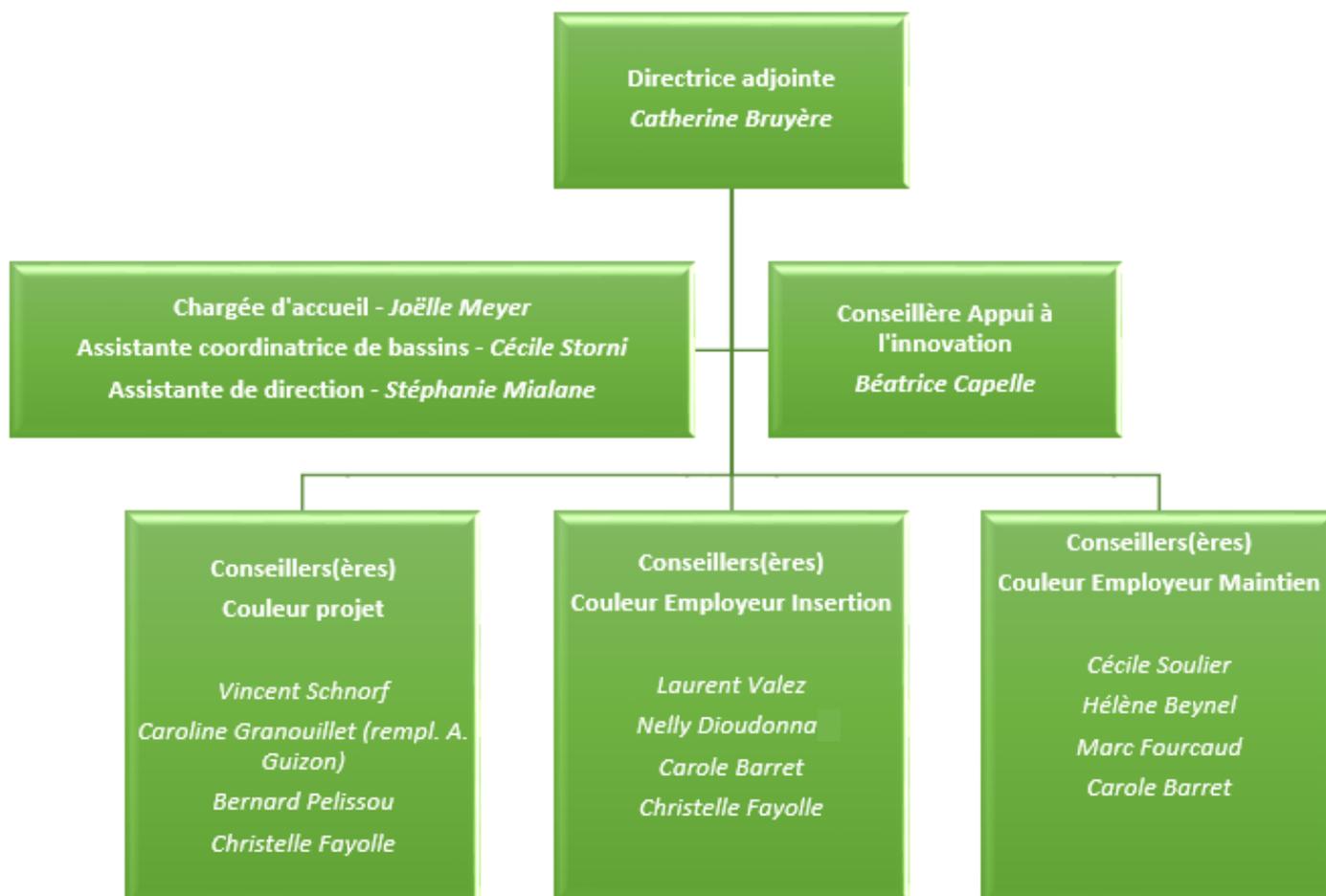
1. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES BENEFICIAIRES

2018 a permis de stabiliser l'équipe en place voire même de la renforcer en intégrant deux nouvelles conseillères, Christelle Fayolle en renfort d'activité et Caroline Granouillet en remplacement d'Audrey Guizon en congé parental.

La fusion des équipes Insertion et Maintien a engendré de profonds changements organisationnels laissant entrevoir une organisation basée sur :

- Une approche par bénéficiaires : conseillers « Couleur projet », Conseillers « Couleur Employeurs Insertion », et Conseillers « Couleur Employeurs Maintien » – Cette nouvelle donne évoluera encore en 2019 avec la fusion des conseillers « Couleur employeurs » en une seule et même fonction favorisant ainsi la notion d'interlocuteur unique pour l'employeur.
- Un renforcement des fonctions transverses avec la création d'un poste de Conseillère d'appui à l'innovation : Mise en place d'actions innovantes, collectives pour la plupart, à destination des travailleurs en situation de handicap ou des employeurs, et d'un poste d'assistante coordinatrice de bassins en appui des conseillers sur la dimension administrative.





Actions de professionnalisation de l'équipe en 2018 :

- Handicaps Spécifiques et emploi, 27-28/02 et 01/03/18 : 5 conseillers à Lyon (CHEOPS)
- Formation des conseillers / Maintien : 3 jours en intra 26-27/04 et 28/06 (CHEOPS)
- Formation maintien dans l'emploi dans la Fonction Publique : 3 conseillers 26-27/06 à Clermont (CHEOPS)
- Sauveteur Secouriste du Travail 1er niveau - 2 salariés 7-12/06 sur site des Gouspins
- La méthodologie du conseil en VAE - 21-22/06 et 15-16/11 Brioude (CIBC région)
- Réseaux sociaux et site internet de la matinée - Assistante de direction (GREA le Puy)

Quelques dates clés retraçant la vie de l'équipe :

- 2018 : Congé Maternité Audrey GUIZON pour la naissance de la petite Lilia !
- Embauche Christelle FAYOLLE sur un remplacement puis un renfort d'activité
- Embauche de Caroline GRANOUILLET sur le remplacement d'Audrey GUIZON
- Accueil de Chrystelle GINEYS, stagiaire CIP sur 6 semaines
- Décembre 2018 : Clôture de l'année autour d'un repas et d'une séance de tir sportif...



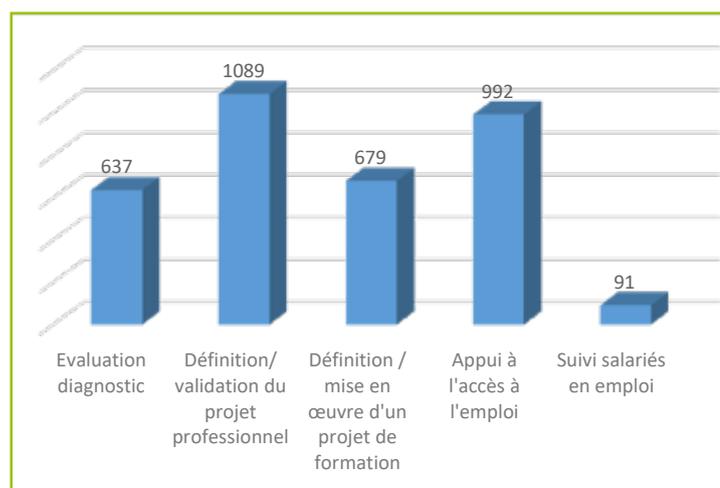
2. UNE ACTIVITE RICHE A DESTINATION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET DES EMPLOYEURS

A/ L'activité auprès des personnes en situation de handicap : un accompagnement professionnel adapté aux besoins du territoire

Pour rappel, Cap emploi a ainsi fait le choix d'intervenir sur tout le département, privilégiant une territorialité inscrite dans la proximité avec les bénéficiaires. En dehors de l'accueil ponctuel sur le site de Mons, des permanences au sein des agences Pôle emploi ou de structures associatives sont organisées sur un rythme hebdomadaire sur les bassins de Brioude et de Monistrol sur Loire et Yssingeaux. Par ailleurs, avec une occurrence mensuelle, des permanences sur rdv sont effectuées sur les sites de Langeac, Saugues, Craponne sur Arzon et Bellevue la Montagne.

Depuis 2018, Cap emploi et SAMETH ne font plus qu'un ! L'activité si elle se veut sécuriser les parcours de nos bénéficiaires, reste néanmoins partagée en deux axes : « Insertion » et « Maintien », les financements de nos commanditaires pouvant être positionnés sur un des deux axes exclusivement.

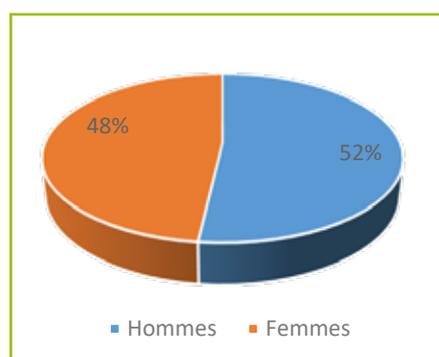
1549 personnes bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 ont été soutenues au cours de l'année 2018, dans le cadre d'un appui ponctuel ou d'un accompagnement renforcé, dans la construction de leur projet professionnel et/ou l'appui opérationnel au recrutement. Ce chiffre est en nette progression de près de 50 % par rapport à 2017. Dans le cadre de la convention locale de partenariat avec Pôle emploi, le service a intégré en suivis délégués 360 PPAE répondant ainsi à son objectif initial.



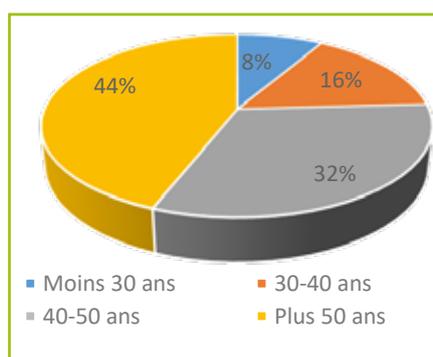
Nb de personnes ayant bénéficié de l'offre de service à la personne en 2018

Caractéristiques des personnes ayant un parcours actif en 2018

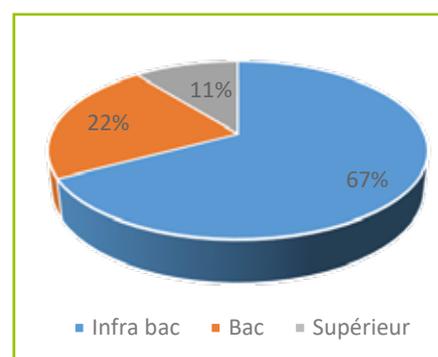
Analyse par sexe



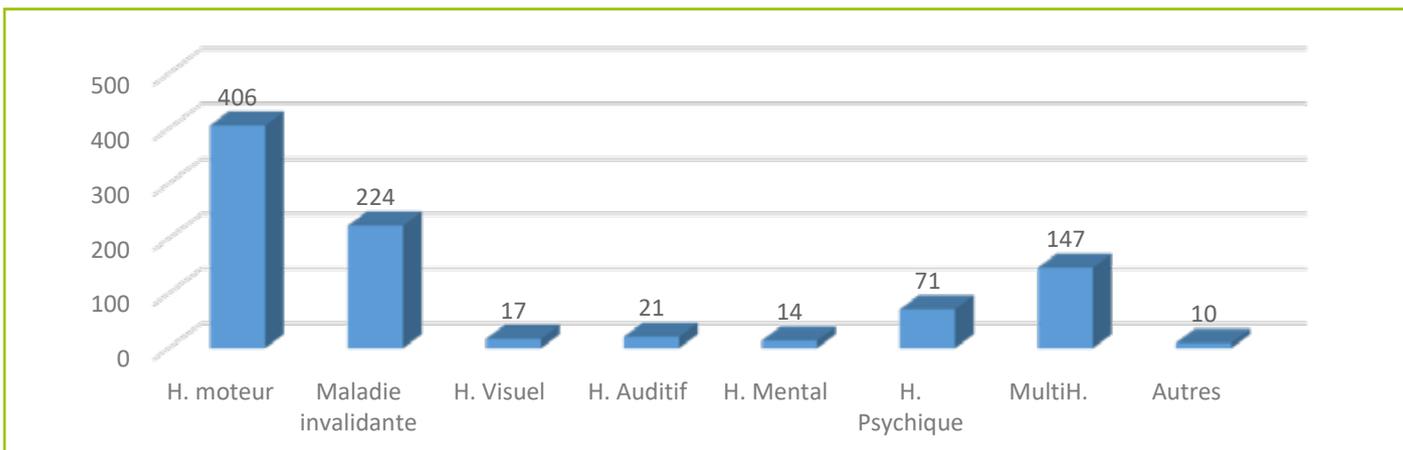
Analyse par tranches d'âge



Analyse par niv. formation



Analyse par typologie de handicap

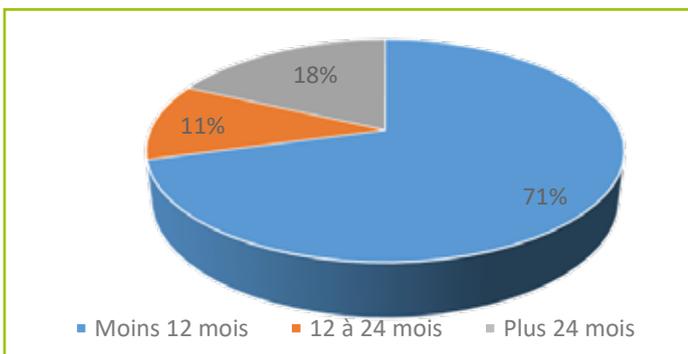


Si le handicap moteur est majoritaire, il n'en reste pas moins que l'accompagnement du handicap psychique et des troubles cognitifs progresse d'années en années.

Analyse au regard de la reconnaissance du handicap : 95 % des usagers accueillis en 2018 sont bénéficiaires de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

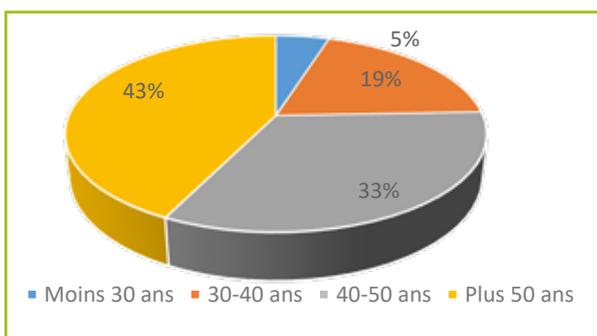
Analyse par niveaux de ressources : 90 usagers ayant un parcours actif en 2018 sont bénéficiaires de minima sociaux soit 9,7% des usagers, dont 5,9 % uniquement titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Analyse au regard de la durée d'inscription à Pôle emploi

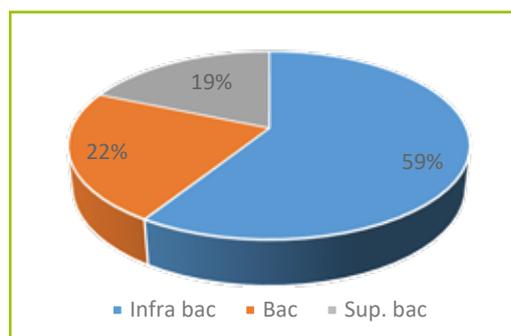


Axe « Maintien » - Caractéristiques de la personne accompagnée en 2018

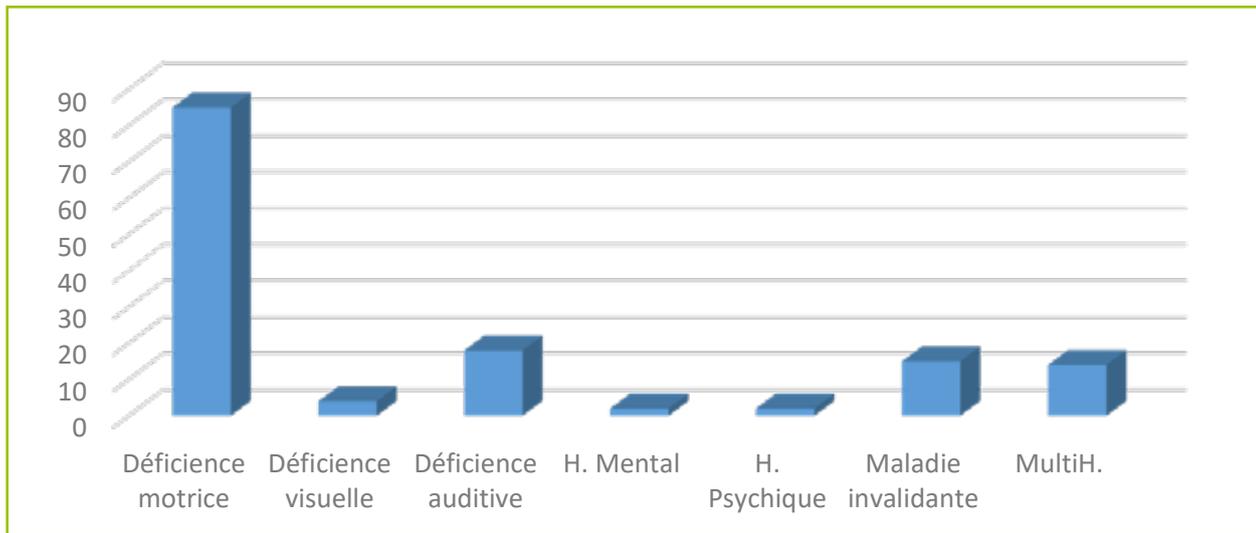
Analyse par tranches d'âge



Analyse par niveau de qualification

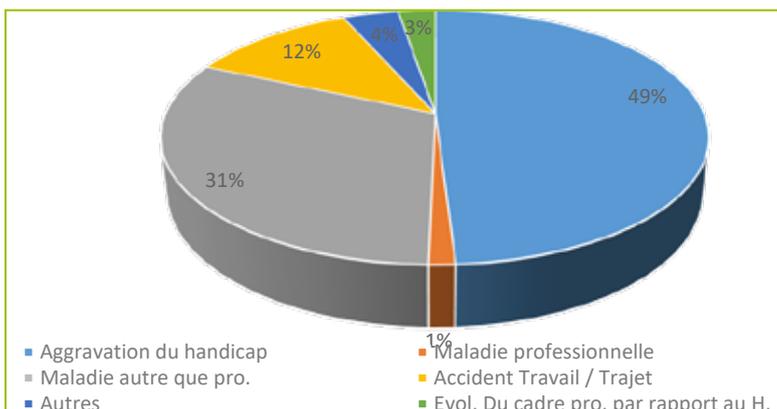


Analyse par typologie de handicap



La déficience motrice reste le type de handicap majoritaire dans l'accompagnement des bénéficiaires. Des publics émergent en lien notamment avec le handicap psychique.

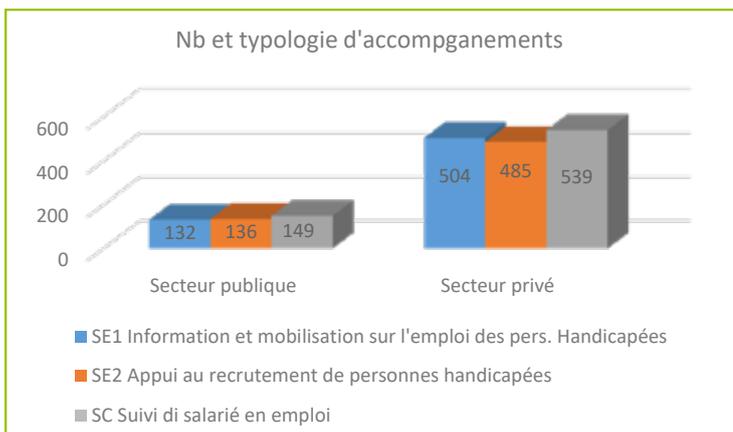
Analyse du fait générateur à l'ouverture de parcours



B. ACTIVITE AUPRES DES EMPLOYEURS

Axe « Insertion »

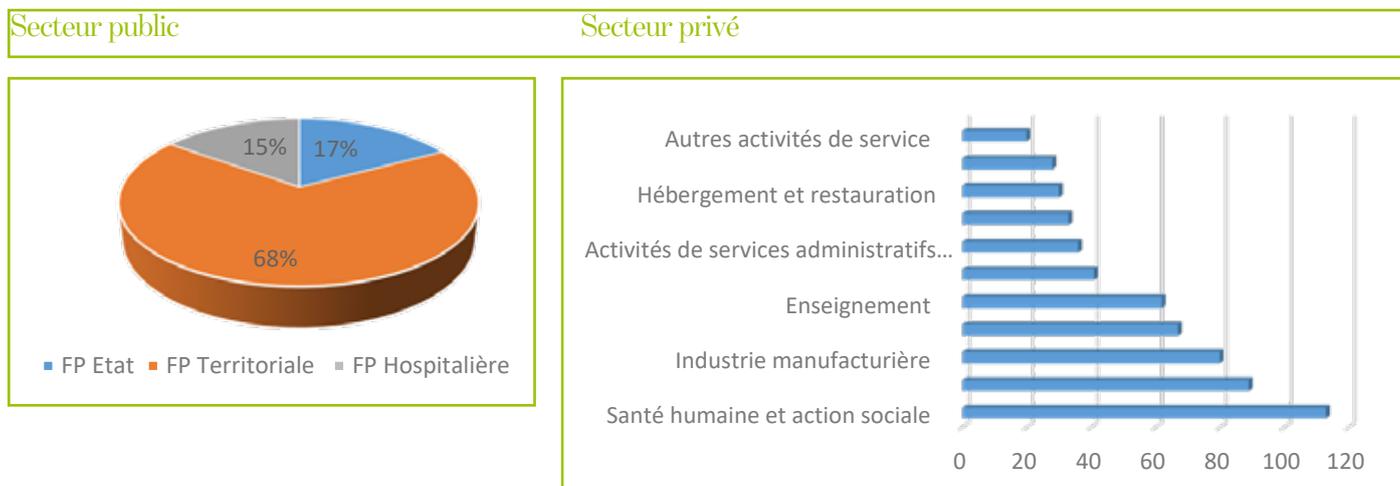
Services délivrés aux employeurs privés et publics en 2018



Contacts et visites des employeurs en 2018 : 242 employeurs ont été contactés et 62 visités par les conseillers.

Caractéristiques de tous les employeurs : 82 % des employeurs mobilisés ont un effectif de moins de 50 salariés et représentent à eux seuls 76 % des contrats signés.

Caractéristiques des employeurs

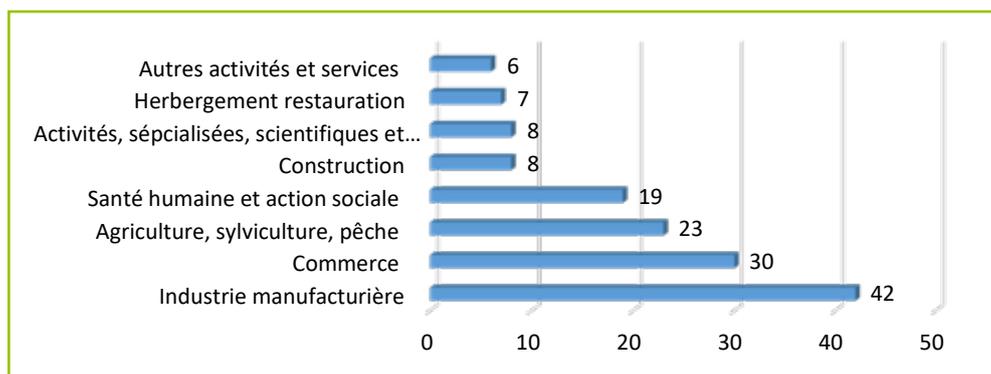
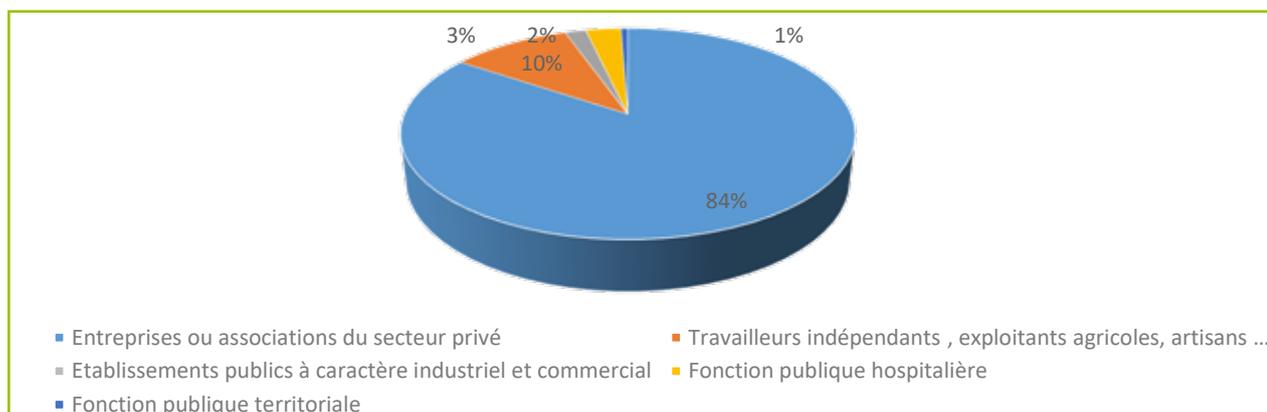


Offres d'emploi

237 offres d'emploi ont été recueillies en 2018, qui ont donné lieu à la signature de 207 contrats de travail, soit 87 % . Ce qui permet à Cap emploi d'atteindre la cible des 80 % fixée par l'indicateur de performance de la Convention Etat/Agéfiph/Fiphfp/Pôle emploi.

Axe « Maintien »

Typologie des employeurs / parcours d'accompagnement



C. PRESTATIONS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Axe « Insertion »

En termes d'entrées en emploi, Cap emploi est à 90 % de ses objectifs de placements.

Les objectifs d'entrées en formation et d'entrées en alternance ont quant à eux été atteints; ceci notamment grâce à la mobilisation par les conseillers du PIC (Plan Investissement Compétences) en partenariat avec Pôle emploi.

Les moyens mis à disposition par l'Etat pour promouvoir l'emploi des bénéficiaires de la loi de 2005 ont largement été mouvementés : un effort tout particulier a été réalisé sur les PEC (Parcours Emploi Compétences), nouvelle typologie de contrat aidé.

Insertion Professionnelle	Réalisé (en)	
	Public	Privé
Placements tous types de contrats confondus	276	
Placements > 3 mois	241	
Nb de contrats aidés	81	39
Dont CUI - CAE - PEC	36	27
Dont contrats alternance	13	4
<i>Entrées en formation professionnelle</i>	101	

Les conseillers ont pu utiliser diverses mesures afin d'atteindre les objectifs fixés par les financeurs et permettre ainsi à son public de se professionnaliser dans l'objectif d'intégrer un emploi :

- ◆ 72 PMSMP Période mise en situation en milieu professionnel
- ◆ 12 PSOP Bilan Projet Professionnel
- ◆ 57 Formations de remise à niveau / Remobilisation
- ◆ 6 Formations pré-qualifiantes
- ◆ 80 Formations diplômantes et certifiantes
- ◆ 21 Formations qualifiantes
- ◆ 12 Prestations ponctuelles spécifiques

Cap emploi est l'un des opérateurs habilités à délivrer le Conseil en Evolution Professionnelle. En 2018, 440 personnes ont ainsi bénéficié de renseignements de niveau 2 et 3.

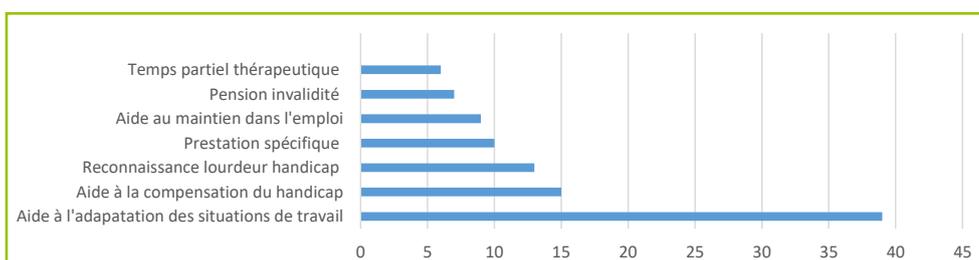
Axe « Maintien »

Parcours d'accompagnement réalisés



Activité 2018	Nb parcours clos
Nb d'accompagnements	230
Parcours ouverts sur la période	176
Maintiens réussis	85
Parcours clos pour causes exogènes	17
Parcours clos pour absence de solution de maintien	12

Aides et prestations mobilisées



D. INNOVATION 2018 : DES ATELIERS COLLECTIFS POUR FAVORISER LE POUVOIR D'AGIR DES BENEFICIAIRES

Les ateliers collectifs portés par la conseillère d'appui à l'innovation et l'assistante coordinatrice de bassin ont permis aux bénéficiaires de construire leurs propres stratégies individuelles de recherche d'emploi.

En 2018, 5 thématiques développées : « Handicap et emploi / Parler du handicap dans ma recherche d'emploi / Tests d'orientation professionnelle / Identifier et valoriser mes compétences et mes atouts / Les clés pour réussir mon entretien d'embauche » ... Capitalisant quelques 224 bénéficiaires.

3. UN JEU PARTENRIAL RICHE ET DIVERSIFIE

Nombreux sont les partenariats tissés et mobilisés par l'OPS sur les champs de l'emploi, de la santé et de la formation.

Sont relatés ci-dessous les partenariats portés par une convention.

A. Focus Accord Cadre de Partenariat Renforcé avec Pôle Emploi (Axe « Insertion »)

Cap emploi bénéficie d'une convention de partenariat renforcé avec Pôle emploi sur l'axe « Insertion » sur la période 2015/2017. Un avenant sur 2018 a permis de tracer les axes de travail sur cette année transitionnelle. Les objectifs d'accueil de nouveaux demandeurs d'emploi sont conformes au diagnostic territorial partagé entre nos deux réseaux. Durant l'année 2018, 360 personnes ont été adressées par Pôle emploi à Cap emploi pour bénéficier d'un accompagnement renforcé.



B. Focus partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute Loire (MDPH 43) (Axes « Insertion » et « Maintien »)



Dans le cadre de la collaboration de Cap emploi 43 avec la MDPH de la Haute-Loire, les conseillers en reclassement ont participé en 2018 à 33 Equipes Pluridisciplinaires. L'objectif de ces journées est de déterminer l'orientation professionnelle des demandeurs d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

336 dossiers ont été instruits dont 149 personnes rencontrées lors de ces journées de travail collégiales.



A l'issue des équipes pluridisciplinaires, 93 personnes bénéficiaires de la RQTH ont été confiées en suivi à Cap emploi 43.

Par ailleurs, en cas d'urgence, des demandes peuvent être étudiées conjointement avec la MDPH en dehors de ces équipes pluridisciplinaires. Cette possibilité, se basant sur un partenariat fort et engagé de longue date, permet ainsi une prise en charge précoce de la désinsertion professionnelle.



A noter qu'en 2018, l'OPS participe à des équipes pluridisciplinaires dédiées spécifiquement à des situations de Maintien dans l'emploi ou d'orientation en milieu protégé.

C. Focus Partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 43 (CDG 43) (Axe « Insertion »)

Ce partenariat s'appuie sur la convention de collaboration signée en avril 2016 pour une durée de 3 ans. Elle vise à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion.

A ce titre, sur l'année 2018, on peut valoriser le recrutement de 44 entrées en emploi (dont 20 en CUI-CAE, et 18 en CDD de droit public), ainsi que la titularisation de 5 personnes.

A noter une action commune marquante sur 2018 : une mobilisation des DETH et des Collectivités territoriales autour de la thématique de l'apprentissage dans la fonction publique. Un premier atelier a vu le jour, présentant les modalités d'apprentissage en lien avec le CDG 43 et le CFAS de la Haute Loire. S'en est suivi une préparation soutenue des DETH au recrutement dans la fonction publique (simulations d'entretiens d'embauche). Si 2 contrats d'apprentissage ont été signés au sein de collectivités territoriales, d'autres contrats ont également vu le jour plus largement au sein de l'Education Nationale ou de la Fonction Publique Hospitalière.



4. Retour sur les événements 2018 : Cap emploi engagé et visible sur le territoire de la Haute Loire

◆ Participation au Mondial des métiers à Lyon : 3/02/18

◆ Participation à l'évènement « DUODAYS » : 26 avril 2018

Journée dédiée à la rencontre des personnes handicapées et des entreprises. Cette action a pour objectif de permettre à un demandeur d'emploi handicapé d'être accueilli au sein d'une entreprise, aux côtés d'un salarié, de se familiariser avec celle-ci, ou un secteur d'activité ou un nouveau métier:

◆ Participation aux différents Forums partenariaux jalonnant l'année 2018 :

o Forum de l'alternance organisé par la Mission Locale du Puy en Velay du 28/05

o Semaine pour l'emploi coordonnée par les trois agences de Pôle emploi, du 8 au 12 octobre

o Forum Séniors sur le d'Yssingeaux le 30/11



♦ Organisation d'une matinale pour l'emploi des Travailleurs Handicapés - 22/10

L'idée étant de rapprocher les demandeurs d'emploi et les employeurs sous le format court d'un job dating.

♦ Dans le cadre de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées) organisation d'une matinale de simulations d'entretien regroupant une quinzaine de jurys-recruteurs bénévoles et une trentaine de DETH. Une nouvelle forme originale d'action permettant à nos bénéficiaires de cultiver une idée chère à nos cœurs : le « pouvoir d'agir ».



PERSPECTIVES 2019 : Renforcement de la sécurisation des parcours et développement du pouvoir d'agir de nos bénéficiaires

2019, dans la continuité des changements amorcés en 2018, sera l'année du renforcement de cette notion primordiale de sécurisation des parcours professionnels de nos bénéficiaires. L'organisation interne évoluera à ce titre dans le sens de la suite de la fusion des activités Insertion et Maintien. Une partie des conseillers inscriront ainsi pleinement leur activité sur une mixité des missions.

Par ailleurs, la volonté d'ouverture sur l'extérieur se poursuivra via l'élargissement des partenariats en lien avec le handicap : Intégration des Conseils d'administration du CIBC ou encore du CIPRO, participation active au CLST (Comité Locale de Santé Mentale) pour exemples.

Enfin, cette volonté forte d'accompagner le bénéficiaire au-delà de la simple mise à disposition d'une boîte à outils, tendra vers un accompagnement bienveillant, favorisant le «pouvoir d'agir» de nos usagers. L'idée étant de les rendre maîtres de leurs démarches de recherche d'emploi et d'acquérir LA compétence « Je suis en capacité de trouver un emploi pérenne ».

Une autre piste autour de la paire-aidance sera également en cours d'expérimentation sur cette année dédiée à la poursuite de l'innovation.





Pôle précarité insertion le Tremplin

115, SIAO

Accueil de jour – Accueil de nuit Jean Solvain

Hébergement d'Insertion

Maison Relais du Haut Allier

Accompagnement personnalisé

Rapport d'Activité 2018

Pôle Précarité Insertion le Tremplin

Pôle Précarité Insertion le Tremplin

4 rue de la Passerelle

43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 09 67 34 - ✉ : contact@tremplin43.fr

Introduction

L'accompagnement et l'hébergement de personnes en grande précarité (SIAO/115 - SAO - CHRS - ASLL - AME - AVDL - LHSS - ACT -

dispositif HU - accueil de jour - Accueil de nuit)

L'insertion par le logement d'adultes en difficultés sociales (Maison relais)

Présentation des services du Pôle Précarité-Insertion Le Tremplin:

Adresse de l'Etablissement:

Pôle Précarité-Insertion Le Tremplin:

4, rue de la passerelle

43000 Le Puy-en-Velay

Tel: 04-71-09-27-25

Télécopie: 04-71-02-647-34

Courriel: HYPERLINK

«mailto:contact@tremplin43.fr»

contact@tremplin43.fr

Numéro SIRET: 775 603 772 00366

Numéros FINESS: Etablissement:

430005819 - CHRS: 430005652 -

SAO: 430006429 - LHSS: 430008193

- ACT: 430009019 - Appartements

d'Hébergement Urgence: 430009068

- Appartements d'Hébergement

Stabilisation-Insertion: 430009076

- Hébergement d'Urgence ALT:

430009068 - Hébergement de

stabilisation ALT: 430009076

Code APE: 8790 B

*Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Christian Peycelon

Directeur de l'Etablissement:

Monsieur Patrick Habouzit

Habilitation des services de l'Etablissement: Pôle Précarité-Insertion Le Tremplin:

CHRS - SAO : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et Service d'Accueil et d'Orientation : arrêtés portant autorisation de fonctionnement dans le cadre des articles L312-1-8° et L345-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles:

•Arrêté N°DDCSPP/CS/2017/74 du 20 décembre 2017 portant transfert d'autorisation de gestion du CHRS - 79 places et du SAO gérant notamment le SIAO 43 et des actions AVDL

SIAO : Attaché au SAO il est formalisé dans le document de : Contrat d'Objectifs et de Moyens d'octobre 2012-2014 (DDCSPP - association) renouvelé pour 2015-2017

Gestionnaire de résidences sociales : Arrêté SG coordination: N° 2010/31

Agréments de fonctionnement au titre de l'article L365-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : arrêté N°DDCSPP/CS/2015/75 et 76 (20 décembre 2017)

LHSS : Lits Halte Soins Santé : arrêté N°ARS 2011-359 portant autorisation de fonctionnement dans le cadre des articles L312-1 paragraphe I alinéa 9, D312-176 à D312-176-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Arrêté N°2018-0382 du 30 janvier 2018.

ACT : Appartements de Coordination Thérapeutique : arrêté N°ARS 2016-6814 portant création de 3 places ACT dans le département de la Haute-Loire dans le cadre des articles L313-6 à L313-9 et D313-11 à D313-14 - D312-1545 et D312-155 du Code de l'Action Sociale et des Familles -

•Arrêté N°2018-0381 du 30 janvier 2018.

115 : numéro d'urgence des personnes sans domicile : délégation de service public : arrêté N°2007-104 autorisant au titre des articles L33.1 et L24.1 du Code des Postes dans le cadre des articles L312-1-8° et L345-2 du Code de l'Action Sociale et des familles (en attente de transfert d'autorisation).

Domiciliation : Arrêté N°DDCSPP/2017/77 du 20 décembre 2017 portant agrément des organismes habilités à procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable dans le cadre des articles L252-2 et L264-9 du code de l'Action Sociale et des Familles

•Arrêté N°DCL/B21 18 - 43 - 198 du 17 décembre 2018 portant agrément pour la domiciliation des demandeurs d'asile.

•Arrêté N° DDCSPP/CS/2017/78 portant modification de l'agrément pour la **mise en œuvre de parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle** (20 décembre 2017)

•Arrêté N° DDCSPP/CS/2017/81 portant modification de la **composition départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle** (20 décembre 2017)

•**Conventions annuelles et pluriannuelles** : délivrées par: Le Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement social des publics cibles du PDALHPD en référence aux lois du 8 mars 2000 et 13 août 2004, des publics relevant de l'ASE et de l'instruction des dossiers RSA

L'Etat (DDCSPP) dans le cadre de l'Accueil de jour, l'Hébergement d'Urgence, l'AVDL

-Le Conseil Départemental et l'Etat dans le cadre de l'action PASS'CAP

Gestionnaire de l'activité de la Maison-relais du Haut-Allier: (octobre 2018) d'une capacité de 17 places.

Projet d'Établissement : organisation des services :

L'Établissement Le Tremplin est intégré à l'association ASEA 43 à compter du 1er janvier 2018 par Traité de fusion-absorption signé le 7 décembre 2017.

Le Projet d'Établissement a été revu en 2015-2016. Il couvre la période : 2016 – 2021.

Les activités de l'Établissement s'articulent selon trois services ou Unités Organisationnelles :

- Service SIAO/115 - SAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

(SIAO/115 – SAO – hébergement d'urgence – mesures AVDL-ASLL) contact : 04-71-09-27-25 – 115 : 24h/24 – permanence SAO du lundi au vendredi 9h-12h

- Service Hébergement collectif Jean Solvain

(Accueil de jour – Accueil de nuit – place de stabilisation collectives – places de stabilisation semi- collectives – Lits Halte Soins Santé – ACT – mesures AVDL-ASLL) contact : SIAO et/ou : 04-71-02- 69-84 : 24h24

- Service Hébergement Insertion

(CHRS en appartements diffus – ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) – Accueil Mère- Enfant – Maison Relais du Haut-Allier) contact : 04-71-09-27-25 demande d'hébergement en lien avec le SIAO et/ou sur rendez-vous
Les deux tableaux (pages suivantes) schématisent la représentation, la fonction et le rôle des services de l'Établissement.

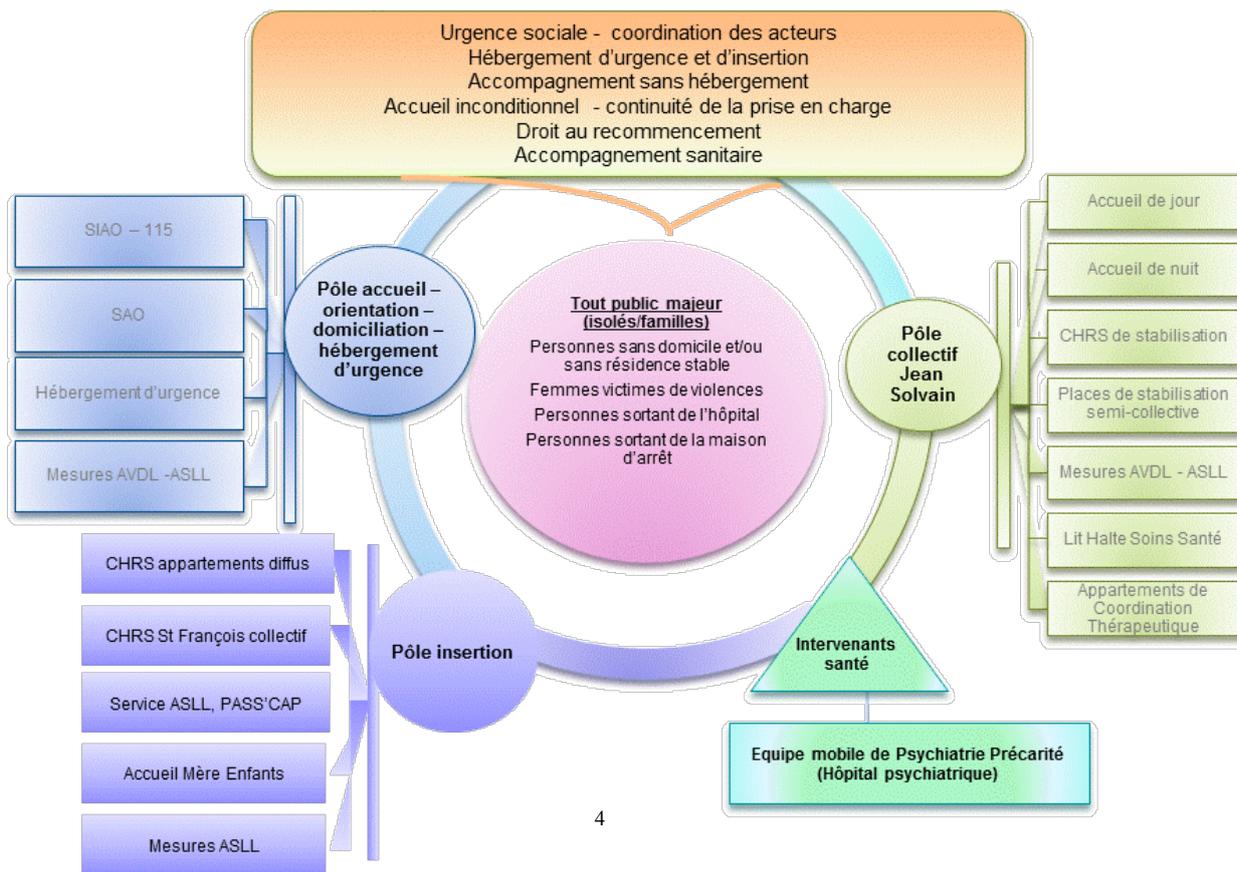
Patrick HABOUZIT Directeur

CHRS le TREMPLIN

4 rue de la Passerelle
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 09 67 34
E.mail : contact@tremplin.fr

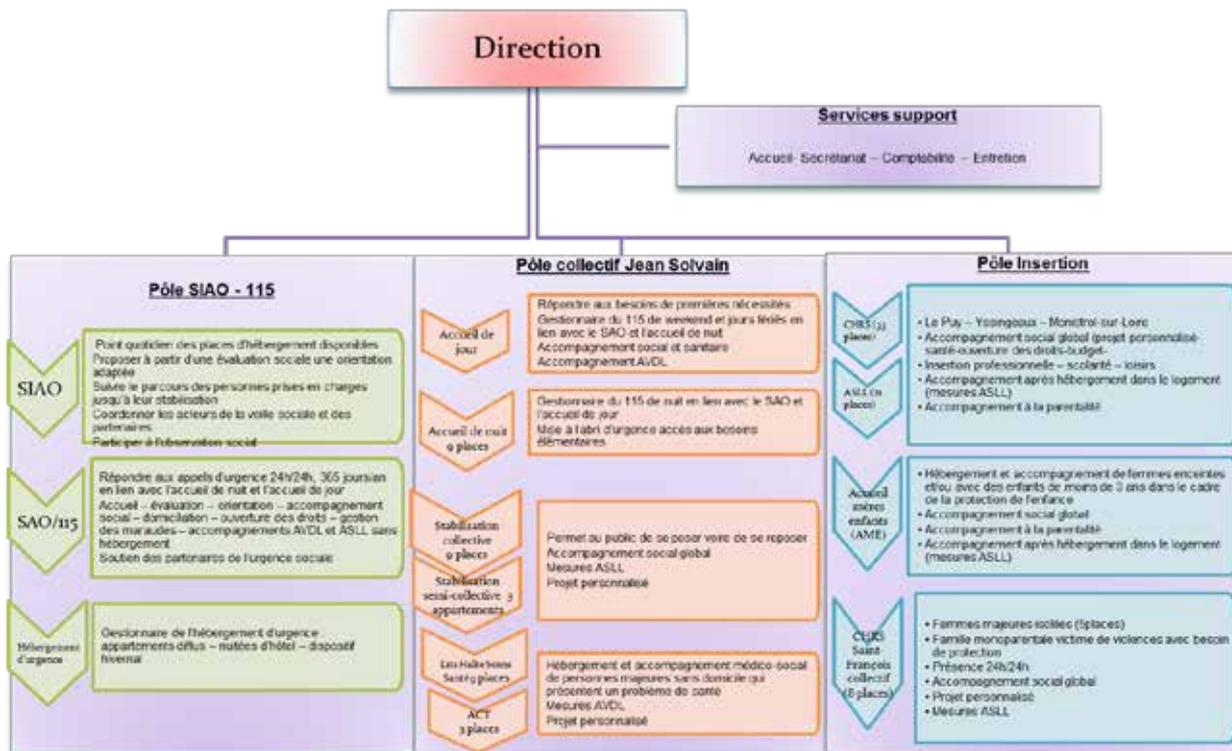
DIRECTEUR : Patrick HABOUZIT
CHEFS DE SERVICE : Philippe LHORT -
Stéphanie POGORELY - Sylvie ALLIRAND

Organigramme des services



4

« Accueillir toute personne et famille qui éprouve des difficultés à trouver sa place dans la société et construire avec elle des solutions de logement et un accompagnement social et sanitaire adapté, afin qu'elle préserve sa dignité et accède à une citoyenneté ».



De manière synthétique, nous pouvons dire que **la finalité des missions de l'Etablissement**, et donc de l'intervention des services, se positionne entre la marginalisation croissante d'un public très en difficulté et son insertion dans la société. Cet ensemble de possibilités et d'outils définit un espace intermédiaire entre la rue et le droit commun, constitué de multiples facettes.

Le rôle de l'Etablissement et des services « Le Tremplin » est double :

- Au service d'un public : l'Etablissement veut répondre à des demandes et trouver, en concertation avec le public et les partenaires des solutions **médico-sociales** adaptées.

De ce point de vue, il répond à une **mission d'accompagnement, de tiers ou de médiation** entre le public et la réalité sociale avec pour responsabilité de faciliter aux usagers, l'accès aux droits fondamentaux et de faire valoir la complexité des situations humaines rencontrées.

- Délégué par les pouvoirs publics sous forme d'agrément, d'autorisations, de conventions et de financements, l'Etablissement veut répondre à des attentes et des problématiques **humaines, sociales et sanitaires**, définies par les politiques médico-sociales.

De ce point de vue, il répond à « **une mission de service public** ». Sa responsabilité à ce titre est d'être transparent et accessible aux publics, aux partenaires et aux autorités de tarification.

L'engagement pris dans ces deux sens par le Conseil d'Administration est de **considérer l'évolution des problèmes posés et de mettre en place des actions qui répondent aux attentes du public en corrélation avec les principes définis par les agréments et les conventions qui déterminent les activités.**

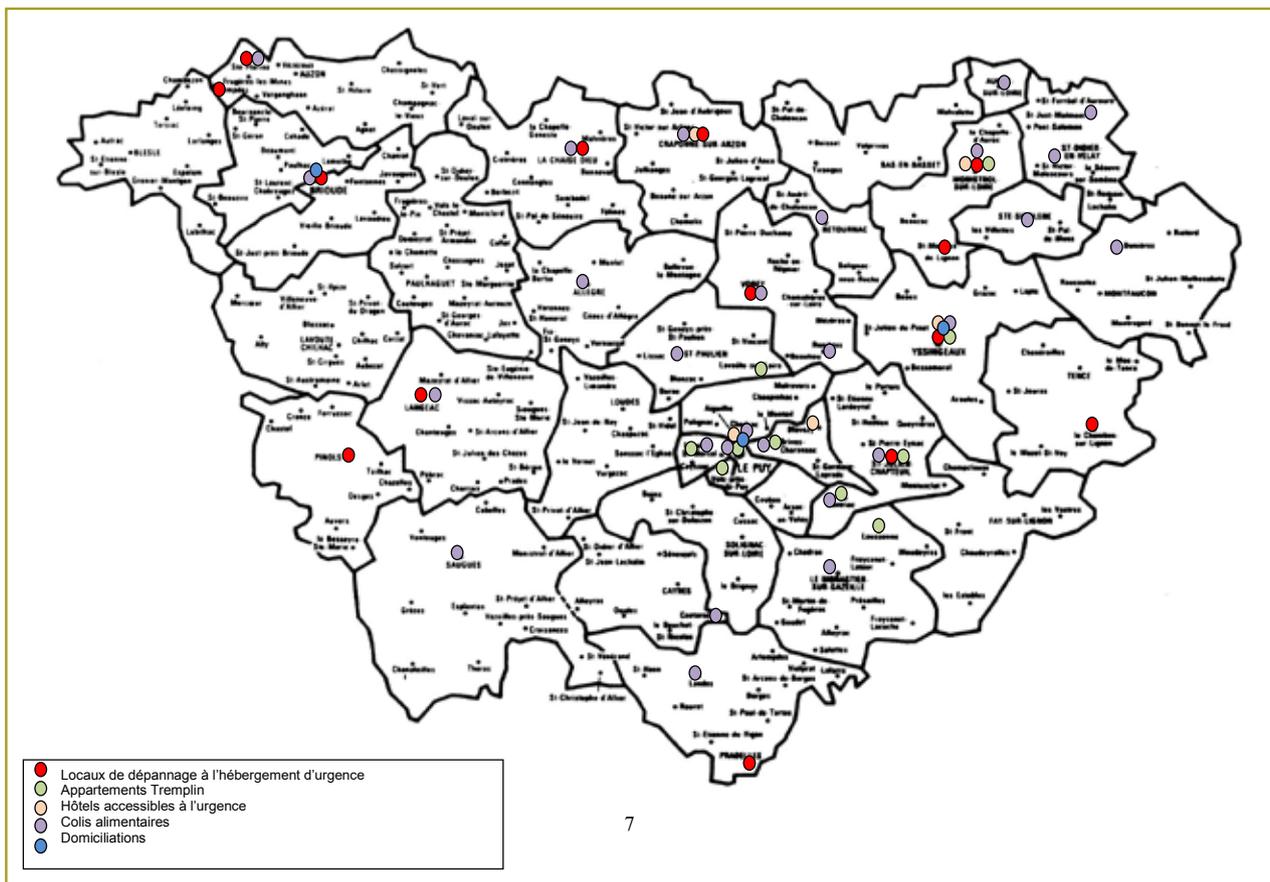
En plus de 35 ans d'histoire, l'Etablissement Le Tremplin s'est développé en concertation avec les services de l'Etat et les partenaires locaux, de manière à répondre avec le plus de pertinence possible aux multiples problèmes sociaux qui se sont accrus.

Implantés au Puy-en-Velay, puis à Yssingeaux et Monistrol-sur-Loire (*en 1997*), en ce qui concerne les logements d'hébergement d'insertion et sur l'ensemble du département, en ce qui concerne le SIAO/115 – SAO et la veille sociale dans toutes ses composantes, **les services de l'Etablissement Le Tremplin accueillent des personnes majeures, seules ou en famille, en grandes difficultés de tous les âges et toutes les origines.**

C'est aujourd'hui, sur une année, plus de 1100 personnes qui bénéficient « d'un accompagnement médico-social Le Tremplin », ce qui fait de l'Etablissement un opérateur médico-social appelé à traiter des problèmes humains diversifiés et de plus en plus complexes.

La carte du département (ci-après) montre : l'implantation de l'Etablissement dans le département. Ces points d'implantation ne représentent que les lieux les plus fréquentés par rapport à l'activité globale de l'Etablissement, et en particulier celle du SIAO/115 – SAO pour ce qui concerne « l'urgence sociale ». Il est à noter qu'il est convenu, avec les services de l'Etat et les partenaires de la veille sociale, que le SIAO/115 – SAO peut, à la demande, intervenir partout dans le département.





Les publics accueillis par les services de l’Etablissement :

Les services sont agréés pour recevoir un public de personnes majeures seules ou en famille en référence :

- Aux articles L345-1 et L345-2-2 du Code de l’Action Sociale et des Familles ;
- Au référentiel national des prestations du dispositif AHI de juillet 2010 (amendé en juin 2011 en corrélation avec le travail réalisé pour la mise en place de l’ENC), qui considère que le seul critère de l’accueil est celui de la détresse sociale et de la vulnérabilité ;
- A l’accroissement de l’exclusion.

Il n’existe pas, en France, de définition législative des personnes sans abri ou mal logées.

La Fédération Européenne des Associations Nationales travaillant avec les Sans Abris (FEANTSA) a élaboré une typologie de l’exclusion liée au logement. Cette définition a été reprise par les services de l’Union Européenne et se présente sous la forme d’une grille, dite ETHOS. Elle distingue treize « catégories opérationnelles » de personnes sans abri ou mal logées, qui sont regroupées en quatre « catégories conceptuelles ».

L’établissement accueille et accompagne des personnes issues de ces quatre catégories :

- Les « sans abris » : personnes vivant dans la rue ;
- Les personnes « sans logement » : femmes victimes de violences – personnes issues de l’immigration – personnes sortant d’institutions (pénales, médicales, aide sociale à l’enfance...) ;
- Les personnes « en logement précaire » : hébergement provisoire chez des amis ou occupant des habitations sans bail légal – personnes en voie d’expulsion...
- Les personnes « en logement inadéquat » : personnes vivant en mobile homes ou baraquements et cabanes de fortune, dans des logements indignes ou dans des conditions de surpeuplement...

« L’enjeu principal n’est pas simplement de venir en aide au public, mais c’est aussi et surtout de l’accompagner « jusqu’au retour au cœur même de la société, retour dans : le droit commun, l’emploi, le logement, la santé, les services bancaires, c’est-à-dire l’ensemble des droits ».

•La précarité renvoie à la solitude, la désaffiliation, au délitement du lien social. Elle n'est pas seulement la discontinuité des parcours, les ruptures, les trajectoires chaotiques dans l'emploi, mais aussi un ensemble de situations marquées du sceau de l'incertitude. Dans ce contexte de désinscription sociale, l'errance ne s'inscrit dans aucune temporalité. Il n'y a pas d'avant, pas d'après. Il n'y a que le présent. Pour les personnes précaires, le temps perd sa valeur. Elles sortent d'un temps qui devient meublé par du vide.

•Les précaires et notamment les grands précaires sont ou deviennent progressivement des individus « négatifs ». Ils n'ont pas ou perdent les prérogatives des adultes. Soutenus par les différentes aides sociales, ils deviennent de moins en moins enclins à décider pour eux-mêmes. Il ne leur est plus possible de penser en termes de projet. La précarité amène, le public considéré, à ne plus avoir de désir.

« Il est impossible de constituer les exclus et les pauvres en catégorie homogène. Il convient de préciser qu'en cela, ils ne font que suivre une évolution générale de la société de moins en moins structurée en classes et où l'individu est de plus en plus pluriel, composé d'appartenances multiples. Ce qui se rencontre dans les récits biographiques des personnes en situation d'exclusion, c'est la fréquence des ruptures personnelles auxquelles elles sont exposées. »

Ce commentaire, tiré d'un document de l'ANESM, a deux conséquences sur l'accueil, l'orientation et l'accompagnement d'un Etablissement généraliste tel que Le Tremplin :

- Les seuls critères de prise en charge du public sont : l'absence de logement, quelle qu'en soit la raison, et la vulnérabilité ;
- Plus que le public c'est l'offre de services qui compte parce qu'il n'est pas possible d'accueillir dans les mêmes conditions une personne qualifiée de «SDF» et une famille monoparentale victime de violences conjugales, ou encore une personne précaire souffrant d'une pathologie de longue durée.

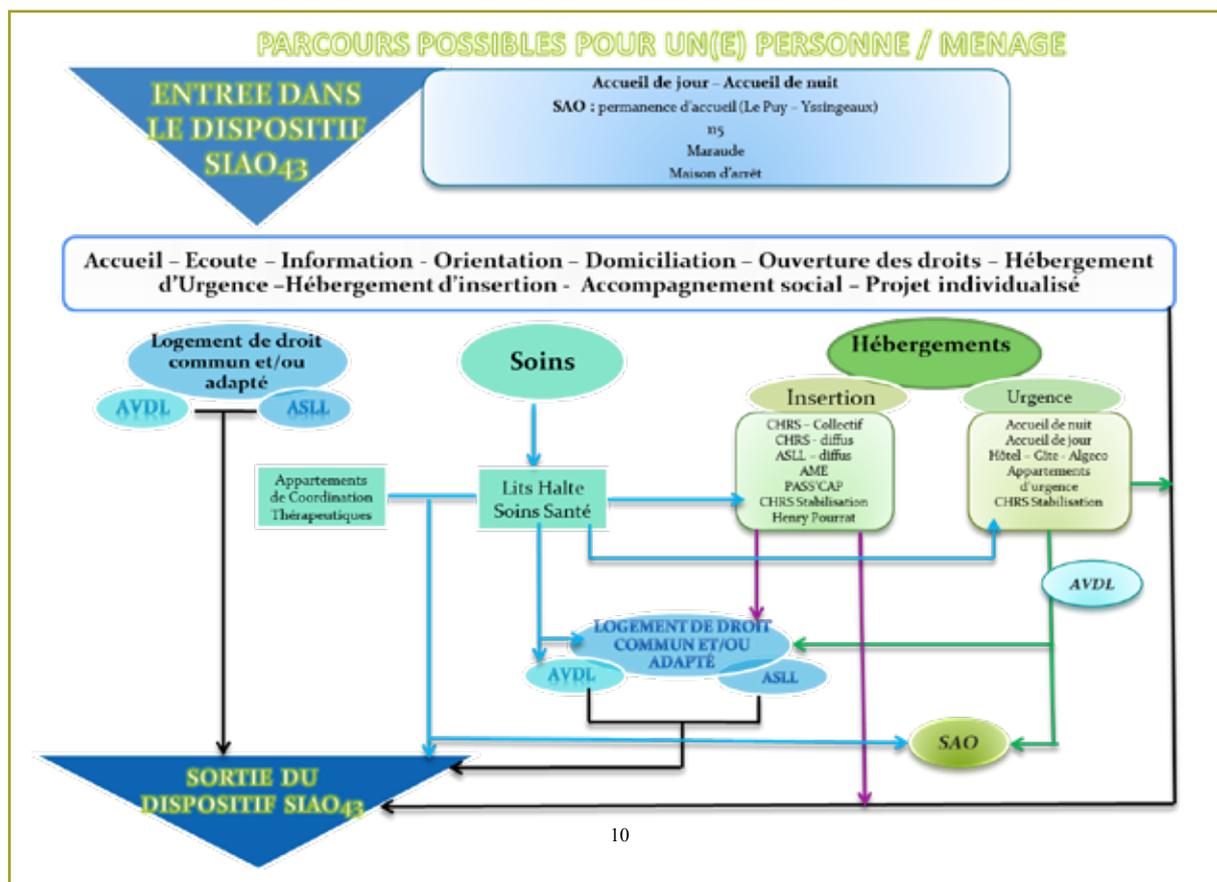
Ce sont donc : la diversité des possibilités d'accueil (SAO-service de domiciliation- hébergements collectifs qu'ils soient d'urgence, d'insertion, de stabilisation-LHSS- hébergements diffus-etc...) et le développement des spécificités de l'Etablissement qui comptent (accompagnement des victimes de violences, de personnes seules, de familles, de familles monoparentales, de problématiques sociales et/ou sanitaires...).

Toutefois, il existe des points communs entre les personnes accueillies : l'isolement, la rupture, la perte de repères, la perte de l'estime de soi, qui constituent le socle à partir duquel les services doivent travailler.

Compte-tenu de cette diversité, un des points majeurs du travail mené est d'avoir recours à un personnel qualifié et impliqué, formé et autonome, capable d'accompagner une situation que la personne soit seule ou avec des enfants, sachant s'effacer dans les moments opportuns et constituer les relais qui permettront, après l'étape de l'Etablissement, de poursuivre un processus d'insertion.



Le schéma, ci-après, décrit les parcours possibles des personnes accueillies par l'Établissement.



Implantation de l'organisme sur le territoire :

Face aux situations diverses et de plus en plus complexes qu'il nous faut considérer; il ne s'agit pas seulement d'accomplir, le mieux possible, une orientation ou un relogement mais aussi de préciser, voire d'organiser, les suivis sociaux ou relatifs à la santé ou à la formation professionnelle qui continueront après « l'étape Le Tremplin ».

Il n'y a pas d'ordre chronologique pour mettre en œuvre un accompagnement médico-social. Les services de l'Établissement peuvent tout à fait continuer le travail ébauché par d'autres institutions. Toutefois il est de plus en plus nécessaire de donner des suites aux accompagnements réalisés, d'étayer les bases qui ont été posées, de transmettre et d'échanger. Le travail en partenariat s'avère essentiel. C'est pourquoi, la réflexion, l'innovation, les accompagnements que nous réalisons en commun avec les différents partenaires doivent être sans cesse développés.

Les « actions Le Tremplin » peuvent être considérées comme des passerelles, une mise en relation entre les personnes que nous accueillons et les acteurs sociaux qui continueront et approfondiront le travail commencé à l'intérieur de la structure.

Le rôle des services, dans ce cadre, est de :

- Rassembler les éléments éparpillés,
- Poser des jalons,
- Mesurer les risques par rapport aux enfants, par exemple,
- Présenter les institutions,
- Déposer des dossiers de prise en charge,
- Soutenir l'action des partenaires en référence au projet de chaque personne ou famille.

Les partenaires sont nombreux. Ils regroupent l'ensemble des acteurs de terrain afin de considérer tous les thèmes (de la mise à l'abri au relogement) qui permettent une réinsertion dans sa globalité sans en ignorer les particularités. Pour prendre en compte tous les paramètres, **une des fonctions des services est de tisser avec le plus d'ouverture possible un réseau de partenaires de toutes catégories sociales et professionnelles qui doivent être informés, écoutés, ménagés, motivés et impliqués dans l'intérêt des usagers.** Le tableau présenté ci-après donne une image des principaux partenaires contactés, de manière régulière, en fonction de la situation du cas posé.

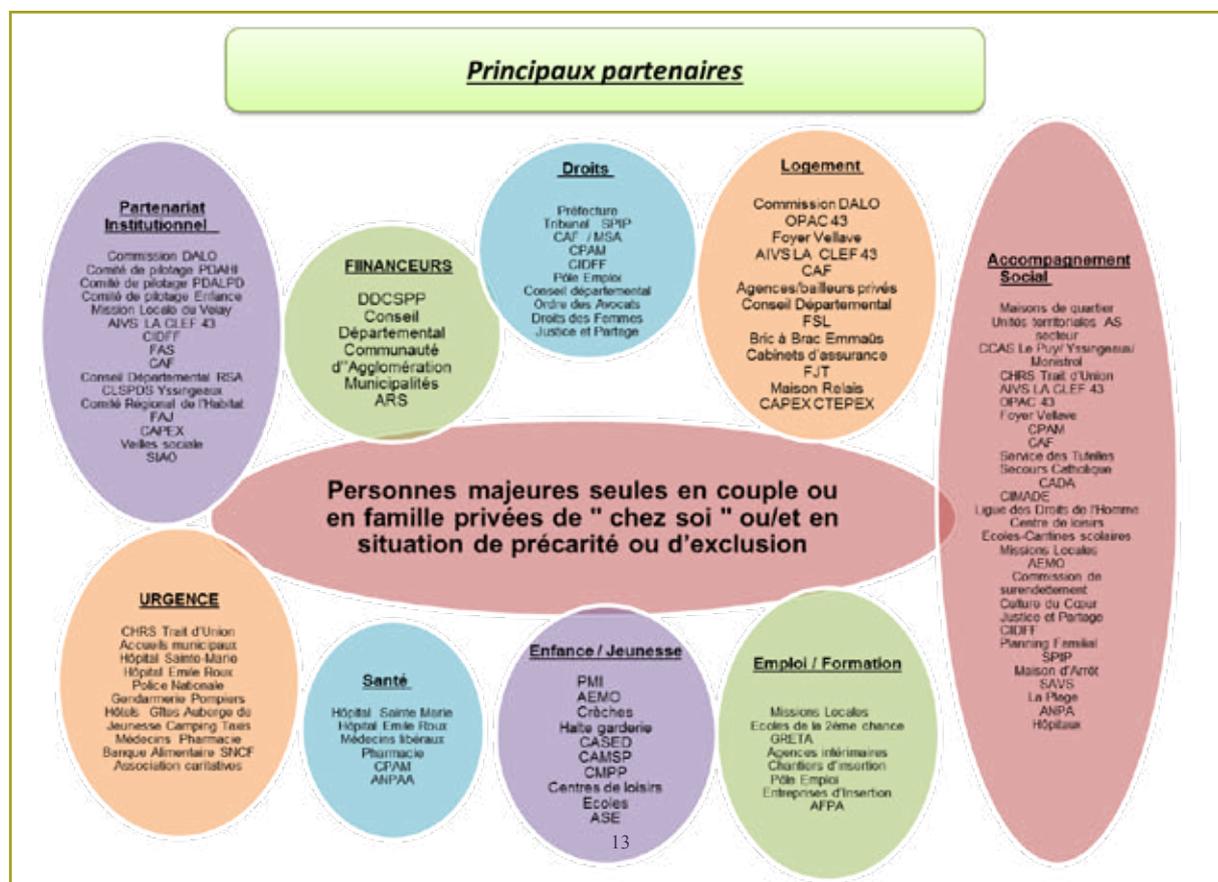
Parallèlement à l'intérêt majeur des usagers, l'Etablissement, de par ses missions déléguées, ses fonctions et ses responsabilités sur le territoire est un acteur social dans l'environnement départemental qui participe, en raison de ses compétences, à la réflexion et à la mise en œuvre de l'organisation sociale. A ce titre, l'Etablissement siège à plusieurs commissions départementales et régionales et travaille, dans le cadre de comités de pilotage et de partenariats d'acteurs de terrain, à l'élaboration de plans et de réseaux.

La liste qui suit des instances auxquelles il participe, donne un aperçu de son engagement dans le tissu local :

- PPPIS et Diagnostic à 360°
- PDAHI – PDALPD – PDALHPD ;
- PDH – PLH - CIL
- Schéma départemental de l'enfance ;
- Comité de suivi du RSA ;
- Comité de pilotage et de réflexion relatif à la mise en œuvre d'aires d'accueil pour les gens du voyage et les gens du voyage sédentarisés ;
- Comité de pilotage du FAJ ;
- Comité de pilotage de la veille sociale ;
- Délégation régionale de la FAS ;
- Comité de pilotage sur les violences conjugales Yssingaux ;
- Comité de pilotage sur les violences conjugales Le Puy en Velay ;
- Commission d'attribution de l'AIVS la Clef 43 ;
- Conseil Local de Santé Mental
- Membre du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Velay ;
- Membre de la Conférence de Territoire ;
- CCAPEX : CTPEX Le Puy-en-Velay et Yssingaux ;
- Comité de pilotage des Maisons relais du Puy-en-Velay et d'Yssingaux ;
- Membre de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)...

Outre le rôle de SIAO et d'animateur du réseau AHI, des partenariats particuliers sont en vigueur et une coordination des acteurs sociaux du chef-lieu est formalisée (réunions mensuelles sur la gestion des dispositifs et réunions hebdomadaires de synthèse sur les personnes prises en charge). L'Etablissement est également partenaire et opérateur du Département (FSL, Accueil Mères-Enfants), de la DDCSPP (CHRS, SIAO/115 – SAO, hébergements d'urgence...) et de l'ARS (LHSS - ACT).

Il a par ailleurs, signé des conventions et des protocoles de fonctionnement avec des opérateurs locaux : hôpitaux – généraliste et psychiatrique – Police – Gendarmerie – ALIS Trait-d'Union – l'association des Maires - SPIP – maison d'arrêt – AIVS – Pompiers, et autres services départementaux pour améliorer le service à rendre.



Evolution de la demande des personnes accueillies :

La mise en place, au cours de 2010 à 2017, de services nouveaux : CHRS semi-collectif, SIAO, Accueil de jour, places de stabilisation (collectif et semi-collectif), Lits Halte Soins Santé et ACT, places d'hébergement d'urgence, AVDL, a entraîné des changements notables dans le traitement de la demande des personnes accueillies.

Ainsi :

Le SIAO/115, qui en plus de ses missions intrinsèques, est associé, dans l'organisation interne au SAO (accueil, écoute, orientation, domiciliation, réseau d'informations, accès aux droits...) traite, plus spécifiquement de :

- L'hébergement d'urgence de familles, familles monoparentales, femmes victimes de violences, qui, du fait de la présence des enfants et du caractère particulier de leur situation de détresse, ne peuvent pas être pris en charge par le « dispositif SDF » ;
- L'accompagnement AVDL des personnes « privées de chez soi » qui peuvent, pour des raisons : soit liées à leurs ressources financières, soit à leur comportement (lorsqu'elles ne supportent pas, par exemple, les contraintes liées à un hébergement collectif et/ou ont mis en échec le dispositif classique), accéder à un logement personnel.

Le travail est bâti en fonction : de l'organisation et des liens cohérents entre les services de l'établissement et de la mutualisation des moyens :

- SIAO/115 – SAO qui gère l'urgence, l'orientation, l'organisation de la mise à l'abri, et les accueils spécifiques ;
- L'Accueil de jour, pour un public de personnes majeures « privées de chez soi » uniquement, qui ne sollicitent pas nécessairement d'aide.

Avec la mise en place de l'Accueil de Jour (2010) et la complémentarité : Accueil de Jour – SAO, les possibilités d'accueil, d'orientation et d'accompagnement ont augmenté et gagné en souplesse.

En 2018 les deux services conjugués ont accueilli : 1142 personnes, soit : 832 ménages. L'activité de l'Accueil de jour est à mettre en perspective avec les places d'Accueil de nuit, les places de stabilisation en collectif et les places de Lits Halte Soins Santé qui sont réunies sur le même site et ont ainsi permis de multiplier les possibilités d'accueil, pour le public « le plus en errance ».

71% du public accueilli est originaire du département, bien que Le Puy-en-Velay présente des caractéristiques historiques qu'il faut prendre en considération :

- Il n'y a pas d'autres lignes de chemin de fer que celle arrivant de Clermont-Ferrand et celle arrivant de Saint-Etienne. La gare du Puy-en-Velay est la destination : terminus. Ainsi, une personne en provenance de Clermont-Ferrand, par exemple, peut s'arrêter à Brioude puis continuer jusqu'au Puy-en-Velay et là, terminer son parcours sur le dispositif d'urgence du fait même qu'elle n'a pas le choix ;

- L'hôpital psychiatrique Sainte-Marie, installé depuis de nombreuses années sur la ville, est un hôpital très important qui draine une population qui dépasse les frontières du département. Lorsqu'une personne, sans domicile, est sortante de l'hôpital, elle est orientée vers le dispositif d'urgence sociale quel que soit son origine géographique. Ainsi, il n'est pas rare de devoir accompagner des personnes souffrantes de problématiques psychiques, sortantes de l'hôpital, qui, bien qu'elles aient déclaré être sans logement, peuvent avoir un logement et/ou une domiciliation, ailleurs, sur un autre département. Dans ce cas, l'objectif est de faire tout ce qui est nécessaire pour organiser le retour vers les droits et le département d'origine ;

- Ville chef-lieu du département, Le Puy-en-Velay dispose d'une maison d'arrêt spécialisée pour des peines de courte durée. En conséquence des transferts de prisonniers, d'une maison d'arrêt à une autre, sont possibles, et lorsqu'une personne, sans domicile est « libérable », elle est orientée vers le dispositif d'urgence local.

- Le département de la Haute-Loire accueille, sur son territoire, deux CADA et un CAO (282 places). Les personnes et familles sortantes peuvent, alors, faire appel au 115. Au regard des capacités d'accueil, nous limitons les prises en charge aux personnes déboutées originaires des CADA et du CAO du département seulement.

Globalement, le dispositif départemental AHI et services associés, travaillé depuis plusieurs années en collaboration avec un nombre important de partenaires (professionnels du social, de la santé, de la sécurité, caritatifs, élus, commerçants, hôteliers...) répond aux demandes et offre des possibilités d'accompagnement et d'hébergement souples et adaptées.

⇒ Nous constatons toujours une aggravation des problématiques rencontrées : isolement, faible niveau culturel, problèmes de santé importants (et plus spécifiquement de santé psychiatrique) ... qui ont des conséquences sur le type de mesure d'accompagnement :

⇒ Nous constatons, également, une dégradation générale du service rendu au public :

- Plateformes d'appels qui ne prennent pas en compte les difficultés ;
- Accès aux crédits et augmentation du coût de la vie ;
- Délais d'attente administratifs pour l'ouverture des droits : AAH, APL, mesures de curatelle et plus largement de protection ;
- Délais d'attente de prêts sociaux de type CAF pour l'installation dans un logement ;
- Manque de médecins traitants ;
- Augmentation des tarifs de type : transport en commun, services en général...

Dans ces conditions, et même si l'Établissement, comme tous les établissements du même type, adhère à la politique : « le logement d'abord » (tout comme, à une époque moins récente il était normal que les malades psychiatriques ne soient plus « enfermés », il apparaît légitime que chacun dispose d'un logement personnel adapté à sa situation, que les femmes aient les mêmes droits que les hommes, que les personnes d'origine étrangère soient considérées...), il faut convenir que les CHR et leurs services associés, ne sont qu'un maillon du dispositif qui ne fonctionnent que si les efforts d'évolution et d'application de « le logement d'abord » sont consentis par toutes les composantes de la chaîne. A titre d'exemple (et sans parler qu'il faut aussi aménager en mobilier le logement), le département de la Haute-Loire dispose, jusqu'à présent, d'assez de logements vacants pour reloger aisément des publics « privés de chez soi ». Il n'est pas simple, pour autant, d'avoir une réponse à une demande de logement.

Evolution de la fréquentation du taux d'occupation :

Le taux d'occupation pour l'année 2018 est de 108 %

(78 501 nuitées réalisées pour 199 places d'hébergement, soit : 199 x 365 72 635 nuitées annuelles)

Il est à noter que ce taux d'occupation ne donne qu'une estimation globale de l'activité d'hébergement de l'établissement compte-tenu que toutes les places d'hébergement, qu'elles soient de l'urgence, de l'insertion et de la santé sont confondues.

Il est à noter, cependant : que le taux de rotation est plus rapide (s'il y a la demande) en hébergement collectif (où il « suffit » de préparer la chambre) qu'en diffus où les hébergements consentis sont dépendants :

⇒ Compte-tenu de l'état de désocialisation et/ou de santé de certaines personnes hébergées, il n'est plus possible de faire co-héberger deux personnes (du même sexe) qui ne se connaissent pas dans le même logement, aussi il peut arriver qu'une personne seule occupe un appartement d'hébergement prévu pour deux personnes.

⇒ Dans le calcul du taux d'occupation n'apparaît pas les temps inoccupés pour raison d'appartements « bloqués ». Un appartement peut être, par exemple « réservé » pour un ménage qui est en instance d'entrer en hébergement (et qui de son fait ou pas change d'avis). Nous rencontrons ces situations dans le cas, par exemple, des personnes sortant de maison d'arrêt qui sont dépendantes de la décision du Juge de l'Application des Peines, celles sortant d'établissement hospitalier qui sont dépendantes du médecin responsable de leurs soins, celles victimes de violence, qui ont parfois besoin d'organiser un départ avec leurs enfants.

Il faut comprendre que les entrées ne sont pas systématiquement immédiates. Pour certains ménages, entre la demande, l'admission et l'entrée, il faut du temps. Parfois le temps de réaliser que c'est possible ;

⇒ Parce que les appartements peuvent être en réparation suite à des épisodes tumultueux ou parce qu'il est nécessaire de rénover une usure, soit légitime, soit prématurée. De plus, par mesure d'hygiène, après chaque départ, un nettoyage complet de l'appartement est nécessaire ;

⇒ Parce qu'il est utile, parfois, de laisser passer du temps pour entretenir de bonnes relations avec les voisins et les bailleurs, et, de ce fait, ne pas stigmatiser les nouveaux arrivants, suite à des hébergements de personnes trop déstructurées.

Développement de l'activité de l'établissement :

Depuis plusieurs années, l'Etablissement est engagé dans une politique de coopération entre associations et de développement d'activités communes qui se sont concrétisés par des conventions de partenariat et des mutualisations de services.

Cette engagement global a été construit en collaboration avec les services de l'Etat avec pour objectif général de doter, le mieux possible en fonction des manques et de l'existant, le département de la Haute-Loire d'un dispositif AHI, et services associés, capables de rendre le service, pour lequel il est prévu, quel que soit : le public, le lieu, la saison et dans des conditions de coûts possibles.

Le SAO, autorisé en 2008, a très largement participé à cette construction.

SIAO/115 :

Porté par le SAO, l'action du SIAO, adaptée aux conditions d'un département rural de moyenne montagne, s'est enrichie.

En 2018 le SIAO a poursuivi :

⇒ La gestion des places d'hébergement d'urgence et le travail sur la mise en œuvre du logiciel d'Etat SI-SIAO qui est opérationnel.

Il est à noter que pour faciliter cette mise en place, le SIAO gère la logistique des données récoltées auprès des bénévoles et acteurs municipaux qui organisent l'accueil et l'hébergement d'urgence sur les dispositifs ruraux. Ainsi, le SIAO/115 a, dans un premier temps, pour responsabilité d'inscrire sur les fiches du logiciel, les informations émanant de ces accueils afin :

- D'avoir un recueil d'informations le plus fiable possible ;

- De libérer d'une tâche qui pourrait paraître trop astreignante, les bénévoles et autres acteurs de l'accueil d'urgence rural, dans le but de préserver, au mieux, l'ensemble des possibilités d'hébergement. En effet, compte-tenu de l'évolution du nombre et des problématiques du public, les bénévoles et autres intervenants ont de plus en plus de difficultés pour assurer une tâche qui est plus complexe qu'auparavant. Dans ce contexte, le rôle du SIAO est de soutenir moralement et physiquement les acteurs intervenant et de prendre en charge, à la demande, des personnes hébergées qui peuvent refuser les aides et les orientations proposées et, de ce fait, mettre en péril : « la bonne volonté » des bénévoles gestionnaires et les accueils eux-mêmes.

Dans ce sens, le SIAO/115 entretient, tout au long de l'année, des relations de partenaires pour maintenir une activité de réseau et des accueils d'urgence diversifiés.

Il est à noter, par ailleurs, que sur le département désormais, le SIAO/115 gère l'orientation : hébergement d'urgence, hébergement d'insertion et logement adapté, à travers :

⇒ Une réunion bimensuelle qui réunit les principaux partenaires opérationnels du dispositif du logement adapté : Maisons-relais – Résidence accueil - AIVS ;

⇒ Une réunion hebdomadaire chargée d'étudier et d'orienter les « demandes d'hébergement » insertion : centres d'hébergement

SAO – hébergements d'urgence :

Autorisé en 2008, le SAO, support du SIAO/115, a conservé et développé ses spécificités, comme vu précédemment dans la partie : « présentation de l'Etablissement ».

Dispositif adapté aux problématiques sociales et géographiques de la Haute-Loire, ce service particulier reste indépendant des autres services de l'urgence, pour ainsi gérer :

⇒ L'accueil inconditionnel du public ;

⇒ L'accompagnement des publics spécifiques : femmes victimes de violences, personnes et familles issues de la demande d'asile... ;

⇒ Le droit au recommencement et le recours à un dispositif d'accompagnement pour des personnes qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus (en raison de leur comportement) accéder aux services d'urgence, quel que soit le lieu et/ou l'établissement, situés sur le département ;

⇒ La politique de « le logement d'abord » au travers de mesures AVDL. Il est à noter qu'en référence à l'expérience menée depuis plusieurs années, il a été choisi, sur un plan départemental, de consacrer ces mesures d'accompagnement vers le public sans domicile qui utilise les « accueils d'urgence municipaux » et/ou qui de l'urgence peut être orienté vers un logement sans avoir recours à un hébergement d'insertion (en 2018 en lien avec l'Accueil de jour : 111 dossiers ont été soit poursuivis, soit ouverts) ;

Annexé au SAO et compte-tenu de l'importance des demandes d'hébergement en urgence de familles et de femmes victimes de violence, nous avons organisé, en cours d'année 2011 et concrétisé en 2012 **un service d'Hébergement et d'Accompagnement d'Urgence**.

Cette initiative est née du besoin avéré, au recours, de plus en plus important, de nuitées d'hôtel.

- ⇒ En 2013 : nous avons comptabilisé : 30 809 nuitées pour 131 ménages (300 personnes) hébergés.
- ⇒ En 2014 : nous avons comptabilisé : 33 004 nuitées pour 133 ménages (292 personnes) hébergés.
- ⇒ En 2015 : nous avons comptabilisé : 34 179 nuitées pour 123 ménages (291 personnes) hébergés.
- ⇒ En 2016 : nous avons comptabilisé : 36 126 nuitées pour 104 ménages (235 personnes) hébergés.
- ⇒ En 2017 : nous avons comptabilisé : 43 007 nuitées pour 109 ménages (283 personnes) hébergés
- ⇒ En 2018 : nous comptabilisons : 43 926 nuitées pour 133 ménages (301 personnes) hébergés

En 2008, le SAO décidait d'ouvrir un appartement d'urgence (durée maximum trois semaines) pour offrir au public (en particulier de femmes et familles monoparentales victimes de violences conjugales) de meilleures conditions d'hébergement et réduire le coût de la nuitée.

- ⇒ En 2011, nous avons ouvert deux appartements supplémentaires pour l'accueil d'un public plus large.
- ⇒ En 2012, le SAO disposait de : 11 appartements d'urgence (dont 2 HUDA).
- ⇒ En 2014, 18 appartements ont été mobilisés.
- ⇒ En 2015 et 2016, nous avons utilisé 19 appartements et le SAO dispose d'un volume (à la demande, comme les années précédentes) de chambres d'hôtel et d'un « algeco » chauffé pendant les 5 mois d'hiver.
- ⇒ En avril 2017, compte-tenu du nombre important de situations familiales hébergées à l'hôtel, nous avons loué 5 logements supplémentaires et 1 en 2018 : soit 25 appartements

Il est à noter que compte-tenu des dispositions nouvelles mises en œuvre dans le courant de l'année 2018, nous avons pensé que le dispositif d'Hébergement d'Urgence local accueillerait moins de personnes déboutées du Droit d'asile qui auraient dû être orientées vers d'autres solutions.

Ces dispositions auraient pu avoir pour conséquence de réduire le recours à de l'Hébergement d'Urgence et dans ce cas le nombre de places aurait été revu à la baisse (à moins, qu'en collaboration avec d'autres SIAO régionaux, le dispositif départemental existant accueille davantage de situations qui ne trouvent pas de place dans les départements saturés).

Ces dispositions n'ont pas eu d'effet sur le dispositif qui a augmenté son activité sans solliciter une augmentation du nombre de places pérennes.

Pour faciliter l'intégration de ces appartements d'urgence dans le tissu social local, il a été décidé de les répartir sur différentes communes :

- ⇒ Avantages : éviter des concentrations de publics spécifiques, souvent mal perçus par l'habitant lambda, favoriser l'intervention de bénévoles caritatifs en vue de créer du lien social, ne pas stigmatiser un public déjà marginalisé ;
- ⇒ Inconvénients : gestion d'appartements avec des moyens limités, gestion des intervenants de tous bords, déplacements des travailleurs sociaux et du personnel d'entretien et de maintenance du service qui peuvent être importants compte-tenu des distances à parcourir.

Le dispositif que nous avons mis en place pour répondre à cette demande n'est jamais saturé. En effet, nous multiplions les locations d'appartements pour réduire les coûts et libérer ainsi l'accès aux places d'hôtel qui peuvent être utilisées en permanence. Ce processus nous rend capable de mettre à l'abri et/ou de proposer une solution d'urgence (si elle est consentie) quel que soit la situation et le lieu.

Cette capacité a des effets positifs puisque nous rendons le service et qu'il apparaît ainsi, que l'ensemble des partenaires de la veille sociale (géré à partir du pilote : DDCSPP et du principal opérateur: le SIAO/115) n'est pas mis en difficulté (jusqu'à présent) bien que notre activité d'hébergement d'urgence ait été en constante progression.

Cet accroissement de l'activité d'hébergement d'urgence pose un problème d'ordre général. Le nombre de personnes prises en charge détermine si le service reste dans une dimension marginale et ponctuelle ou s'il rentre dans un processus à vocation pérenne de service d'hébergement, ce qui entraîne toutes les questions liées aux limites :

- ⇒ Combien pouvons-nous accueillir de situations sur un territoire donné ?
- ⇒ Dans quelles conditions ?
- ⇒ Quels sont les projets, au-delà de la mise à l'abri, du service et du public lui-même quand on voit que certaines familles peuvent être hébergées plus de deux ans et demi, par exemple ?
- ⇒ Quels sont les moyens dédiés à l'action ?

De plus, ce type d'activité, pris dans un environnement défini et contraint est très dépendant :

- ⇒ Des possibilités locales offertes aux personnes et familles en situation de « sans logement » ;
- ⇒ Des périodes de l'année: congés d'été et suspension de décisions de certaines administrations pour ce qui concerne les réponses à l'asile plus particulièrement ;
- ⇒ Des mutations des décisionnaires locaux ;
- ⇒ Du lobbying des politiques et/ou des associations locales de défenses des droits ;
- ⇒ Des périodes d'élection...

Personnes hébergées en urgence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 :

	Ménages	Personnes
Personnes issues de la demande d'asile : appartements d'urgence et/ou hôtel-gîte...	36 ménages	155 personnes
Personnes sans domicile (public « habituel ») Hébergement à la nuitée : hôtel, auberge de jeunesse, algeco...	70 ménages	94 personnes
Femmes, familles monoparentales victimes de violences	19 ménages	44 personnes
Mineurs/majeurs isolés	8 ménages	8 personnes
Total	133 ménages	301 personnes

Activité SAO du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 :

115 (en lien avec l'accueil de nuit et l'accueil de jour)	2 066 appels pour 3 615 personnes orientées
Passages	8 779 passages
Domiciliation	368 ménages - 508 personnes
Accompagnements- orientations	596 ménages - 913 personnes
Maraudes de jour	103 personnes - 370 contacts
Hébergements d'urgence	133 ménages - 301 personnes - 43 926 nuitées
AVDL-ASLL (en lien avec l'accueil de jour)	171 dossiers - 250 personnes

Places de stabilisation, Lits Halte Soins Santé, Appartements de Coordination Thérapeutique, Accueil de jour, Accueil de nuit :

Quatre services d'urgence sociale (Accueil de nuit, Accueil de jour; places de stabilisation, Lits Halte Soins Santé), consacrés à un public majeurs « privé de chez soi » uniquement, sont mutualisés dans un bâtiment neuf situé en centre-ville (capacité d'accueil : 37 personnes) et associés à 3 studios de stabilisation (accompagnement semi-collectif) et 3 Appartements de Coordination Thérapeutique.

Le fonctionnement du site permet :

⇒ Une rationalisation des coûts par mutualisation de services ;

⇒ Une gestion facilitée des quatre services (+ le 115 de nuit, de weekends et jours fériés) 365 jours par an ;

⇒ Une réponse adaptée et une amélioration globale du dispositif sur le département ;

⇒ Une coordination des services d'urgence et un fonctionnement souple et efficace, en lien avec le SIAO/115 – SAO permettant un accueil respectueux de la situation de chacun et une prise en charge permanente.

- Les 9 places de Lits Halte Soins Santé sont entièrement destinées à accueillir un public sans logement et participent, en conséquence du diagnostic médical, au bon fonctionnement du dispositif global en apportant une spécificité santé qui contribue à améliorer l'accompagnement du public.

- Les 3 Appartements de Coordination Thérapeutiques apportent des solutions adaptées à des personnes qui auparavant restaient, faute de possibilité d'orientation, sur des places de stabilisation et/ou de LHSS.

Activités : Accueil de Jour, places de stabilisation, LHSS, Accueil de nuit : du 1er janvier au 31 décembre 2018 :

	Personnes reçues	Personnes hébergées	Personnes reçues en consultation
Accueil de jour	443 personnes (452 ménages)		
CHRS stabilisation : 9 places + 3 semi-collec.		60 personnes	
LHSS : 9 places + ACT : 3 places		47 pers. – 50 séjours 8 personnes	161 sans hébergement
Accueil de nuit 9 places		321 pers. 486 séjours	

Hébergement CHRS insertion collectif (8 places fermé et remplacé en juillet) :

⇒ 5 places pour femmes seules qui présentent des caractéristiques de fragilité dues soit :

- A l'âge ;
- A la vulnérabilité...

⇒ 1 appartement pour une famille monoparentale victime de violences conjugales qui doit être protégée du conjoint violent.

Hébergements d'insertion diffus (58 places) :

Activité d'origine de l'établissement, l'hébergement d'insertion diffus (CHRS – ASLL – AME) est implanté sur trois zones géographiques (Le Puy-en-Velay, Yssingaux, Monistrol-sur-Loire) distantes de 50 km.

Les 58 places sont réparties selon :

- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : 44 places - 22 appartements
- Yssingaux : 6 places - 4 appartements
- Monistrol-sur-Loire : 8 places - 4 appartements

Hébergements d'insertion réalisés du 1er janvier au 31 décembre 2018 :

	Ménages	Personnes
CHRS diffus : 33 places-3 sites géographiques	64 ménages	1514 personnes
CHRS collectif : 8 places		
ASLL (ALT-FSL) : 9 appartements – 21 places estimées	19 ménages	58 personnes
Accueil Mères-Enfants : 2 appartements – 4 places	4 ménages	9 personnes
Total hébergements	87 ménages	181 personnes
Dossiers d'accompagnement : ASLL	31 dossiers	70 personnes

Résumé de l'activité globale sur les 4 dernières années : 2015- 2018 :

Service		2015	2016	2017	2018
Hébergements Insertion	CHRS Insertion 41 places	78 ménages 130 personnes	74 ménages 120 personnes	64 ménages 108 personnes	64 ménages 114 personnes
	ALT-FSL 12-14 places 21 places en 09/14	18 ménages 41 personnes	22 ménages 54 personnes	28 ménages 77 personnes	19 ménages 58 personnes
	AME 4 places	6 ménages 12 personnes	3 ménages 9 personnes	4 ménages 14 personnes	4 ménages 9 personnes
	Total hébergements	102 ménages 183 personnes	99 ménages 183 personnes	96 ménages 199 personnes	87 ménages 181 personnes
SIAO/SAO Accueil Jean Solvain	Personnes reçues SAO	664 ménages 1010 personnes	631 ménages 917 personnes	651 ménages 989 personnes	593 ménages 913 personnes
	Domiciliation	419 ménages 590 personnes	390 ménages 523 personnes	369 ménages 534 personnes	368 ménages 508 personnes
	Hébergements d'urgence	123 ménages 291 personnes	104 ménages 235 personnes	109 ménages 283 personnes	133 ménages 301 personnes
	12 places de stabilisation	61 personnes	66 personnes	66 personnes	60 personnes
	Accueil de jour	361 personnes	382 personnes	396 personnes	452 personnes
	9 places de Lits Halte Soins Santé	49 personnes hébergées – 136 soignées	49 personnes Hébergées – 155 soignées	47 personnes hébergées- 155 soignées	47 personnes hébergées – 161 soignées
	3 places de ACT			3 personnes	8 personnes
	9 places D'accueil de nuit	261 personnes 345 séjours	255 personnes 346 séjours	271 personnes 376 séjours	321 personnes 486 séjours
	Personnes différentes	795 ménages 1141 personnes	792 ménages 1078 personnes	830 ménages 1168 personnes	829 ménages 1149 personnes
Accès logement AVDL-ASLL		175 dossiers 267 personnes	162 dossiers 259 personnes	170 dossiers 270 personnes	171 dossiers 250 personnes

Nombre de personnes accompagnées :

	Nombre de personnes hébergées	Accès au logement AVDL - ASLL
2015	845 personnes	175 dossiers – 267 personnes
2016	788 personnes	162 dossiers – 259 personnes
2017	869 personnes	170 dossiers – 270 personnes
2018	918 personnes	171 Dossiers – 250 pers.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du besoin en nombre de places d'hébergement (quel que soit le service) gérées par l'établissement :

	Places d'hébergement installées	Places d'hébergement d'urgence Nombre illimité	Total
2015	112 places	27558 nuitées/ 365 jours = équivalent de 78 places d'hébergement	190 places
2016	108 places	31389 nuitées/ 365 jours = équivalent de 87 places d'hébergement	195 places
2017	124 places	31214 nuitées/365 jours = équivalent de 86 places d'hébergement	210 places
2018	119 places	36019 nuitées/365 jours =équivalent de 99 places d'hébergement	218 places

Cet ensemble ainsi décrit, du SIAO et ses particularités locales, à l'AVDL consacrées à un public en urgence uniquement, en passant par les services implantés dans un bâtiment réservé aux personnes sans domicile, et l'ensemble des hébergements d'insertion en appartements diffus, concourt à appliquer la politique « du logement d'abord » dans sa globalité, y compris l'inconditionnalité de l'hébergement, tout en considérant les besoins de chacun, sans discrimination et dans des conditions où la « bienveillance » est un axe de travail permanent.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des places d'hébergement par type d'activité au 31 décembre 2018 :

Places autorisées : (financement DGF)	41 places – CHRS insertion diffus tout public – 3 sites géographiques 9 places – CHRS stabilisation collectif (<i>hommes – femmes majeurs</i>) – mutualisation 4 services 20 places – CHRS hébergement d'urgence diffus (<i>7 appartements</i>) – tout public 9 places – Lits Halte Soins Santé (<i>financement ARS</i>) collectif (<i>hommes – femmes majeurs</i>) – mutualisation 4 services 3 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (<i>3 appartements mutualisés avec le service LHSS</i>)
Places conventions annuelles : (tacite reconduction)	ASLL (<i>financement ALT-FSL-CUCS-mairies</i>) 6 appartements (<i>12 à 14 places estimées</i>) – diffus sur 3 sites géographiques - tout public AME (<i>financement ASE</i>) 2 appartements diffus (<i>4 places estimées</i>) – femmes enceintes et/ou avec enfant de moins de 3 ans PASS'CAP (<i>financement ALT-FSL-DDCSPP-mairie-CUCS</i>) 3 appartements diffus (<i>9 places estimées</i>) accompagnement semi-collectif – familles monoparentales Stabilisation diffus (<i>financement ALT-mairie</i>) 3 appartements diffus (<i>3 à 5 places estimées</i>) accompagnement semi-collectif – personnes seules et/ou couples
Places d'urgence : (convention annuelle aléatoire)	Hébergement d'urgence (<i>financement subvention BOP 177-ALT</i>) - 24 appartements d'urgence - nuitées d'hôtel à la demande - bungalows... 99 places estimées - tout public

Relations avec les usagers :

De manière générale, les relations avec le public sont bonnes, voire améliorées depuis que l'Etablissement (novembre 2010) gère l'essentiel des prestations AHI sur la ville centre du département.

Le SAO - 115, indépendant des services de l'urgence (Accueil de Jour, Accueil de Nuit, places de stabilisation, Lits Halte Soins Santé) et les maraudes de jour contribuent à ces bonnes relations.

Il peut arriver que certaines personnes accueillies, soit : en hébergement d'urgence et/ou Accueil de Jour; soit : en hébergement d'insertion, pour des raisons liées à leur situation, leurs insatisfactions, leurs incompréhensions, leur mal être ; aient des propos, voire des attitudes violentes. La politique appliquée : respect des usagers et des personnels, respects des droits et des devoirs ; limite ces débordements et le SAO permet de maintenir le lien.

Dans ce cas le SAO dissocié géographiquement de l'Accueil de Jour, donne la possibilité au « droit au recommencement » et assure, s'il est consenti, le non abandon, aidé en ça par l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité (EMPP).

Il est à noter cependant, que certaines personnes : jeunes sortant d'institutions, personnes sous l'emprise d'addictions multiples, personnes souffrant de problématiques psychiatriques aigües, ont des comportements de plus en plus violents qui entraînent des demandes de salariés qui n'existaient pas auparavant : doublure des postes d'accompagnement, mesures de sécurité, qui, à l'heure où les budgets sont en baisse, demanderaient, au contraire, des financements supplémentaires.

L'établissement n'a pas mis en place un Conseil de la Vie Sociale, trop astreignant pour ce type d'établissement compte-tenu des temps de séjour relativement courts, mais organise la participation des usagers à partir de réunions de « groupe d'expression » et de « questionnaire de satisfaction ». Pour les hébergements en collectif ces réunions ont lieu une fois par mois, parfois sur des temps informels. La participation est importante mais prise d'avantage comme une activité de l'hébergement qu'une instance de prise de parole officielle.

Il n'est pas anormal que le public ait du mal à s'engager. L'hébergement en structure crée un lien de dépendance qui est difficile à rompre. Le manque de confiance des personnes hébergées accentue les difficultés.

Personnel, plan de formation, stagiaires :

Personnel :

En 2018, les mouvements de personnel ont été :

⇒ 50 personnes ont tenu les 35.70 ETP nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

⇒ La répartition des fonctions a été :

Personnel administratif et entretien			Personnel d'accompagnement	
28 %			72 %	
Cadres	Administratif	Entretien	Travailleurs sociaux Personnel médical et para médical	urveillants de nuit 18h - 7h
11 %	11 %	6 %	58%	14 %

⇒ Emplois aidés :

⇒ 1 ETP contrat jeune (3 ans) accompagnement Mission locale

⇒ Emplois avec reconnaissance MDPH :

⇒ 0.90 ETP secrétariat - accueil

⇒ 1 ETP entretien

⇒ 1 ETP comptabilité

Il est à noter :

⇒ 1 ETP comptabilité

⇒ Le temps d'entretien est complété par l'intervention extérieure de ménage :

- Chaque samedi à l'Accueil Jean Solvain
- 2 fois par semaine dans les locaux de bureaux rue de la passerelle
- A la demande dès qu'un appartement d'hébergement se libère

⇒ Un temps de « Surveillant de nuit » pourrait être considéré comme du temps d'accompagnement compte-tenu que les Veilleurs arrivent dans les locaux à 18 heures et sont gestionnaires du 115 de 18h à 8h.

⇒ Que 0.60 ETP d'Infirmier sur le 1 ETP nécessaire est mis à disposition contre rémunération par l'Hôpital Emile Roux.

Mouvement de personnel :

• 2 départs en retraite :

1 Hôtesse de maison 1 ETP – 30 avril 2018 – remplacée 1 ETP

1 médecin 0.20 ETP – 31 décembre 2017 – remplacé 0.20 ETP

• 10 changements d'indice dans le cadre du cursus d'ancienneté en référence à la Convention Collective appliquée et à l'ancienneté dans l'Etablissement

• 3 mi-temps thérapeutiques : Educatrice Spécialisée : 0.80 ETP – Educateur Spécialisé : 1 ETP – Secrétaire-accueil : 0.90 ETP – remplacés partiellement

• 1 des mi-temps thérapeutiques : Educateur Spécialisé s'est poursuivi par 1 mi-temps invalidité – remplacé 0.50 ETP

Stagiaires :

L'Etablissement mène une politique de formation et d'accompagnement de stagiaires futurs professionnels du travail social.

Cette politique a deux objectifs :

⇒ Permettre la découverte du métier et les particularités de l'accompagnement de personnes majeures en grande précarité ;

⇒ Constituer un « réservoir » de jeunes professionnels susceptibles : soit d'effectuer des remplacements, soit d'occuper des postes de travail.

Les services ont accueilli, en 2018 (sur des temps différents) :

- 2 stagiaires rémunérés (2 Educatrices Spécialisées). 15 stagiaires sur les trois pôles :
- 5 stagiaires Educateurs Spécialisés ;
- 1 stagiaire CESF ;
- 3 stagiaires AMP ;
- 3 stagiaires Moniteurs Educateurs ;
- 1 stagiaire Assistante Sociale ;
- 1 stagiaire BTS ESF
- 1 stagiaire CAFERUIS

Certains stages ont été à cheval sur 2017-2018, d'autres le sont sur : 2018-2019



Plan de formation :

L'Etablissement mène une politique de formation professionnelle suivant deux objectifs :

- ⇒ Permettre aux salariés de faire évoluer leurs pratiques professionnelles au regard de l'évolution des problématiques du public accueilli et des politiques sociales ;
- ⇒ Améliorer le rendu du service.

Formations collectives 2017 :

Livret d'accueil – plaquette institutionnelle

Le choix de ce thème est issu de l'évaluation externe. Suite à ce travail, il nous est apparu important de reconstruire et de formaliser des axes de communication.

La formation – action choisie a été partagée en deux thèmes qui ont permis de mettre en application ces deux axes.

8 salariés de l'Etablissement ont participé à ce travail.

Bienveillance

Pour répondre de manière concrète au concept de bienveillance, une formation – action a été mise en œuvre, l'objectif étant de répertorier à l'aide de « fiches d'événements indésirables » des incidents du fonctionnement courant afin de les analyser puis de travailler les problématiques qui en sont issues.

9 salariés de l'Etablissement ont participé à ce travail.

Formation premiers secours

Formation rassurante, elle permet également d'aborder les craintes, les angoisses du quotidien liées à un public qui compte-tenu de ses difficultés est plus facilement concerné par des « accidents » de tous ordres.

32 salariés et stagiaires, divisés en 3 groupes, ont participé à la formation

Ecriture des projets de services

Programme de formation à cheval sur 2017 et 2018 – ce travail fait suite à l'Evaluation externe, il a pour objectif de préciser par écrit la déclinaison des objectifs de chacun des services.

Travail réalisé par chacun des 3 pôles de l'Etablissement. Tous les travailleurs sociaux sont concernés.

Dossier de l'utilisateur

Programme à cheval sur 2017 et 2018 – mise en œuvre d'un outil informatique destiné à porter le dossier de l'utilisateur et à mettre en œuvre un projet partagé d'accompagnement des publics accueillis. L'outil doit également permettre de rassembler, en vue de les restituer, les éléments essentiels du dossier.

Parallèlement :

⇒ Un Hôte de maison était inscrit (année 2016-2017) en formation AMP : contrat de travail en alternance – financement : aide de l'Etat (CUI) et OPCA pour la partie pédagogique. Formation qui a permis une qualification et l'embauche en CDI du salarié ;

⇒ Une Monitrice éducatrice est inscrite (année 2017-2018) en formation Educatrice Spécialisée : contrat de travail CDI en alternance : financement OPCA-CIF. Travail mis en œuvre suite aux entretiens d'évaluation du personnel

⇒ Une Educatrice spécialisée est inscrite (année 2017-2018-2019) dans une formation de thérapeute familiale: financement OPCA-CIF. Travail mis en œuvre suite aux entretiens d'évaluation du personnel.

⇒ Un AMP est inscrit (formation en alternance 2018 – 2019) dans une formation de Moniteur Educateur

L'ensemble de ce travail permet de présenter une architecture des services de l'Etablissement comme vu dans les chapitres de présentation.

Il est à noter que les activités 2018 s'inscrivent dans un contexte nouveau :

- ⇒ Changement d'association par fusion-absorption au 1er janvier 2018 (changement de Convention Collective – frais de Siège)
- ⇒ Référence à l'ENC (Enquête Nationale sur les Coût) : introduction de la notion : Unité Organisationnelle et référence aux Tarifs plafonds
- ⇒ Diminution du financement des places d'hébergement CHRS (en référence à la volonté du gouvernement à mettre en œuvre la politique « le logement d'abord »).

Les activités 2018 s'inscrivent dans un contexte bouleversé par les mesures drastiques prises par l'Etat. Le temps, en conséquence, n'est plus à considérer les conditions économiques, les risques inflationnistes ou d'autres éléments qui pourraient justifier la réalité de la dépense du terrain, mais à défendre, en référence aux projets et aux besoins, un financement nécessaire et réaliste pour mener au mieux les missions confiées à l'Etablissement.

Investissements

Depuis 1981, année d'ouverture du CHRS, l'Etablissement n'avait jamais eu recours à l'emprunt et toujours choisi de ne pas dépendre d'investissements qui auraient pu brider son développement.

Pour ce type d'activité, cette position s'est avérée raisonnable. Elle permet :

- ⇒ De modérer les coûts et en particulier les coûts d'investissement
- ⇒ Un changement aisé de logements d'hébergement lorsque ceux-ci ne conviennent plus aux publics accueillis : échanges de T3 contre des studios et des T1, par exemple
- ⇒ Une possibilité de pratiquer « le bail glissant » dès lors qu'il est possible
- ⇒ L'abandon du site collectif de Saint-François en cours d'année 2018 qui ne correspondait plus aux souhaits du public et aux conditions d'évolution de la convention signée entre les partenaires : Accueil Saint-François et le Tremplin

En 2014 cependant, cette logique économique a été bouleversée par la décision de notre partenaire Emmaüs 43 d'abandonner (pour déficits récurrents) son activité de CHRS Accueil de nuit.

En octobre 2014 l'association Le Tremplin a repris (par transfert d'autorisation préfectorale) l'activité d'Accueil de nuit (9 places de CHRS hébergement d'urgence) et le personnel attaché à cette activité (7 personnes – 5.96 ETP).

L'Etablissement reste cependant locataire de la plupart des locaux utilisés :

- ⇒ Bureaux (SIAO/115 – SAO – hébergement diffus – AVDL – ateliers – administratif), entrepôt : bailleurs privés ;
- ⇒ Parking pour véhicules des services : parking municipal ;
- ⇒ Appartements d'hébergements diffus : bailleurs publics ;
- ⇒ Hébergements collectifs et Accueil de jour : conventions, partenariats et mutualisation de moyens avec d'autres associations (dont Emmaüs 43 jusqu'au 29 décembre 2014)
- ⇒ Convention d'occupation avec l'Accueil Saint-François (jusqu'en juillet 2018)

Cette politique permet de changer de locaux lorsque cela devient nécessaire :

- ⇒ De changer de locaux de bureaux au regard du développement des activités ;
- ⇒ De changer d'appartements d'hébergement : lieux – superficie en fonction de la demande ;
- ⇒ D'utiliser ce qui existait et qui était disponible : commodat avec la ville – mise à disposition ;
- ⇒ De signer des conventions de partenariats avec d'autres associations pour le partage de lieux d'activités.

Un des points faibles de cette stratégie reste le coût du loyer des locaux de bureaux.

Service reconnu d'utilité public : SIAO/115 – SAO – domiciliations – « maraudes », dans une petite ville de région, l'Etablissement est tenu d'être situé en centre-ville pour rendre un service meilleur et adapté.

Ce choix est payant, en terme d'activité, mais coûteux.

De ce fait, il a été envisagé, pendant plusieurs années, d'investir dans des locaux de bureaux mais l'Etablissement aurait alors été contraint de les positionner, en fonction de ses moyens, sur un lieu moins adapté certainement, et pas nécessairement moins coûteux les premières années.

Cette hypothèse a été abandonnée. L'acquisition de locaux n'est pas nécessairement moins onéreuse pour un petit Etablissement, à la vue des différents rapports produits par la Cours des Comptes en particulier. Elle est plus contraignante par rapport à l'activité et laisse peu de marge de manœuvre.

En conséquence il a été, jusqu'à présent, préférable :

⇒ D'attendre une opportunité de circonstance. Les bailleurs publics sont informés de nos besoins et peuvent, à l'occasion, nous proposer des solutions ;

⇒ D'envisager des collaborations de plusieurs types (rassemblement sur un même lieu de plusieurs services...) ce qui pourra être éventuellement envisagé avec d'autres établissements et/ou services de l'ASEA 43 ;

⇒ De consacrer tous le financement disponible au développement des activités qui ont été en évolution constante.

C'est pourquoi, l'investissement annuel ne concernait, jusqu'en 2014, que le fonctionnement des activités : mobiliers et matériel pour les appartements d'hébergement et les bureaux d'accueil.

Cet engagement, n'est pour autant pas remis en question pour ce qui concerne les activités de l'Etablissement hormis celles situées sur le bâtiment de la rue Jean Solvain (devenu propriété de l'association) et permet de poursuivre un programme de renouvellement régulier.

La vigilance dont nous faisons preuve et l'entretien courant du matériel par notre personnel d'entretien nous assure un investissement par rotation raisonnable et sans surprise.

Il est à noter, par ailleurs que depuis le 1^{er} janvier 2018 l'Etablissement a intégré les services de l'association ASEA 43.

A ce titre il est devenu un pôle d'intervention de l'ASEA 43 : **Pôle Précarité-Insertion Le Tremplin.**

On peut légitimement s'attendre, à termes, à des bénéfices de mutualisation de coûts, sans doute de personnels et l'appui technique et juridique d'un Siège qui devenait nécessaire compte-tenu de la dimension prise par l'Etablissement Le Tremplin (peut-être pas en nombre de personnels intervenants mais en nombre de public accueilli : plus de 1 100 par an – 200 personnes hébergées chaque jour et de services à gérer).

Les défis d'aujourd'hui sont de continuer à œuvrer au plus près des publics accompagner et de proposer toujours des solutions adaptées à l'environnement et innovantes pour un public toujours plus en difficulté.

Parmi les pistes de travail à développer l'Etablissement souhaite s'engager dans :

⇒ Un travail en direction du logement et plus seulement de l'hébergement et développer ainsi des mesures AVDL en partenariat, par exemple, avec l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité compte-tenu des difficultés croissantes de santé mentale (travail en cours)

Il est à noter, par ailleurs, que compte-tenu des difficultés du public et du manque de petits logements peu onéreux, l'Etablissement est actuellement confronté à une saturation relative des places d'hébergement en insertion par l'effet mécanique de personnes qui restent hébergées faute de trouver le logement approprié.

⇒ Le renouvellement du CPOM signé avec la DDCSPP (le précédent étant terminé depuis le 31 décembre 2017) en vue de garantir le développement conjoint et négocié de l'Etablissement.

⇒ Le départ du site d'hébergement de Saint-François qui ne correspondait plus à l'attente du public et qui était devenu complexe à gérer compte-tenu des difficultés de l'association partenaire et des Religieuses de la Congrégation, est finalisé.

⇒ La reconstruction de la politique locale de l'hébergement d'urgence avec la mise en œuvre d'un protocole dédié plus spécifiquement à l'orientation des publics sortants des CADA et CAO du département est en voie d'évolution même si des progrès de coordination et d'orientation partagés restent à mettre en œuvre.



Pôle protection de l'enfance
Mecs les gouspins - Rochenégly
SAE - SAJ - DAMIE
AEMO - MJIE

Rapport d'Activité 2018

Pôle Protection de l'Enfance



Pôle Protection de l'Enfance

Espace Alex Brolles - 14, Chemins des Mauves

43000 LE PUY-EN-VELAY

☎ : 04 71 04 65 32 - 📠 : 04 71 05 34 90 - ✉ : gouspins@asea43.org - ✉ : aemo@asea43.org

L'année 2018 a été encore une fois une année riche et constructive sur le Pôle Protection de l'Enfance avec comme évènement marquant le déménagement de l'ensemble de l'administratif du pôle en un seul lieu début juillet 2018. Je tiens à souligner l'implication particulière de tout le personnel administratif qui en amont de ce déménagement a travaillé ensemble avec des propositions concrètes quant à la nouvelle organisation du pôle administratif: l'accueil téléphonique, l'arborescence du serveur commun, la nouvelle répartition des tâches...

Malgré ce changement important qui a impacté l'ensemble des professionnels du Pôle, tous ont su s'adapter aux nouveaux locaux et à la nouvelle organisation que cela a impacté notamment au niveau des salles de réunions. Bien évidemment le déménagement dans les nouveaux locaux a été possible aussi grâce au travail assidu des hommes d'entretien qui ont réussi à tenir les délais ainsi que les éducateurs techniques et les jeunes du SAJ qui ont travaillé également sur le chantier des nouveaux locaux notamment au niveau du placoplâtre et de la peinture.

L'entité du pôle existe réellement aujourd'hui et ces locaux permettent une réelle transversalité de nos services avec une réelle dynamique de parcours personnalisé qui est impulsé en s'appuyant sur le projet personnalisé. L'élaboration du projet personnalisé du pôle est un processus qui s'organise de l'admission jusqu'à l'orientation de l'enfant ou du jeune.

Concernant le DAMIE, (créé en 2014 à la demande du Conseil Départemental de la Haute-Loire). Ce dernier a décidé de confier une mission de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) à l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute-Loire. Une convention avait été signée en janvier 2017 avec le département pour accueillir 55 MNA par an. Constatant que nous avons dépassé le palier des 55 jeunes dès janvier 2018, que le nombre de MNA accueillis sur le département de la Haute-Loire n'a fait que croître en permanence depuis 2014 et, qu'il existait un nombre croissant de jeunes qui attendent de plus en plus longtemps (environ 4 mois) pour intégrer le DAMIE, le Département nous a donné pour mission de travailler sur un nouveau projet pour accueillir plus de mineurs. Après plusieurs hypothèses, cela a abouti à une nouvelle convention signée au 1er décembre 2018 pour accueillir 85 MNA par an en proposant une extension sur l'est du Département. Même si nous avons commencé à accueillir plus de mineurs dès octobre 2018, la nouvelle organisation avec des ouvertures de places sur l'est du département a ouvert le 2 janvier 2019.

Concernant le Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert, nous continuons à appliquer la convention signée avec le Département le 1er juillet 2017 qui acte une évolution de l'accompagnement du Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert, tendant à une intervention pour chaque enfant suivi, tous les quinze jours, voire trois fois par mois. Les nouvelles modalités d'intervention sont mises en place pour l'ensemble des mesures avec la territorialisation de nos interventions ainsi que le travail en binôme systématique lorsqu'il y a une fratrie.

Le Service d'Activité de jour a été encore cette année sur une année charnière puisque les travaux de réhabilitation ont commencé en juillet 2018 avec la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera les dépôts de deux ateliers (Multi-Travaux et Plâtrerie-Peinture), l'atelier espaces verts avec des vestiaires pour les jeunes accueillis ainsi que pour les professionnels. Il y avait une nécessité de transférer les ateliers du SAJ et l'atelier entretien des Gouspins et par conséquent construire un nouveau bâtiment pour le Service d'Activité de Jour afin d'accueillir dans de meilleures conditions. Le projet de construction ainsi que son déménagement est prévu au cours du dernier semestre 2019.

Pour rappel la MECS est constitué de 7 unités de vie pour accueillir 64 enfants et adolescents de 3 à 18 ans. En 2017, nous avons fait le choix de créer trois entités, chacune rattachée à un cadre intermédiaire :

- Une entité enfants (3-13 ans), comprenant les unités de vie « Les Mauves », « Les Prés » et « Taulhac ».
- Une entité adolescents (14-16 ans), comprenant les unités de vie « Le Bellevue » et « Le Bertrand ».
- Et enfin, une entité pré-autonomie (16-18 ans), comprenant les unités de vie « Le Foch » et « Le Petit Vienne ».

Cette organisation a perduré sur 2018 et cela a eu un impact positif sur la qualité de l'accueil des enfants et adolescents. Cette nouvelle entité va perdurer mais en termes de moyens nous avons dû repenser l'organisation de l'équipe de direction afin de mettre en place un directeur adjoint du pôle protection de l'enfance au vue du périmètre du Pôle. Pour ce faire, nous n'avons pas remplacé un mi-temps de chef de Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert partant en retraite progressive et nous avons dû réorganiser les moyens en terme d'encadrement intermédiaire entre la MECS et le Service d'Accueil Externalisé pour économiser également un mi-temps. Nous avons pu ainsi créer à moyens constants au niveau encadrement ce poste de directeur adjoint en la personne Raphaël CHAPUIS qui a pris ses fonctions en janvier 2019.

Enfin, je tiens à souligner le travail remarquable et efficient des professionnels du Service d'Accueil Externalisé qui ont su encore cette année avoir des actions toujours plus innovantes dans le suivi des enfants et familles accompagnées qui reste une alternative au placement conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance complétée par celle du 14 mars 2016 plaçant l'enfant au centre du dispositif. Effectivement pensé comme un service à 20 places, depuis 2015, pour répondre aux sollicitations de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous avons dû perpétuellement nous adapter, prendre en urgence, et avoir une activité qui s'est toujours située entre 40 et 46 places alors que nous sommes sur un service non pérenne en terme de places et cela n'empêche pas les équipes en place d'être mobilisées alors qu'insécurisées quant à l'avenir du service.

CHACORNAC Delphine Directrice

Gouspins Rochenégly

Espace Alex Brolles
14, chemins des Mauves
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 05 65 32
E.mail : gouspins@asea43.org

DIRECTRICE : Delphine CHACORNAC
DIRECTEUR ADJOINT : Raphael CHAPUIS
CHEFS DE SERVICE : Anne Caroll NOEL -
Magali OLLIER - Christine GELLETT



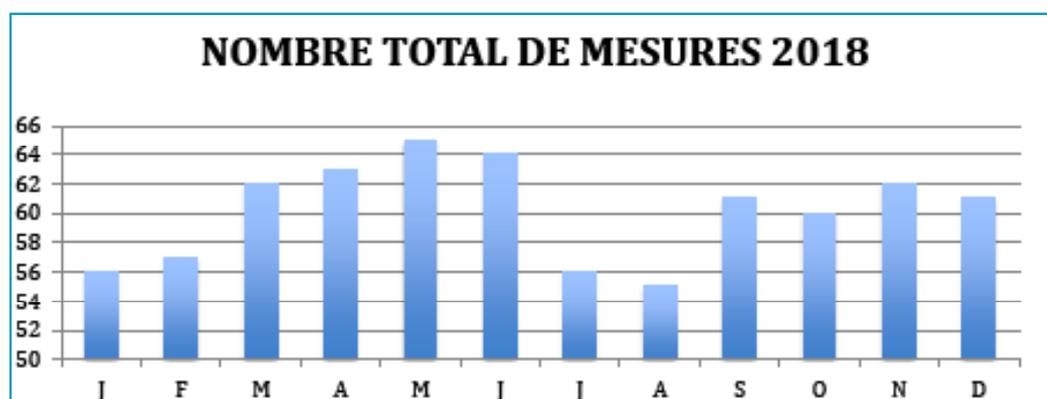
RAPPORT D'ACTIVITE MECS Les Gouspins/Rochenégly 2018

La maison d'enfants du Pôle Protection de l'Enfance propose aux mineurs confiés un dispositif d'hébergement « éclaté ». Elle est habilitée à recevoir 64 enfants et adolescents de 3 à 18 ans sur sept groupes et fonctionne de manière ininterrompue 365 jours par an. Les admissions se font tout au long de l'année.

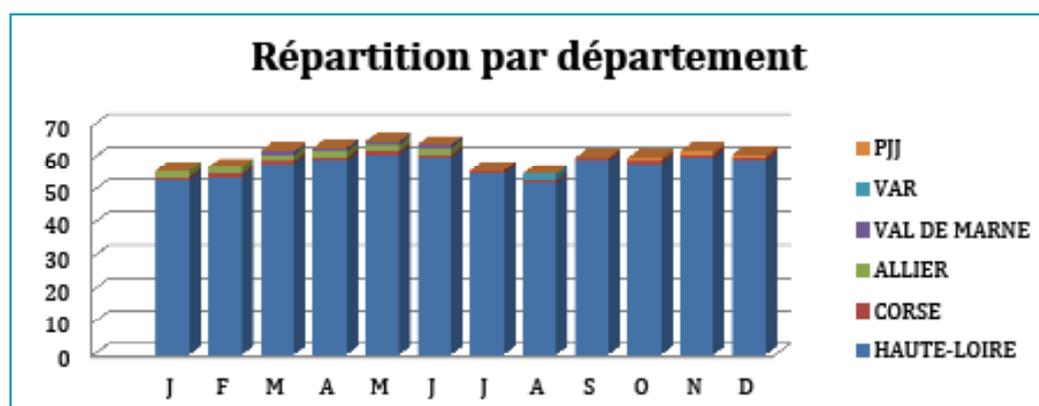
Les sept structures sont mixtes et construites sur un modèle familial. Elles se situent sur le territoire du Velay en allant de Taulhac à Espaly, en passant par Mons.

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'établissement a fait le choix de clarifier l'offre d'accueil en termes de tranches d'âges. Les Mauves accompagnent les plus petits (3-8 ans), les Prés et Taulhac accueillent les pré-adolescents (9-13 ans), le Bellevue et le Bertrand proposent un hébergement collectif pour les adolescents (14-17ans), et enfin le Foch et le Petit Vienne proposent d'accompagner les plus grands vers l'autonomie et la fin du placement (16-18 ans).

Nous continuons à exercer des mesures pour les jeunes majeurs. Ces mesures restent cependant minoritaires. Elles doivent être dûment motivées et restent accordées en fonction d'un projet très précis.



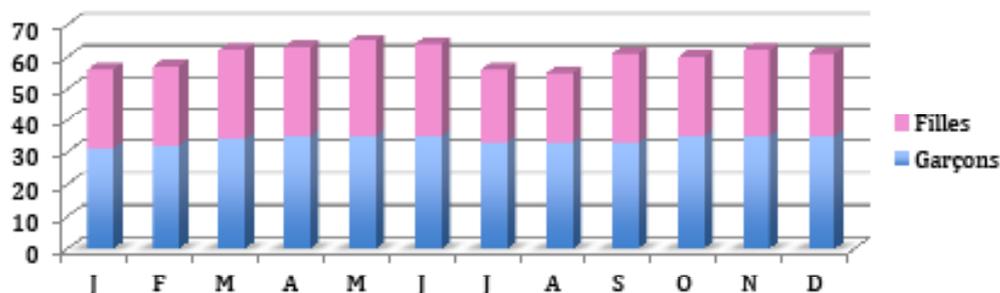
Nous avons réalisé 18051 journées pour 18715 journées prévisionnelles, soit un déficit de 615 journées. Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas réalisé l'activité prévisionnelle. Cela s'explique en partie par le fait que, ces dernières années, notre activité n'a fait qu'augmenter et atteint un seuil difficilement accessible.



17 060 journées, soit 94,51 %, ont été facturées au département de la Haute-Loire. Nous continuons à répondre à la volonté de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que du Foyer Départemental qui nous sollicite directement, et nous privilégions les enfants du département.

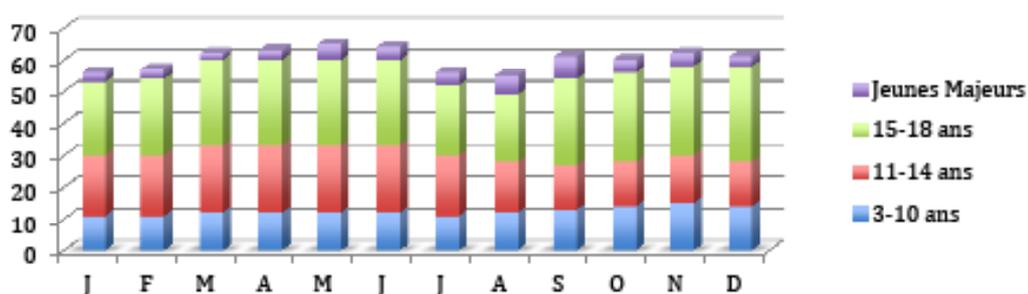
Le reste, soit 991 journées, a été facturé à la Métropole de Lyon, aux départements de l'Allier, du Var, du Val De Marne, et de la Corse du Sud ainsi qu'au Ministère de la Justice. A noter qu'en 2018, nous n'avons pas collaboré avec le département de la Loire, pourtant partenaire historique de la MECS ces dernières années.

Répartition par sexe



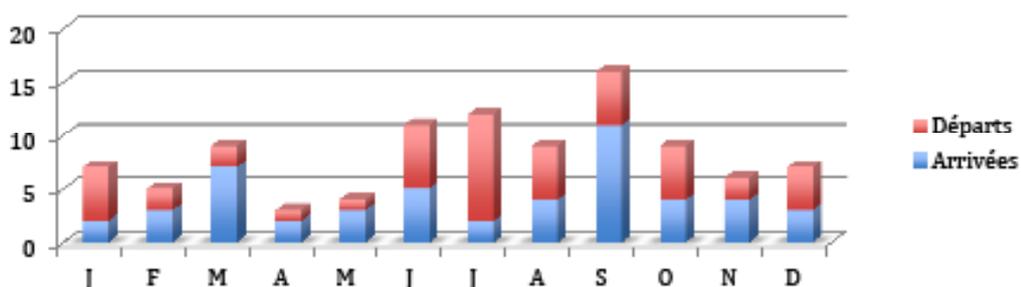
Les groupes sont mixtes depuis la fusion entre les Gouspins et la Rochenégly. Ces dernières années nous avons une part toujours plus importante de garçons dans nos effectifs. Cette année c'est toujours le cas mais dans des proportions beaucoup plus équilibrées.

Répartition par tranche d'âge



La répartition par tranche d'âge va dans le sens des orientations prises à la rentrée 2017. De manière générale, l'activité Mecs était en grande partie organisée autour des adolescents. Sur l'exercice de 2018, avec le repositionnement du groupe de Taulhac, la balance entre le nombre des enfants accompagnés et celui des adolescents à tendance à s'équilibrer.

Répartition des arrivées et des départs



En 2018, nous avons accueillis 106 enfants et adolescents en file active. Ce chiffre reste stable puisque qu'il était de 102 en 2016 et de 104 en 2017.

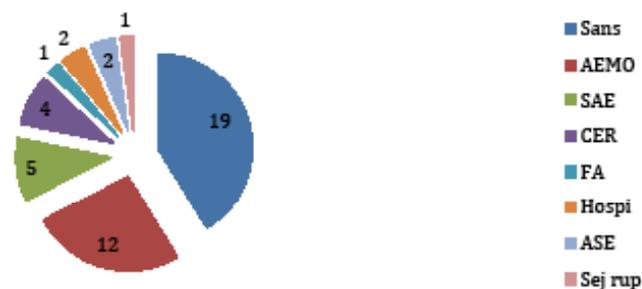
Nous avons enregistré : 48 entrées pour 46 sorties.

Répartition des 48 admissions



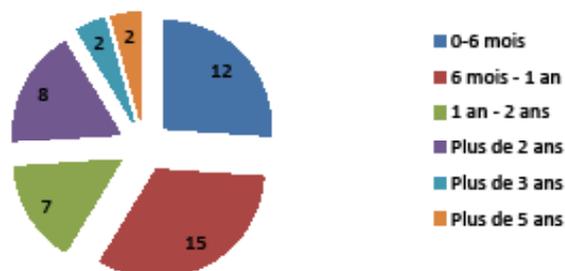
Nous pouvons voir, au travers du graphique, que les admissions réalisées tout au long de l'année se répartissent de manière équilibrée entre les services du département (33,3%) et le service de milieu ouvert (35,4 %). En effet 16 admissions proviennent du FDE et de l'ASE et 17 proviennent de l'AEMO. On constate un nombre important d'enfants qui sont admis par les dispositifs de placement externalisé (18,7%). Sur les 3 derniers exercices, le chiffre augmente pour passer de **5 en 2016, à 9 en 2018**. On trouve ici un point de vigilance par rapport à notre activité et notamment sur l'utilisation du SAE par les donneurs d'ordre.

Répartition des 46 sorties



Un des premiers objectifs des actions éducatives que nous mettons en place autour de l'enfant est de créer les conditions d'un retour possible en famille. Cette année, 36 mineurs (67,3%) sont sortis du dispositif pour le plus souvent retourner en famille. 19 d'entre eux sans mesure, 12 avec un suivi AEMO et 5 avec une mesure de SAE. Pour les 10 autres mineurs, 5 ont quitté l'établissement dans un cadre « contraint », 4 en CER et 1 en séjour de rupture.

Durée des placements



La durée moyenne des placements pour les enfants et adolescents qui ont quitté l'établissement en 2018 s'élève à 531 jours, soit environ 1 an 5 mois. La durée moyenne en 2016 était de 680 jours. On observe une baisse significative de la durée du placement de 5 mois en deux ans.

Pourtant, comme les années précédentes, on constate une évolution significative au niveau des DVH (Droit de Visite et d'Hébergement) des familles. En effet, une proportion importante d'enfants, et même de plus en plus souvent d'adolescents, se retrouve avec des retours limités voire inexistant. L'incidence sur notre fonctionnement est significative dans le sens où nous ne pouvons plus assurer les périodes de vacances scolaires à moyens constants. Nous sommes contraints à faire appel à de nombreux remplaçants pour permettre aux titulaires de prendre leurs congés. Les magistrats préconisent de plus en plus des VM (Visites Médiatisées), ce qui demande aux éducateurs de la disponibilité. Cela génère tout au long de l'année un nombre d'heures non négligeable qui a une incidence significative sur notre activité.

Raphaël CHAPUIS Directeur Adjoint du Pôle

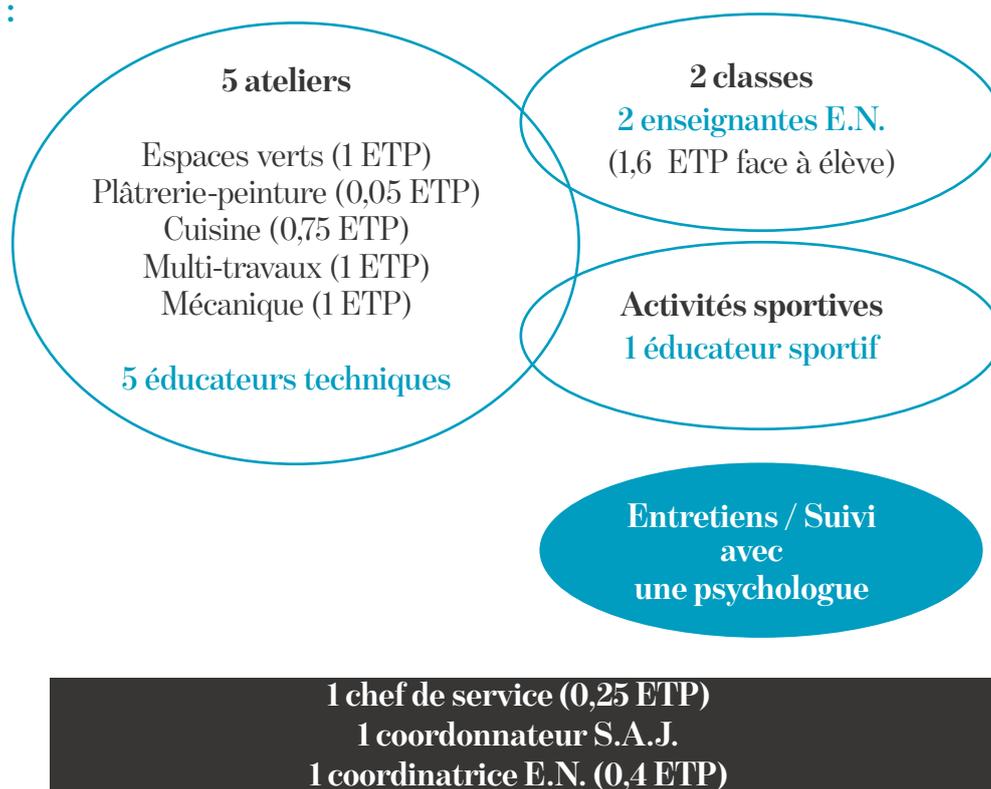
Service d'Activité de Jour

Espace Alex Brolles
14, chemins des Mauves
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 05 65 32
E.mail : gospins@asea43.org

DIRECTRICE : Delphine CHACORNAC
DIRECTEUR ADJOINT : Raphael CHAPUIS
CHEF DE SERVICE : Carine ALLIRAND

Présentation du SAJ :

Équipe SAJ :



Missions du SAJ :

Le SAJ a un agrément de 20 places pour :

- Des adolescents âgés de 14 ans au moins jusqu'à 18 ans
- Des jeunes accompagnés dans le cadre de mesures d'AEMO, PJJ, SAE, MECS ou sans mesure éducative

Les jeunes sont accueillis à la journée ou 1/2 journée et sur du temps séquentiel ou complet.

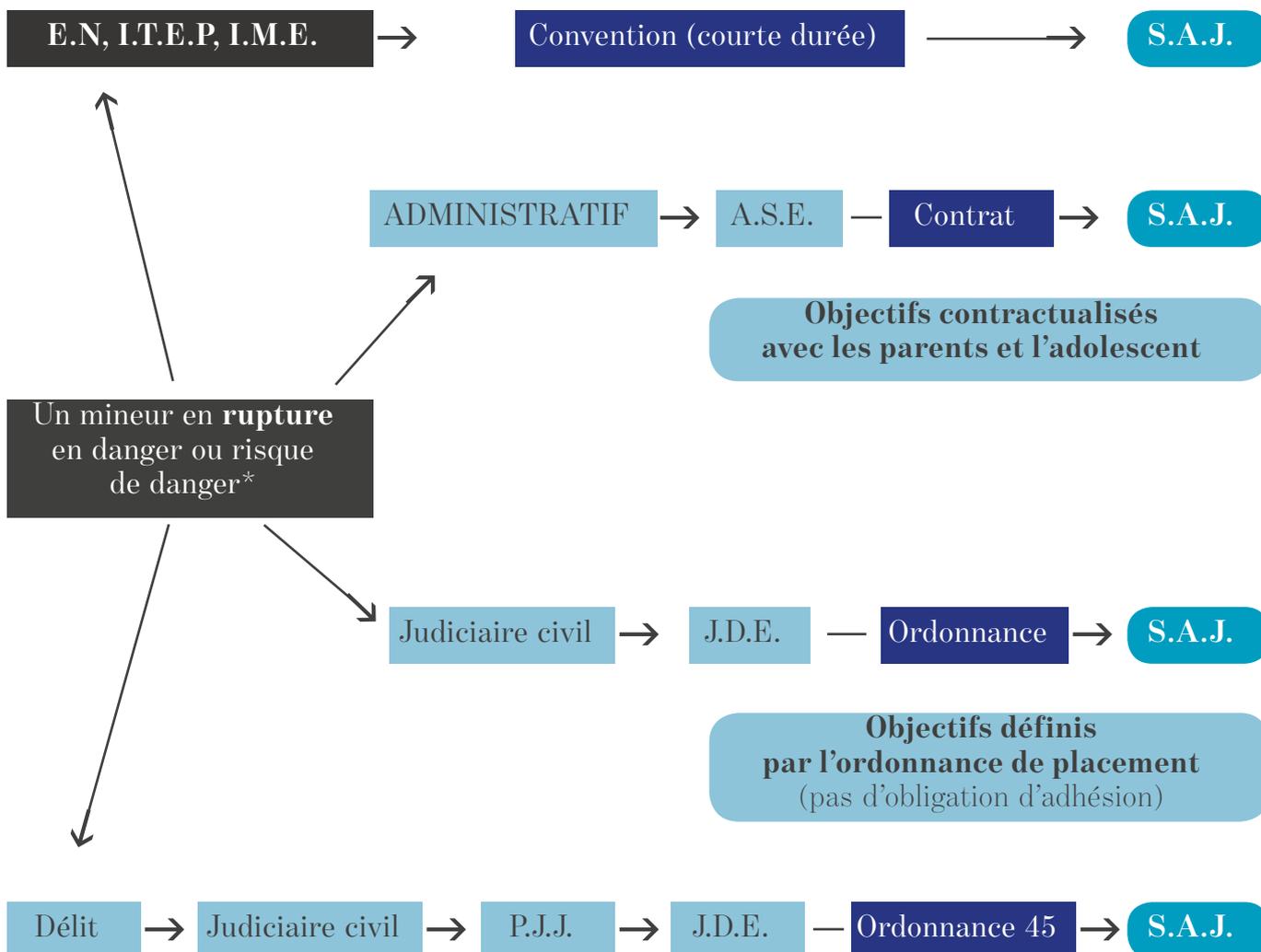
Ces jeunes ont eu des parcours scolaires divers :

- Collège avec ou sans relais, Lycée
- EREA-SEGPA-IME-ITEP-CFA
- Élèves déscolarisés - CNED
- CEF - CER

Les actions mises en place sont :

- Remobilisation sur un projet scolaire et professionnel
- Positionnement prioritairement en mathématiques et en français
- Possibilité de préparation au CFG-DNBpro - candidat libre
- Possibilité de préparation ASSR - BSR - code de la route
- Découverte professionnelle par les ateliers, les stages en entreprises
- Aide à l'insertion professionnelle
- Activités sportives (muscultation, marche, VTT, sport collectif, Éducation physique générale pour préparation physique aux concours, ski...)
- Camps/chantiers éducatifs
- Actions ponctuelles ou filées, avec les partenaires extérieurs (ANPAA, préfecture, entreprises, CFA, mission locale, organismes de formation...)

Le Service d'Activité de Jour accueille des jeunes à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur décision du Juge pour Enfants par le biais d'une mesure de placement :



L'objectif est un emploi du temps individualisé en fonction du chaque projet du jeune accueilli pour une remobilisation scolaire et professionnelle et leur permettre l'acquisition ou la pré-acquisition des savoirs-être et des savoirs faire pour mener à bien un projet individuel. Concrètement cela se traduit par la mise en œuvre d'un emploi du temps adapté et proposé à chaque mineur (temps partiel ou temps plein). Le planning se décline entre des temps de classe, des temps d'ateliers et des temps de sport.



Données chiffrées :

Activité :

L'activité prévue n'a pas été réalisée. En effet, nous avons réalisé 2403 journées en 2018 pour une activité prévisionnelle de 3011 journées soit 608 journées de moins.

Le service d'activité de jour fonctionne sur le calendrier scolaire avec des propositions de camps ou chantiers pendant les vacances, soit pour l'année 2018, 176 journées d'ouverture (sur le calendrier scolaire, sans prendre en compte les camps) pour une capacité de 20 adolescents.

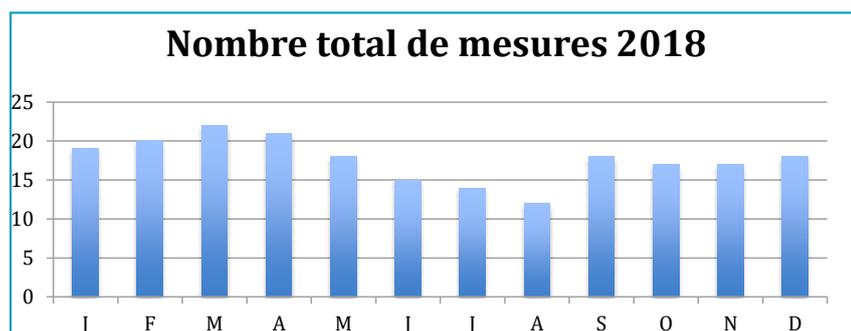


L'activité est facturée à la présence des jeunes sur le service

Le graphique ci-dessus illustre le décalage entre le nombre de journées potentiellement facturées en fonction du nombre de mesures (ligne bleue) et le nombre réellement facturé (ligne verte). Ce décalage est dû au profil des jeunes et à l'absentéisme important sur le service.

La moyenne des jeunes accueillis sur les mois d'ouverture a été de 13,32.

En effet, ci-après on note que sur l'année, le nombre de mesures tend en moyenne vers les 20 places. Un travail de présentation et de communication sur le service se fait continuellement afin que cela continue ainsi et progresse.



Sur 2018, il y a eu autant d'entrées que de sorties.

En file active, le service a accompagné 40 jeunes

Ci-après la répartition des arrivées et des départs en 2018 :



On note une évolution sur les modalités d'accueil des jeunes à plusieurs niveaux :

- Augmentation des temps séquentiels soit pour une prise en charge partagée soit pour tendre vers une prise en charge à temps complet
- Prise en charge sur des périodes de plus courte durée
- Augmentation des contrats administratifs (sur 23 entrées, 6 contrats administratifs)
- Signature de contrats jeunes majeurs (2 en 2018) : contrats qui permettent de finaliser les projets déjà entrepris avec les jeunes

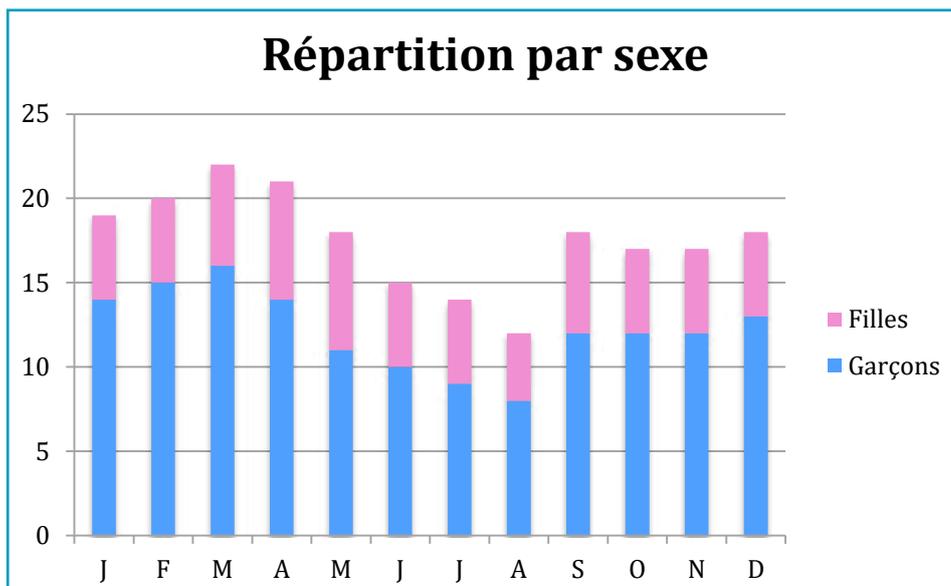
PROFIL :



Tout comme l'année 2017, le profil des jeunes continue d'évoluer avec plus d'externes que de jeunes accueillis sur la MECS.

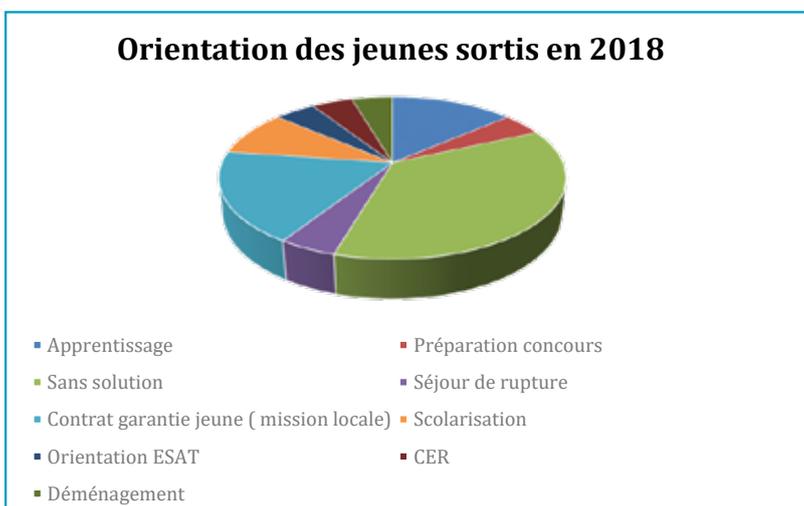
Le public accueilli est d'une grande hétérogénéité. On note une disparité importante des profils qui induit des besoins spécifiques de prise en charge. Les jeunes ont des troubles du comportement mais aussi des troubles associés pour lesquels des démarches MDPH sont mises en place par le SAJ (mise en place d'aménagement pour les passages d'examen, demande du soutien CFAS pour certains).

AUTRE INFORMATION :



Le service accueille plus de filles qui n'ont pas forcément d'appétence pour les métiers proposés par les ateliers. Les professionnels du SAJ les accompagnent pour acquérir des capacités professionnelles transférables sur divers métiers au travers de leur support technique (atelier) et mettent en place des stages de découverte en entreprise.

SORTIES :



Chaque jeune est accompagné dans un projet individualisé ; la diversité du public explique les nombreuses possibilités d'orientation à la sortie du SAJ.

Bilan et Perspectives :

Sur l'année 2018, des camps ou chantiers ont été proposés aux jeunes accueillis :

- Un camp ski de 5 jours (vacances de février)
- Un chantier de 5 jours en partenariat avec l'IME (vacances de Toussaint)
- Un chantier éducatif : chantier le matin et activité loisirs l'après-midi de 4 jours (vacances de Toussaint)
- Un camp d'été de 5 jours (début juillet)
- Un camp chantier de 4 jours (vacances d'avril)

L'équipe d'enseignantes en lien avec l'équipe technique a organisé plusieurs sorties sur l'extérieur et des demi-journées thématiques avec des intervenants extérieurs.

Concernant les stages, on comptabilise 30 stages à l'extérieur en 2018 sur des secteurs différents : entreprise du bâtiment, serrurerie, pâtisserie-boulangerie, restauration, coiffure, mécanique automobile ESAT

Nous avons accueilli un stagiaire Educateur Technique Spécialisé dans le service.

Le constat pour 2018 est l'augmentation du nombre de contrats administratifs et la signature de contrats jeunes majeurs. En effet, le SAJ permet, sur un temps donné, de remobiliser et de retravailler les projets professionnels et scolaires. Ainsi il peut être un tremplin pour intégrer d'autres dispositifs.

De plus, l'accueil de jeunes d'IME ou d'ITEP, par le biais de convention, a été mis en place afin de leur permettre de bénéficier du plateau technique et de son encadrement par les professionnels du SAJ.

Du fait de la disparité des profils, l'accompagnement exige de s'adapter en permanence. En effet, le travail de partenariat devient de plus en plus important et diversifié : AEMO, MECS, SAE, PJJ, RELAIS, ITEP, IME, famille, juge des enfants, éducation nationale, milieu protégé, entreprises et associations diverses. Des chantiers mutuels ont été menés avec des ateliers de l'IME.

En 2019, plusieurs perspectives :

- Une formation sur les écrits professionnels pour l'équipe technique sera mise en place
- Le travail sur le projet de service
- La présentation du SAJ auprès des partenaires divers
- Valorisation des liens partenariaux

Carine ALLIRAND Chef de service



Service d'Accueil Externalisé

Espace Alex Brolles
14, chemins des Mauves
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 05 65 32
E.mail : gospins@asea43.org

DIRECTRICE : Delphine CHACORNAC
DIRECTEUR ADJOINT : Raphael CHAPUIS
CHEF DE SERVICE : Christine GELLET

RAPPORT D'ACTIVITE SAE Les Gouspins/Rochénégly 2018

L'ACTIVITÉ

L'ouverture du Service de placement externalisé date du 1er septembre 2011. Habilité pour 20 places, nous avons depuis le 1er janvier 2014 une autorisation de fonctionnement à 27 places.

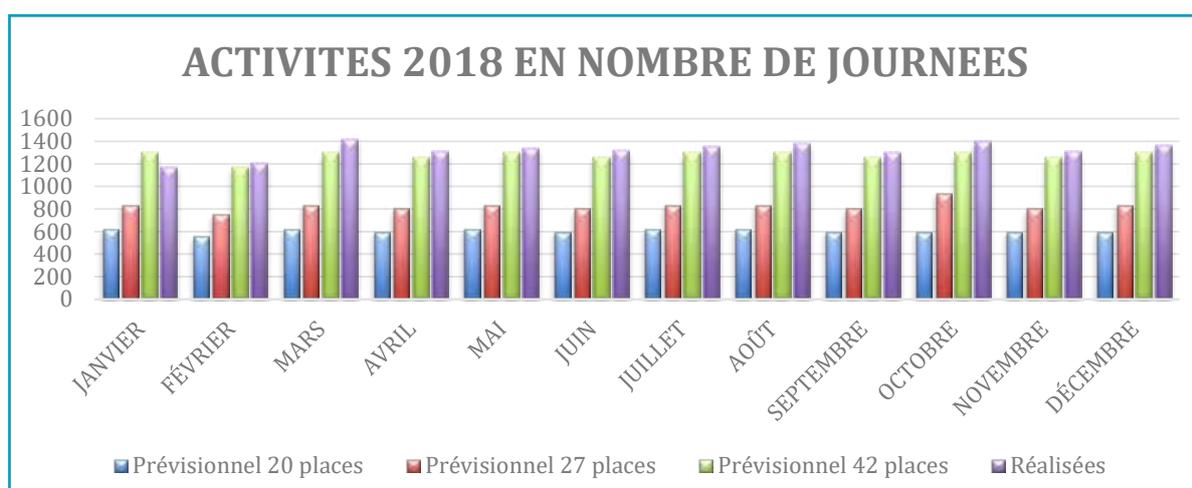
Le placement externalisé se définit à partir des attendus d'une ordonnance de placement, ou d'un contrat administratif d'accueil, qui fixent le cadre général de la mesure. L'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance pour une durée pouvant varier de 6 mois à 1 an. Il bénéficie d'un accompagnement permettant et autorisant le maintien de son hébergement au domicile de ses parents. La responsabilité de l'enfant ne revient pas seulement aux parents, mais aussi à l'établissement auquel il est confié.

Le placement externalisé propose un soutien à la parentalité. Cette mesure permet de consolider et soutenir les compétences parentales, d'accompagner les difficultés que rencontrent les parents dans la prise en charge de leur enfant. Non substitutif, il permet de transposer les savoir-faire de l'équipe éducative au domicile de l'enfant afin de soutenir les parents, les solliciter dans leurs compétences et favoriser l'exercice de leur autorité parentale. Le placement externalisé nécessite une intervention soutenue au domicile et la mise en place d'une relation de confiance. L'implication et l'adhésion de la famille à la mesure sont nécessaires à son bon déroulement.

Il s'agit bien d'une mesure de placement. Ce dispositif s'adosse aux sept structures d'accueil de notre MECS car le recours à l'hébergement reste possible en cas de situation de danger pour l'enfant ou de façon séquentielle en soutien aux parents. Cette solution s'adresse aux enfants de plus de trois ans ; pour les plus jeunes nous faisons appel à l'ASE pour une famille d'accueil.

Rappelons que l'équipe composée de 3 professionnels, est référente de toutes les mesures afin de poser un triple regard sur les situations et d'avoir une évaluation plus fine de chaque situation. Cela maintient également l'idée que l'enfant est confié à l'établissement.

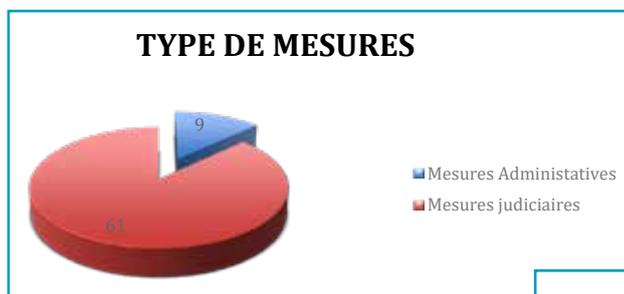
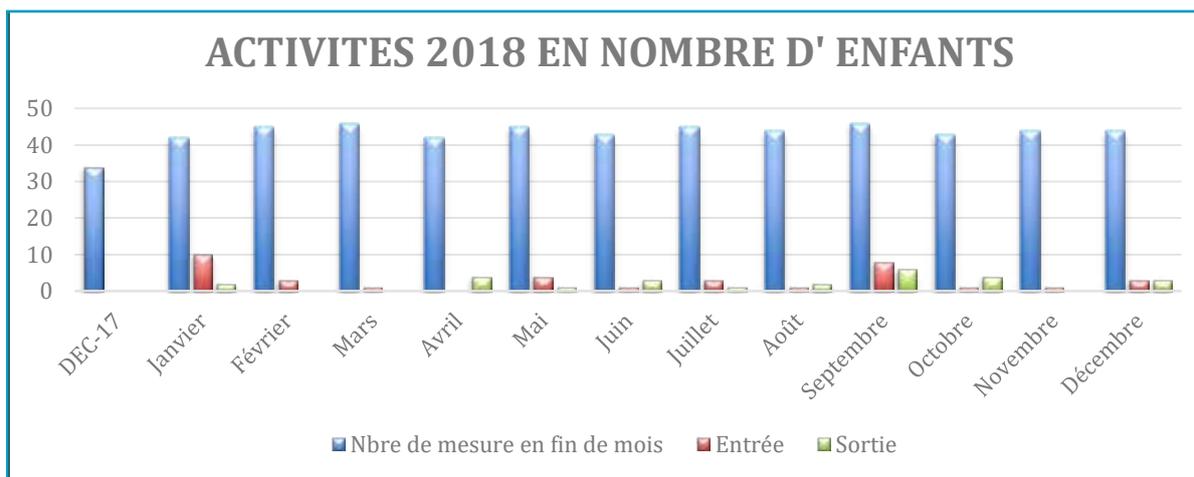
Sept ans après sa création, le Service d'Accueil Externalisé, dont la mission première est d'éviter un placement classique, est toujours autant sollicité par les Juges pour Enfants et l'Aide Sociale à l'Enfance.



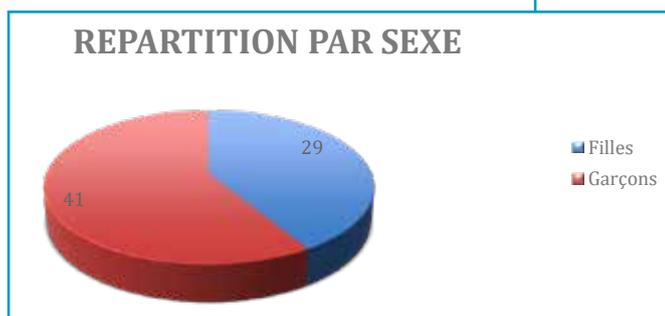
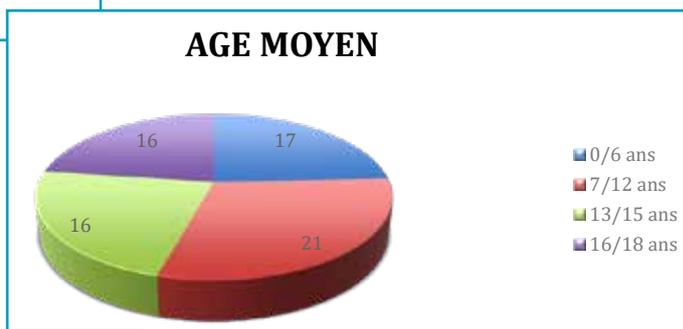
Conformément à notre autorisation à 27 places, nous aurions dû réaliser 9855 journées. Dans la réalité, le service de placement externalisé est extrêmement sollicité par les magistrats, ce qui nous a conduits à réaliser en 2018 - 15895 journées, soit 6040 journées supplémentaires.

Au départ pensé comme un petit service de 20 places, annexé à la MECS, avec une équipe éducative de 3 éducateurs, l'équipe est passée à 4 en janvier 2014 pour très vite voir l'arrivée d'un 5^{ème} professionnel. En Avril 2015, afin de pouvoir répondre à la commande, nous avons étoffé nos moyens et nous sommes passés à 6 ETP. Le service fonctionne depuis avec 2 équipes composées de 3 éducateurs.

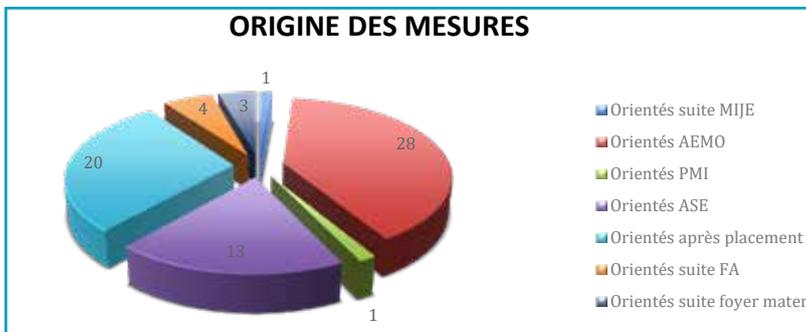
En 2018, nous avons exercé 70 mesures, dont 36 entrées et 24 sorties, ce qui représente une moyenne de 11,6 mesures par éducateur.



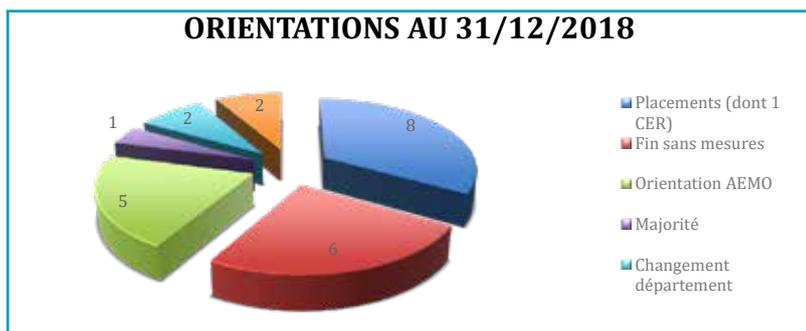
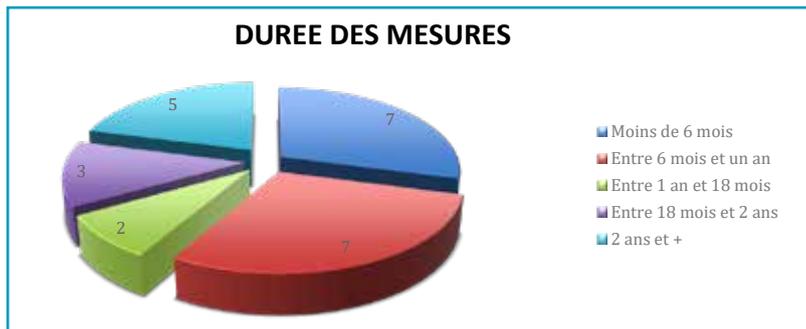
D'une manière générale, le service de placement externalisé est positionné dans le cadre de l'aide contrainte. Le cadre administratif ne représente que 6 mesures sur les 70 exercées au cours de l'année.



Cette année, l'âge des enfants suivis est très homogène. Toutes les tranches d'âge sont représentées à parts égales. Sur les 70 mesures, 59% concernent des garçons pour 41% de filles. A noter que cette année nous n'avons pas exercé de mesure Jeune Majeur.



L'orientation sur le service du SAE intervient pour 40% des enfants après une mesure d'AEMO. Pour une autre part importante, qui représente 29%, il s'agit d'une suite de placement, et enfin 19% des enfants viennent des services de l'ASE.



Attardons-nous sur les 24 enfants sortis au cours l'exercice 2018. Le cahier des charges fixait par le département, prévoyait une mesure courte, à savoir 6 mois, renouvelable une fois.

29% sont restés moins de 6 mois et 29% entre 6 mois et un an, 58% des mesures respectent le cahier des charges initial. En revanche, pour les mesures de moins de 6 mois, cela correspond aux nombreux placements que nous avons dû mettre en œuvre cette année, en lien avec une dégradation importante des situations.

On peut observer que 5 situations sont suivies depuis plus de deux ans. Elles correspondent à l'accompagnement de jeunes enfants dont les parents ont une déficience intellectuelle. Leurs capacités parentales nécessitent d'être valorisées et soutenues très régulièrement et sur du long terme. Les parents rencontrent souvent des difficultés pour adapter leur positionnement en fonction de l'évolution de l'enfant et lui offrir des sources de stimulation favorisant son développement. Le maintien de l'enfant au domicile parental est favorable à sa construction personnelle et dépend de l'étayage important que nous pouvons amener, sans cette mesure l'enfant devrait être accueilli dans une famille d'accueil.

7 enfants sont également sortis sans mesure. Les compétences parentales mobilisées ont permis d'évaluer au cours de la mesure qu'il n'y avait pas de notion de danger pour l'enfant et que les parents avaient su se saisir pleinement de notre accompagnement pour assurer la sécurité et la bonne évolution de leur enfant.

Les points marquants de l'année 2018 :

Nous avons pu observer une hausse importante des visites médiatisées pour les enfants dont les parents sont séparés. Le service accompagne très souvent une reprise de liens avec l'un des deux parents, d'où l'importance d'avoir des lieux adaptés à ces rencontres.

07 au 14 Juillet 2018 séjour à Vals les Bains Organisé par le SAE

Cet été les éducateurs du SAE ont souhaité partager avec les adolescents et les enfants qu'ils accompagnent durant l'année ce temps privilégié qui a permis une réelle continuité dans le travail.

Cela a surtout permis à chacun de se découvrir autrement et de partager de nouvelles choses. Les ados ont relevé le défi de la descente de l'Ardèche en canoë.

Les plus petits ont profité du superbe parc de Vals et de ses jeux, mais aussi de la rivière. Les éducateurs ont pu constater que très vite autant chez les grands que chez les petits une bonne dynamique s'est installée.

Cette nouvelle expérience confirme à l'équipe éducative combien ces temps sont importants et souhaite avoir les moyens de continuer à les organiser.



07 au 08 Août 2018 « Escapade mère fille » à Saugues Organisée par le SAE.

L'axe de travail principal du SAE reste le soutien à la parentalité, et c'est dans cet objectif que l'équipe du SAE a proposé à deux mamans et leurs filles cette « escapade » estivale afin d'enrichir leur relation de cette expérience positive. L'éducatrice a pu soutenir les positionnements éducatifs de ces mères mais surtout les échanges ont pris une nouvelle dimension en se nourrissant des expériences de chacune. Un bilan très positif de ces deux jours encourage l'équipe du SAE à renouveler cette expérience.



Christine GELLET MARTINOL
Chef de Service

DAMIE

Espace Alex Brolles
14, chemins des Mauves
43000 Le Puy-en-Velay
tél : 04 71 05 65 32
E.mail : gouspins@asea43.org

DIRECTRICE : Delphine CHACORNAC
DIRECTEUR ADJOINT : Raphael CHAPUIS
CHEF DE SERVICE : Sylvain BRUNETTI

Introduction

«Les mineurs non accompagnés constituent un groupe très hétérogène du point de vue des trajectoires, des langues, de la culture. Les parcours d'exil de ces jeunes migrants relèvent de motivations multiples, contrastées, impérieuses, obéissant bien souvent à une logique de survie. Cherchant à fuir un pays en guerre, victimes de conflits d'origine ethnique, poussés par des conditions de vie précaires et mandatés pour assurer la subsistance de leur famille, exploités par des réseaux de prostitution ou déjà en situation d'errance dans leur pays d'origine, tous, au cours de la migration, subissent cette interférence majeure de la réalité extérieure sur leur économie psychique. »¹

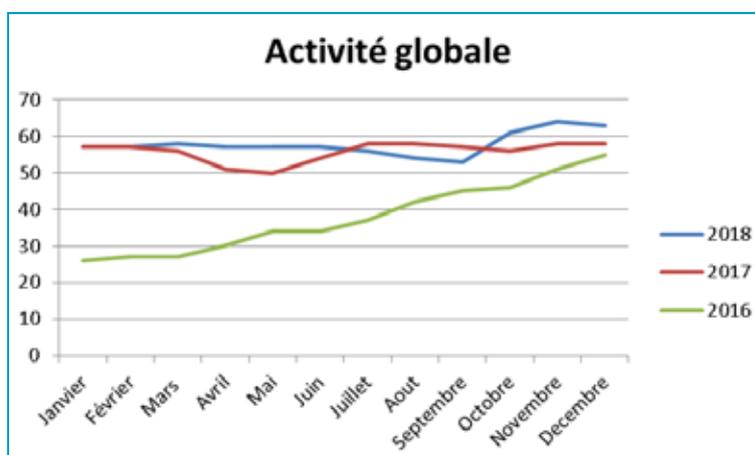
Ce texte décrit assez finement le public et les problématiques auxquels nous devons faire face au DAMIE. Ce travail d'accompagnement demande des compétences pluridisciplinaires, conjugué à une ouverture d'esprit importante et une bienveillance de tous les instants. Nous verrons que nos actions s'inscrivent dans une organisation de travail souple et réactive ainsi qu'une nouvelle fois dans une intense activité.

Cette année a été marquée par une nouvelle convention avec le Département de la Haute-Loire afin de passer de 55 à 85 places d'accueil. Nous observons une évolution significative des problématiques de ces jeunes en raison du contexte administratif et judiciaire actuel.

L'activité globale du DAMIE

Evolution de l'activité globale du DAMIE

Le graphique ci-dessous permet d'observer l'évolution du nombre de jeunes accueillis au sein du DAMIE à la fin de chaque mois pour les années 2016, 2017 et 2018.



Pour la deuxième année consécutive nous avons stabilisé notre activité en accompagnant entre 53 et 64 jeunes tout au long de l'année, sans trop de fluctuation. En parallèle, il est à noter qu'en file active le DAMIE pris en charge 113 jeunes, alors que ce chiffre était déjà de 99 en 2017. En outre, nous avons signé 41 contrats d'apprentissage en 2018.

Pour cette année, nous notons un flechissement sur la période de juillet à septembre. Ce phénomène s'explique par notre volonté de ne pas accueillir durant les vacances d'été de 2018. Le dernier trimestre a été marqué par une hausse significative qui correspond à la signature d'une nouvelle convention avec le Département afin d'ouvrir des places supplémentaires

1. Dominique MAHYEUX « Adolescence en exil : les parcours pluriels et singuliers des mineurs non accompagnés »

Une nouvelle convention avec le Département

Cette nouvelle convention prend racine en septembre 2017, à la suite de notre démarche visant à interpellé le Département sur l'augmentation continue des arrivées des Mineurs Non Accompagnés en Haute-Loire, alors que le DAMIE fonctionnait déjà à plein régime. Notre volonté était que le Département officialise l'ouverture de place supplémentaires correspondant à la réalité du terrain. Pour ce faire nous avons proposé plusieurs projets.

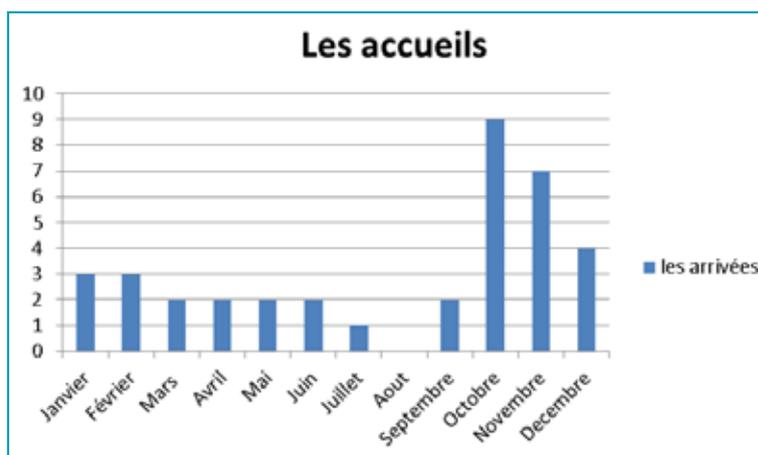
C'est ainsi qu'au mois de juillet 2018, le Département a validé l'ouverture de 30 places supplémentaires comprenant l'accueil de jeunes reconnus mineurs et d'autres en situation d'évaluation.

Après un travail de réflexion et de prospection très important, cette extension s'est construite en deux phases. La première s'est concrétisée par l'ouverture de 17 places en appartements diffus sur l'agglomération du Puy en Velay. La seconde phase, début 2019, a vu naître l'unité d'Yssingeaux composée d'une maison et de trois appartements en centre ville, comprenant 13 places au total.

Focus sur les arrivées

L'évolution du nombre d'arrivées au DAMIE

Le graphique ci-dessous permet d'observer le nombre de jeunes arrivés chaque mois au sein de notre dispositif.



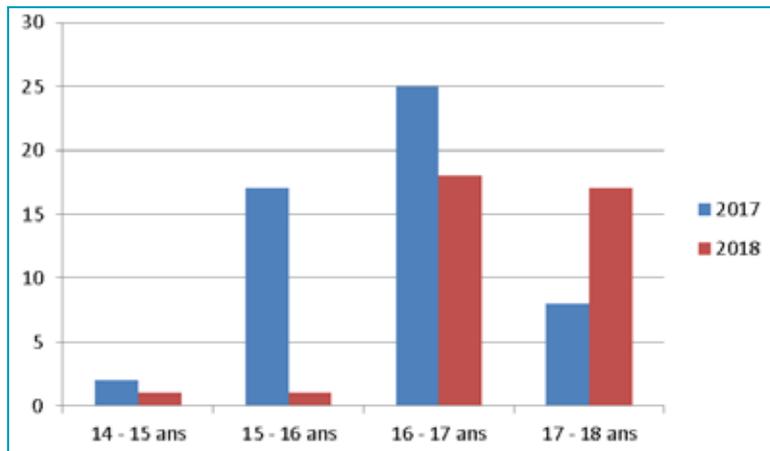
Immédiatement, nous constatons deux éléments significatifs, d'abord très peu d'accueils en juillet et aout et une hausse massive sur le dernier trimestre. Au total en 2018, nous avons accueilli 37 Mineurs Non Accompagnés.

A propos de juillet et aout, nous avons décidé de ne pas accueillir durant les vacances d'été. D'une part en raison de l'intensité des démarches et des actions à mener au DAMIE lors de cette période. En effet, les mois de juin et juillet sont souvent propices à la signature des contrats d'apprentissages, puis de juillet à aout, l'accent est mis sur la recherche des appartements pour les jeunes ainsi que les déménagements. Enfin, de aout à début septembre, c'est la période de préparation des rentrées scolaires. D'autre part, les effectifs professionnels réduits durant cette période n'aurait pas permis de préserver la qualité de nos accueils, qui conditionne significativement nos accompagnements et les liens avec les jeunes par la suite.

Enfin, la hausse des accueils sur la fin d'année correspond à l'ouverture des places supplémentaires en appartements diffus sur l'unité du Petit Vienne, qui nous a conduit à procéder à 21 accueils en trois mois.

A quel âge arrive-t-on au DAMIE ?

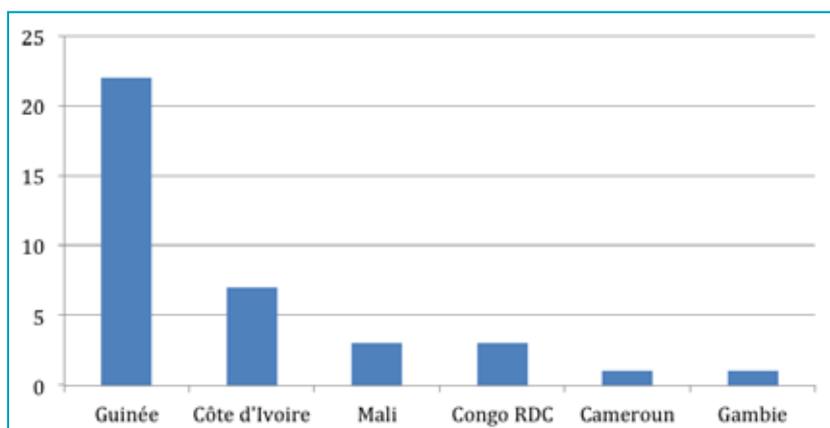
Le graphique ci-dessous nous permet d'observer la répartition des jeunes par classe d'âge sur 2017 et 2018.



On note une évolution très importante entre 2017 et 2018. Une chute nette du nombre de jeunes de 15 à 16 ans et dans une moindre mesure de 16 à 17 ans, en revanche une nette augmentation des jeunes de 17 à 18 ans. Ainsi, nous pouvons en conclure que les jeunes arrivent de plus en plus âgés au DAMIE. Ce phénomène s'explique en très grande partie par l'inadéquation entre le nombre de places disponibles et le nombre d'arrivées des Mineurs Non Accompagnés sur le département de la Haute-Loire. Cela a donc provoqué une liste d'attente pour intégrer le DAMIE atteignant une durée de 12 mois, au moment le plus critique. Enfin, cela a des conséquences négatives importantes sur l'accompagnement de ces jeunes, que nous traiterons un peu plus loin dans la partie accompagnement.

Les nationalités

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des nationalités de tous les Mineurs Non Accompagnés arrivés en 2018 au DAMIE.



La répartition des nationalités correspond à peu près à ce que l'on observe au niveau national. Néanmoins, pour ce qui nous concerne on note une baisse d'arrivées des Maliens et une augmentation des Guinéens entre 2017 et 2018. Nous verrons un peu plus loin les particularités de l'accompagnement des Guinéens sur le plan administratif.

L'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés

Un travail éducatif de plus en plus important

Précédemment, nous indiquions qu'une liste d'attente s'est créée pour intégrer le DAMIE, celle-ci a pu atteindre à son paroxysme 12 mois. A ce jour, nous avons sévèrement réduit cette durée à trois ou quatre mois. Néanmoins, lors de cette attente, ces jeunes sont accueillis dans différents lieux d'accueils du Département avec un étayage éducatif à minima, ce consacrant exclusivement à répondre aux demandes primaires de ces jeunes. Par conséquent, ceux-ci se retrouvent très souvent livré à eux mêmes, se tournant alors vers les réseaux militants pour commencer à construire leur projet.

Ainsi, lorsque nous les accueillons au DAMIE, ils arrivent avec un vécu, voire un passif sur la ville du Puy en Velay et un projet, pour certains, déjà bien avancé qui ne correspond pas forcément à leur situation singulière, ni à notre organisation de travail. Cela demande donc un travail conséquent de remise en plat et d'éclaircissement du projet du jeune à son arrivée.

En outre, les interventions éducatives sont de plus en plus nécessaires car les jeunes en arrivant au DAMIE découvrent un cadre éducatif et des règles à respecter alors que cela fait plusieurs mois qu'ils vivent justement sans cadre éducatif.

Une durée d'accompagnement de plus en plus variable

Nous avons déjà démontré que les Mineurs Non Accompagnés arrivaient de plus en plus âgés dans notre dispositif, avec une nette augmentation de jeunes âgés de 17 à 18 ans. Par effet mécanique cela réduit notre temps d'accompagnement mais sans réduire toutes les actions à mener auprès d'eux, afin de construire un projet de vie viable à leur majorité.

En 2017, nous avons balisé nos accompagnements en décidant de n'accueillir que des jeunes placés par le Juge des Enfants et donc des jeunes considérés comme mineurs. Face à des difficultés d'articulation entre le Département et la justice, des jeunes se sont retrouvés confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance le temps que des expertises plus poussées soient réalisées, afin de déterminer leur minorité ou non. C'est ainsi que nous avons du accueillir des jeunes pour lesquels nous ne connaissions pas définitivement leur statu et donc la durée et les objectifs d'accompagnement. Cela nous a obligé à revoir et à adapté sensiblement nos postures face à ces jeunes.

Un accompagnement administratif de plus en plus complexe

Les différentes administrations ont beaucoup œuvré dans le cadre des vérifications de papiers d'identité des jeunes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés. Ces démarches durent plusieurs mois et repoussent d'autant plus nos accompagnements dans les démarches de régularisation. En conséquence, nous continuons d'accompagner les jeunes après leur 18 ans durant plusieurs mois pour finaliser toutes les démarches administratives.

En outre, depuis deux ans, il est impossible pour tous les jeunes Guinéens de faire établir leur passeport en France en raison de difficultés au sein de l'administration Guinéenne. A ce jour, la seule solution pour ses jeunes est de retourner dans leur pays d'origine pour faire cette démarche. C'est pourquoi aujourd'hui, nous n'arrivons pas à finaliser toutes les démarches administratives à leur majorité.

L'évolution de l'équipe du DAMIE

Cette année a été marquée par de nombreux changements au sein de l'équipe notamment en fin d'année :

En octobre :

- un éducateur spécialisé, du Petit Vienne, est parti en formation durant 10 mois, nous avons donc embauché une remplaçante que nous avons formé.
- Dans le cadre de notre extension sur le Puy en Velay , nous avons embauché une nouvelle éducatrice, également sur le Petit Vienne.

En décembre, dans la cadre de la création de l'unité d'Yssingeaux, nous avons recruté :

- Quatre hôtes de maison.
- Une éducatrice spécialisée.
- Un infirmier.

En janvier 2019 l'équipe était constituée de la manière suivante :

- la maison de Mons :

- Une éducatrice spécialisée à temps plein o Deux hôtes de maison à temps plein
- Un service civique

- Le Petit Vienne :

- 5 éducateurs spécialisés 4,8 ETP

- Yssingeaux :

- 4 hôtes de maison à temps plein
- Une éducatrices spécialisée à temps plein
- Un infirmier à 0,8 ETP
- Une psychologue à 0,3 ETP
- Une coordinatrice à temps plein.
- Un chef de service à temps plein.

Toutes ces évolutions et cette expansion demandent en permanence d'adapter ou de réadapter un fonctionnement de service, où chaun doit y tenir une juste place.

Conclusion

Il y a deux points essentiels à retenir concernant cette année 2018. D'une part, une nouvelle convention a été signée avec le Département, nous permettant d'ouvrir 30 places supplémentaires et ainsi atteindre 85 places d'accueil. Cette extension nous a permis de revaloriser notre prix de journée. D'autre part, nous observons une réelle métamorphose des problématiques des Mineurs Non Accompagnés, nous amenant à faire face à des difficultés éducatives et administratives beaucoup plus prononcées, nous amenant à accompagner de plus en plus nos jeunes après leur majorité.

Sylvain BRUNETTI Chef de Service



AEMO - MJIE

Espace Alex Brolles

14, chemins des Mauves

43000 Le Puy-en-Velay

tél : 04 71 05 65 32

E.mail : gouspins@asea43.org

DIRECTRICE : Delphine CHACORNAC

DIRECTEUR ADJOINT : Raphael CHAPUIS

CHEFS DE SERVICE : Carole BOREL - Wanda ROYEZ



L'organisation du service d'Assistance Educative

Le Service d'Assistance Educative exerce deux types de mesures : La Mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE).

Dans un souci de traitement égalitaire des personnes et de richesse professionnelle, tous les travailleurs sociaux exercent les deux mesures.

Le Service d'Assistance Educative a fonctionné sur trois secteurs géographiques, l'est, l'ouest et le centre du département sur toute l'année 2018.

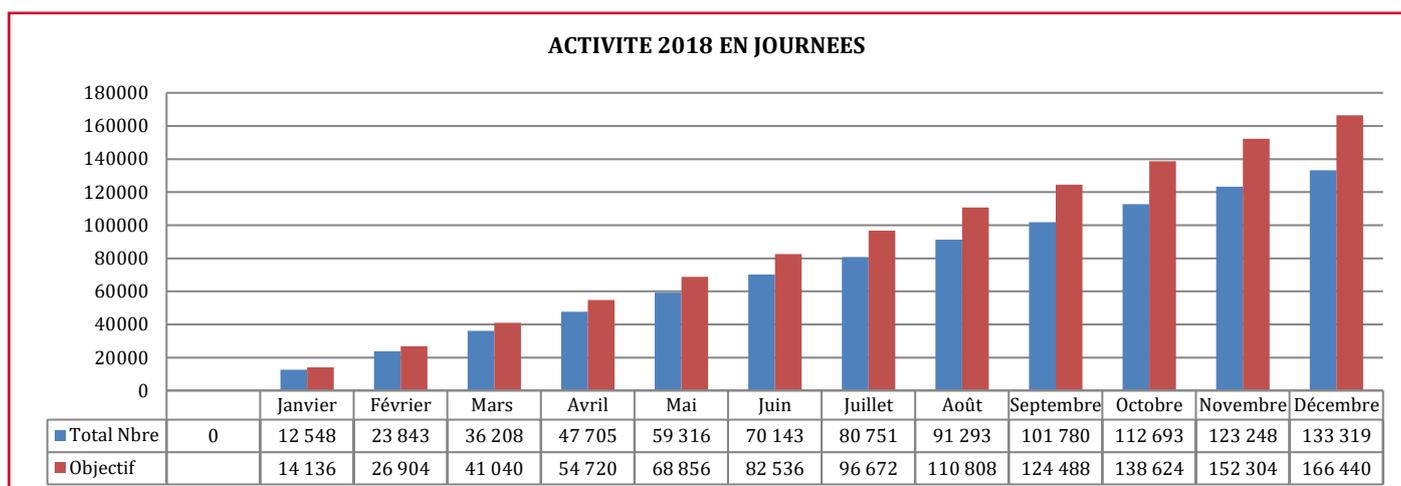
Les Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives : L'activité du service

Activité M.J.I.E.						
Mois de facturation	Nombre de M.J.I.E. facturées en Enfants	Nombre dossiers facturés	Cumul mensuel en Nombre d'Enfants	Objectif en Nombre d'Enfants cumulé	Ecart Enfants	Réalisation cumulée en %
janv-18	11	6	11	12,50	-2	7,33
févr-18	5	4	16	25,00	-9	10,67
mars-18	5	4	21	37,50	-17	14,00
avr-18	7	5	28	50,00	-22	18,67
mai-18	11	5	39	62,50	-24	26,00
juin-18	8	4	47	75,00	-28	31,33
juil-18	14	8	61	87,50	-27	40,67
août-18	12	6	73	100,00	-27	48,67
sept-18	16	7	89	112,50	-24	59,33
oct-18	15	6	104	125,00	-21	69,33
2018.	14	6	118	137,50	-20	78,67
déc-18	6	5	124	150,00	-26	82,67
TOTAL ANNUEL	2018.	2018.		150		

Le Service d'Investigation Educative a fonctionné, cette année sur le même modèle que notre service d'Action Educative en Milieu Ouvert , en trois secteurs géographiques, l'Est l'Ouest, et le Centre du département de la Haute-Loire

Nous avons réalisé 66 MJIE, soit un total de 124 enfants suivis pour un prévisionnel de 150, soit 82 % de l'activité. En effet, cette année, les magistrates ont moins sollicité ce type d'investigation. Nous rencontrons régulièrement les magistrates qui se disent satisfaites du travail d'investigation du service mais qu'elles étaient elles-mêmes moins sollicitées par le substitut du procureur qui les saisissait moins. Elles nous expliquent également que les enquêtes qui sont établies par le département lors d'un signalement sont tout à fait complètes pour la plupart et nécessitent donc moins la mise en œuvre d'une MJIE estimant qu'elles ont les éléments nécessaires pour leur prise de décision. Cela peut en partie expliquer cette baisse d'activité notoire.

Les mesures d'AEMO :



En ce qui concerne l'AEMO, nous avons réalisé 133 919 journées en 2018 pour une activité prévisionnelle de 166 440 journées, soit 32 521 journées de moins. Pour rappel, en avril 2014, au moment de la création du Pôle Enfance, l'activité prévisionnelle, considérant la file d'attente, a été fixée à 181 040 journées, correspondant au suivi de 496 enfants simultanément tout au long de l'année. Il est à noter que l'activité de l'AEMO est régulière tout au long de l'année et toujours inférieure à l'activité théorique.

Cette année 2018 est la première année avec l'activité prévisionnelle basée sur une moyenne de 456 enfants sur toute l'année soit 166 440 journées. Les nouvelles modalités d'accompagnement sont mises en œuvre depuis le 1er juillet 2017 puisque, à la demande du département, nous avons proposé une évolution de l'accompagnement du Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert tendant à une intervention pour chaque enfant suivi, tous les quinze jours, voire trois fois par mois. Les nouvelles modalités d'intervention ont été mises en place à partir du 1er juillet 2017 pour l'ensemble des mesures. En cette fin d'exercice, le tableau de suivi de l'activité montre en réalité que l'activité n'a pas réellement évolué, et même plutôt baissé sur l'ensemble de l'année. Cette année 2018, nous avons oscillé entre 340 et 405 enfants par mois avec une moyenne sur l'année de 367 enfants ($4406/12=367$) sur l'année. Or, nous nous rapprochons désormais plus des 456 mesures que des 496 pour lesquelles nous étions habilités depuis 2015. Cependant il est important de préciser que sur les 254 enfants sortants en 2018, il y a eu 103 mainlevées sans mesure éducative.

Ces 103 mainlevées, sans aucune mesure éducative, représentent donc 41% de nos situations de arrêts. Il est à noter que les nouvelles modalités sont efficaces puisque 41% des mainlevées sont des arrêts de mesure sans aucune autre mesure éducative. C'est bien là également la volonté du Département de mettre les moyens afin que, par la suite, les familles puissent être dans le droit commun et sans coût supplémentaire pour le Département.

Mise en œuvre du travail en binôme

Nous avons également souhaité que le travail en binôme soit impulsé au niveau du service. Pour ce faire, il a fallu choisir un premier critère d'attribution ; celui de la fratrie en est un. A partir de deux enfants, le travail en binôme se met en place au moment de l'attribution de la mesure.

Cette organisation de travail est positive et cela pour de nombreuses raisons : le travail en binôme permet de briser l'isolement professionnel, de faciliter les interventions et de développer notre expertise. De plus, cela assure une continuité auprès des familles lors de l'absence d'un travailleur social.

Activité 2018

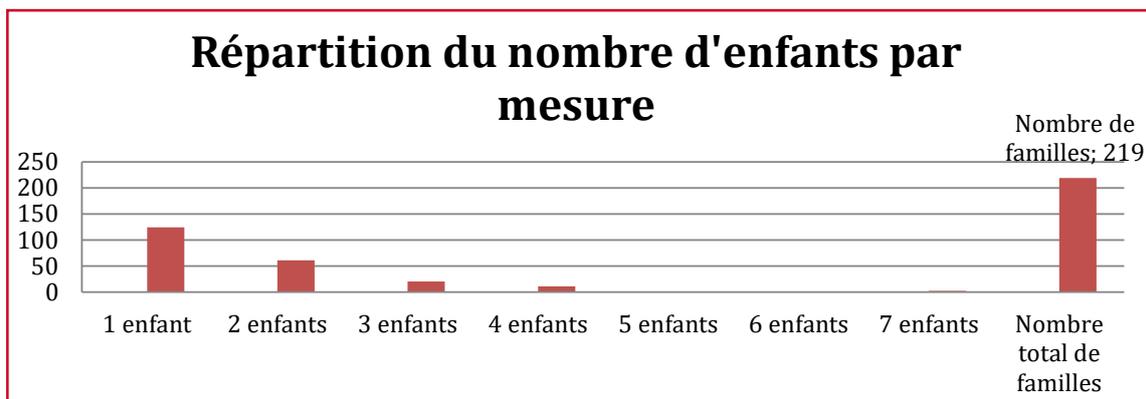
Sur l'année 2018, le service est intervenu auprès de 623 enfants ce qui représente 350 familles dont 197 nouveaux enfants et 120 nouvelles familles :

	Enfants	Familles
Nombre d'entrées en 2018	197	120
Nombre de sorties en 2018	254	131
Nombre d'enfants suivis en 2018	623	350

Le tableau ci-dessous reprend la totalité des enfants et familles suivis par le service en les répartissant par secteur d'intervention :

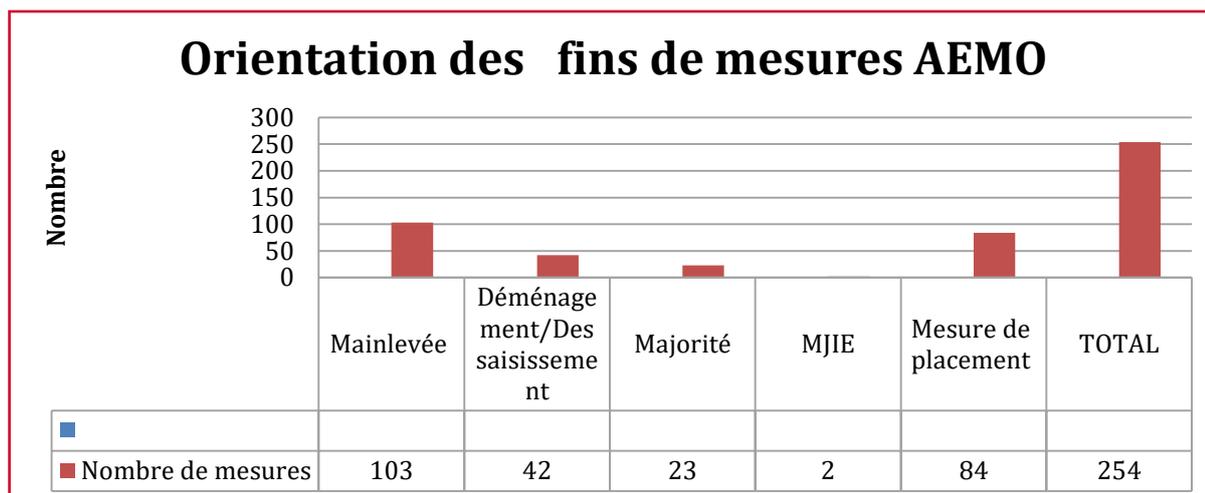
	Enfants
Nombre d'enfants présents au 31/12/18	369
Nombre d'enfants sur le secteur EST au 31/12/18	119
Nombre d'enfants sur le secteur OUEST au 31/12/18	117
Nombre d'enfants sur le secteur CENTRE au 31/12/18	133

Le graphique ci-dessous nous expose la répartition du nombre d'enfants par mesure



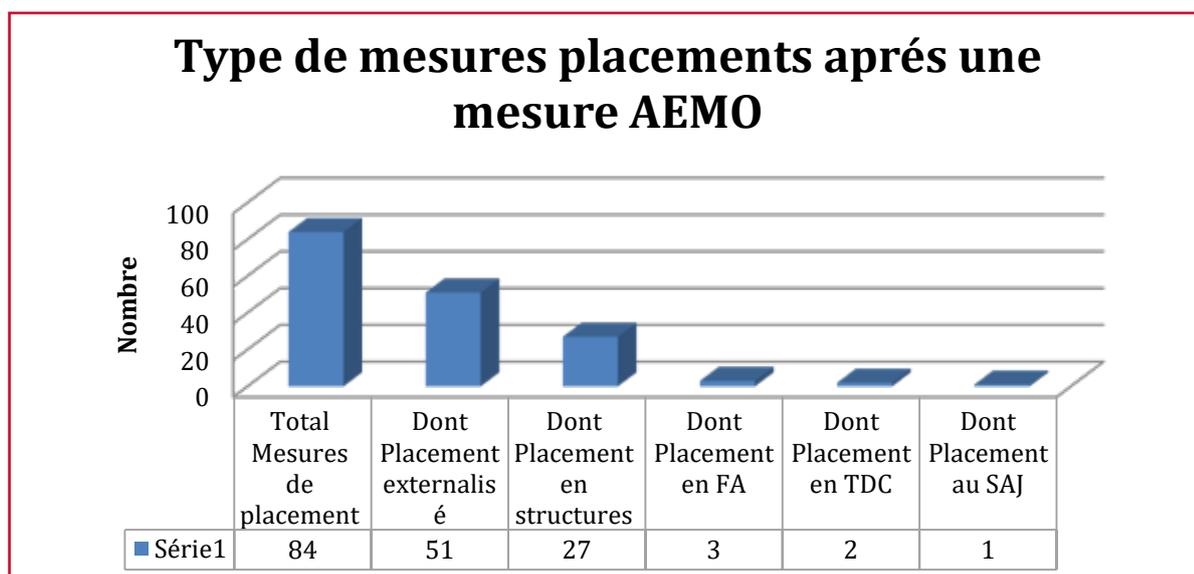
Dans la majorité des mesures, l'intervention concerne un seul enfant, ce qui a une influence également sur l'intervention des professionnels. Vous pouvez constater que la majorité des mesures sont des mesures avec un seul enfant par dossier puisque cela représente 47% de l'activité. Viennent ensuite les dossiers avec deux enfants. 33% et le reste des dossiers sont des fratries avec plus de 3 enfants soit 20%

Les motifs de fin d'intervention



Nous avons eu 254 enfants qui sont sortis du dispositif du milieu ouvert sur 2018. La majorité des situations des mesures se concluent par une main levée en assistance éducative 41%, cela veut dire que les situations ont favorablement évoluées et que les conditions de vie des enfants sont devenues satisfaisantes. En revanche, les décisions de placement à l'issue des mesures représentent 33% des situations.

Cependant il est important de faire un focus sur le type des mesures de placement à l'issue de la mesure éducative



Comme il est décrit sur ce tableau la majorité des mesures de placement prononcées après ou en cours de mesure AEMO restent des mesures de placement externalisé (61%) et 36% sont des mesures de placement dites « classiques » sont orientés en MECS ou Famille d'accueil. Les 3% restant des mesures de placements sont des placement chez un tiers ou sur le Service d'Activité de Jour qui est une mesure de placement en accueil de jour.

Des modalités d'intervention qui évoluent

Continuité de la mise en œuvre du travail en binôme

Nous avons également souhaité que le travail en binôme soit impulsé au niveau du service. Pour ce faire, il a fallu choisir un premier critère d'attribution ; celui de la fratrie en est un. De ce fait, à partir de deux enfants, le travail en binôme se met en place au moment de l'attribution de la mesure.

Cette organisation de travail est positive et cela pour de nombreuses raisons : Le travail en binôme permet de briser l'isolement professionnel, de faciliter les interventions et de développer notre expertise. De plus cela assure une continuité auprès des familles lors de l'absence d'un travailleur social

Les actions collectives

Complémentaires aux entretiens classiques, elles permettent une approche spontanée et naturelle de l'enfant et des familles. Les regards croisés des travailleurs sociaux dans des contextes différents permettent de mettre en lumière les aspects méconnus de la personnalité des enfants et des parents.

Quelques exemples :

Février 2018 :

Un camp neige a été organisé sur 3 jours encadré par 2 éducatrices du service Natacha MAHINC et Marion GENTES. Il s'agissait de pouvoir organiser un temps collectif pour 7 adolescents en leur proposant des temps de ski et raquettes aux Estables et une sortie à la patinoire de Lantriac. L'hébergement de ces jeunes a pu s'effectuer sur l'unité de vie Taulhac de la MECS libre à ce moment là. Nous avons également pu bénéficier du véhicule de 9 places de la MECS

Vacances Pâques 2018 :

Une journée au zoo de Saint Martin la Plaine pour 7 enfants encadrée par 2 éducatrices du service, Natacha MAHINC et Stéphanie ALES

Juillet 2018 :

Un séjour de 3 jours pour 7 adolescents (hébergement sur l'unité de vie du Bellevue de la MECS) encadré par Fanny CHAPUIS et Benoît BOYER. Une sortie canoé sur l'allier a pu être mise en place, randonnée au Mont gerbier des Joncs, participation au spectacle des illuminations du Puy en autre...

Août 2018 :

Participation de 6 adolescents au Festival Celte de Saugues en tant que bénévoles encadré par Mickaël MEALLIER et Marie BOUARD éducateurs du service. Ce fût un moment de rencontres et partages avec les autres bénévoles du festival mais également les artistes présents.



Mise en place d'un groupe de parole et d'expression pour des adolescents suivis en AEMO

Deux groupes de paroles ont eu lieu sur l'année 2018 encadrées par Caroline VIDAL et Félix HENRIOT psychologues sur le service.

Les objectifs de ces groupes de parole ont été :

- Favoriser l'expression, la mise en mots, la prise de parole afin d'aider le sujet à se positionner.
- Favoriser l'identification aux pairs en favorisant les échanges dans un espace bienveillant et soutenant
- Créer un espace de soutien permettant de créer du lien et la possibilité de s'appuyer sur le lien.
- Aborder des problématiques et questions liées aux préoccupations adolescentes (sexualité, relations aux pairs, prise de drogues, prise de risques, violence, etc.).

Le Photolangage a été support de rencontre.

Le premier a eu lieu de mai à juillet sur le secteur d'Yssingaux et le second sur le Puy de Novembre à décembre.

Ces groupes de parole ont eu lieu une fois toutes les deux semaines pendant 5 séances.

Cela a concerné 9 adolescents âgés de 13-15 ans selon les besoins repérés par les éducateurs qui sont lésés d'une réalité familiale qui impacte leurs potentialités de développement, touchés par des défauts d'appartenance et de liens, trouvant dans leur passage à l'acte un moyen de se défaire des tensions internes qui les assaillent.

Les éducateurs ont orienté des adolescents qu'ils suivent en AEMO au sein des réunions hebdomadaires afin de constituer le groupe.

Les adolescents ont été volontaires pour accéder au groupe. Ils ont été reçus au préalable en entretien individuel, en présence du Travailleur social référent, afin de vérifier si le groupe est un dispositif adapté. Sans pour autant s'inscrire dans une démarche de soin, le dispositif groupal qui a été mis en place a permis de favoriser/ amorcer l'expression en soutenant une verbalisation, des échanges et ainsi, une conflictualisation des vécus. Au travers d'un cadre bienveillant, permettant une identification aux pairs. Il leur a été possible d'aborder librement et simplement certaines problématiques quotidiennes, certaines angoisses qui les traversent, sans pour autant se mettre en danger. L'outil de médiation utilisé (photolangage) ainsi que le cadre d'intervention assuré par les deux psychologues, a assuré une prise de parole et une verbalisation contenant.



Aboutissement du Projet Pôle Art

Mot des éducatrices encadrantes le jour de l'inauguration

« Fans de Street Art, culture de la rue qui touche la communauté et la Cité, nous avons pensé qu'il pouvait être un média intéressant pour pouvoir dire des choses importantes au plus grand nombre en utilisant un support dédié.

Nous étions dans une période particulière, sur fonds d'attentats qui divisaient le pays, nous avons souhaité revenir sur les notions de « Liberté, Egalité, Fraternité » et Solidarité. Il nous semblait essentiel de travailler sur le vivre ensemble.

Nous avons alors souhaité créer un projet fédérateur autour du Pôle Protection de l'enfance qui constituait une base forte de mutualisation des moyens et des personnes.

Grâce à Véronique OZARAK qui a tout de suite adhéré à notre idée, le projet a pu rapidement prendre forme... en tout cas sur le papier !

C'est un projet important qui s'est déroulé sur une année, à raison d'un mercredi par vacances scolaires. 3 Groupes ont été constitués en fonction de l'âge des enfants : 6-10 ans / 11-14 ans / 15-18 ans. L'idée étant que des enfants de l'ensemble des services puissent participer.

Tout au long de l'année, plusieurs phases se sont enchaînées. Nous sommes parties du photolangage pour arriver à la conception de la fresque, en passant par l'apprentissage du Graph, de son histoire, de son graphisme et de sa symbolique.

Il a aussi fallu trouver quoi écrire sur ce mur... Nous avons proposé plusieurs phrases aux jeunes qui ont voté à la majorité.

Cette phrase de Nelson Mandela est porteuse d'espoir et reprend les notions que nous avons abordées avec les enfants tout au long de l'année.

C'est un personnage emblématique qui n'a jamais baissé les bras devant l'adversité, défendant jusqu'au ses valeurs d'humanisme et d'égalité.

Nous souhaitons pour finir remercier chaleureusement Gérard pour son geste posthume qui nous a permis de réaliser de projet auquel il aurait très certainement adhéré. »

Sandrine Carmentran et Nathalie BARRY





Le Projet « Pôl'Art n'a pas été simplement la construction d'une fresque mais une action qui a duré d'octobre 2017 à juillet 2018 pour arriver à une fresque qui est le résultat d'une réflexion et d'un travail de 40 enfants et adolescents accueillis sur les différents services du pôle encadrés par deux éducatrices Nathalie BARRY et Sandrine CARMENTRAN accompagnées par Véronique OZARACK qui est graphiste-plasticienne. La fresque a été inaugurée le vendredi 28 septembre 2018 en présence des enfants, de leurs familles qui ont participé à cette action ainsi que de nombreux partenaires et administrateurs de l'ASEA et les juges pour enfants.

La fresque qui aujourd'hui agrément les murs des locaux administratifs du Pôle protection de l'enfance a comme phrase très symbolique de Nelson MANDELA :

« JE NE PERDS JAMAIS, SOIT JE GAGNE, SOIT J'APPRENDS »

Bien sûr cela peut renvoyer à une philosophie personnelle, à la capacité d'un individu à adopter une vision positive de son action, à de l'optimisme incarné par le sourire généreux de Mandela ! Apprendre de ses erreurs, c'est donc avoir le droit à l'erreur... C'est aussi prendre en considération les résultats imparfaits, les non conformités, les objectifs partiellement ou non atteints... La capacité individuelle et collective à l'apprentissage continu est une ressource vitale pour la transformation où le changement est permanent et la complexité accrue. La seule chose que nous ne pouvons pas perdre, c'est nous-même. C'est ce dont nous devons (et pouvons) nous occuper dans un premier temps.



Delphine CHACORNAC Directrice du Pôle

Carole BOREL Chef de Service



